

REPUBLIQUE FRANCAISE - LIBERTE -- EGALITE - FRATERNITE

# VILLE DE MARSEILLE

## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

# SOMMAIRE

## ARRETES

<b>DESIGNATIONS</b> .....	<b>2</b>
<b>DELEGATIONS</b> .....	<b>2</b>
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS .....	3
<i>Mairie du 4<sup>ème</sup> secteur</i> .....	3
<b>DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN</b> .....	<b>4</b>
SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER.....	4
<b>DIRECTION DES FINANCES</b> .....	<b>4</b>
SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE.....	4
<i>Régies de recettes</i> .....	4
<b>DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE</b> .....	<b>5</b>
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC .....	5
<i>Manifestations</i> .....	5
<i>Vide greniers</i> .....	17
SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE.....	18
<i>Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuits</i> .....	18
<i>Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de mai 2012</i> .....	20
SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME.....	21
PERMIS DE CONSTRUIRE DU 16 MAI AU 31 MAI 2012 .....	21
<b>DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL</b> .....	<b>23</b>
SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS .....	23
<i>Procès-verbal de la séance du 6 février 2012</i> .....	23

# ACTES ADMINISTRATIFS

## ARRETES MUNICIPAUX

### DESIGNATIONS

**12/213/SG – Désignation de :**  
**MM. BOTELLA, VESCO et LECLERC**

NOUS, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics (article 74-I. II. et III)

Vu la délibération n° 11/1085/DEVD du 17/10/2011 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de quartier Baou de Sormiou – allée des Pêcheurs 13009 Marseille

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 2012/0012 prévoyant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la maison de quartier Baou de Sormiou

**Article 1** Sont désignés pour siéger au sein du collège des maîtres d'œuvre :

Monsieur Jean-Pierre Botella, architecte,

Monsieur Philippe Vesco, architecte,

Monsieur Jean-Michel Leclerc, ingénieur

**Article 2** M. le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 MAI 2012

**12/247/SG – Désignation de :**  
**Mme Marie-Louise LOTA**

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008

**ARTICLE 1** Est désignée pour me représenter au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'internat du Lycée Thiers :

Madame Marie-Louise LOTA, Adjointe au Maire

**ARTICLE 2** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 13 JUIN 2012

### DELEGATIONS

**12/211/SG – Délégation de :**  
**Mme Michèle LAGIER**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R2122-8 et R2122-10,

Vu la circulaire ministérielle n°90/124 du 11 mai 1990

L'article 1 de l'arrêté n° 98/343/SG du 09 octobre 1998 concernant Madame LAGIER / ESTIENNE Michèle est modifié ainsi qu'il suit :

**ARTICLE 1** Délégation de signature est donnée à l'agent titulaire, ci-après désigné, de la Division des Bureaux Municipaux de Proximité et de l'État Civil :

NOM/PRENOM	GRADE	IDENTIFIANT
Mme LAGIER Michèle	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1978 0491

**ARTICLE 2** A ce titre, l'agent désigné sera chargé :

en tant qu'Officier d'État Civil, de la signature des copies et extraits des actes de l'État Civil, à l'exclusion de la signature des registres

de la certification conforme des pièces et documents et la légalisation des signatures

de la signature des attestations d'autorisation de sortie du territoire français délivrées aux enfants mineurs, non émancipés, de nationalité française, qui doivent franchir la frontière non accompagnés de la personne exerçant à leur égard l'autorité parentale.

**ARTICLE 3** La présente délégation deviendra nulle à la date où cet agent cessera d'exercer ses fonctions au sein de la Division des Bureaux Municipaux de Proximité et de l'État Civil.

**ARTICLE 4** La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie de l'indication de son prénom et nom.

**ARTICLE 5** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

**ARTICLE 6** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 22 MAI 2012

---

**12/212/SG – Délégation de :**  
**Mme Chantal MAGLIANO**


---

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R2122-8 et R2122-10,

Vu la circulaire ministérielle n°90/124 du 11 mai 1990

L'article 1 de l'arrêté n° 07/093/SG du 19 avril 2007 concernant Madame MAGLIANO / PIERRE Chantal est modifié ainsi qu'il suit :

**ARTICLE 1** Délégation de signature est donnée à l'agent titulaire, ci-après désigné, de la Division des Bureaux Municipaux de Proximité et de l'État Civil :

NOM/PRENOM	GRADE	IDENTIFIANT
Mme MAGLIANO Chantal	Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1997 0902

**ARTICLE 2** A ce titre, l'agent désigné sera chargé :

en tant qu'Officier d'État Civil, de la signature des copies et extraits des actes de l'État Civil, à l'exclusion de la signature des registres

de la certification conforme des pièces et documents et la légalisation des signatures

de la signature des attestations d'autorisation de sortie du territoire français délivrées aux enfants mineurs, non émancipés, de nationalité française, qui doivent franchir la frontière non accompagnés de la personne exerçant à leur égard l'autorité parentale.

**ARTICLE 3** La présente délégation deviendra nulle à la date où cet agent cessera d'exercer ses fonctions au sein de la Division des Bureaux Municipaux de Proximité et de l'État Civil.

**ARTICLE 4** La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie de l'indication de son prénom et nom.

**ARTICLE 5** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

**ARTICLE 6** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 22 MAI 2012

---

**12/240/SG – Délégation de :**  
**Mme Ghislaine GARCIN**


---

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles R2122-8 et R2122-10,

Vu la circulaire ministérielle n°90/124 du 11 mai 1990

**ARTICLE 1** Délégation de signature est donnée à l'agent titulaire, ci-après désigné, de la Division des Bureaux Municipaux de Proximité et de l'État Civil :

NOM/PRENOM	GRADE	IDENTIFIANT
GARCIN Ghislaine	Adjoint administratifs 2 <sup>ème</sup> Classe	1999 0365

**ARTICLE 2** A ce titre, l'agent désigné est chargé :

en tant qu'Officier d'État Civil, de la signature des copies et extraits des actes de l'État Civil, à l'exclusion de la signature des registres

de la certification conforme des pièces et documents et la légalisation des signatures

de la signature des attestations d'autorisation de sortie du territoire français délivrées aux enfants mineurs, non émancipés, de nationalité française, qui doivent franchir la frontière non accompagnés de la personne exerçant à leur égard l'autorité parentale.

**ARTICLE 3** La présente délégation deviendra nulle à la date où cet agent cessera d'exercer ses fonctions au sein de la Division des Bureaux Municipaux de Proximité et de l'État Civil.

**ARTICLE 4** La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie de l'indication de son prénom et nom.

**ARTICLE 5** Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

**ARTICLE 6** Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 30 MAI 2012

## MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

### Mairie du 4<sup>ème</sup> secteur

---

**12/002/4S – Retrait des délégations de :**  
**Mme France GAMERRE**


---

Nous, Maire d'Arrondissements (6<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> arrondissements de Marseille) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2122-18, L 2122-20 et L 2511-28.

Vu le Procès Verbal d'installation du 31 Mars 2008

Vu la délibération du Conseil d'Arrondissements du 31 Mars 2008

Vu la lettre de démission de Madame GAMERRE en date du 25 Avril 2012

**ARTICLE UNIQUE** Il est mis fin aux délégations de :

Madame France GAMERRE  
Conseillère d'arrondissements

en ce qui concerne :

Affaires Maritimes (Plages – Clubs nautiques – Ports de plaisance – les Calanques)

en liaison avec les Adjointes Déléguées au Maire de la Commune

FAIT LE 1<sup>er</sup> JUIN 2012

---

## **12/003/4S – Délégation de fonctions de : M. Paul-Jean CRISTOFARI**

---

Nous, Maire d'Arrondissements (6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements de Marseille) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2122-18, L 2122-20 et L 2511-28.

Vu le Procès Verbal d'installation du 31 Mars 2008

Vu la délibération du Conseil d'Arrondissements du 31 Mars 2008

Vu la lettre de démission de Madame GAMERRE en date du 25 Avril 2012

**ARTICLE UNIQUE :** Une partie de nos fonctions est déléguée à :

Paul-Jean CRISTOFARI  
9<sup>ème</sup> Adjoint

en ce qui concerne :

Affaires Maritimes (Plages – Clubs nautiques – Ports de plaisance – les Calanques)

en liaison avec les Adjoint Délégués au Maire de la Commune

FAIT LE 13 JUIN 2012

## **DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN**

### **SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER**

---

## **12/264/SG – Interdiction de l'accès du Parc Borély du 28 juin au 6 juillet 2012 dans le cadre de la 51<sup>ème</sup> Edition du Mondial à Pétanque**

---

Nous, Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Vu notre arrêté n° 08/070/SG du 11 mars 2008 portant règlement particulier de police dans le Parc Borély,

Vu la demande présentée par l'Association "MONDIAL LA MARSEILLAISE A PETANQUE"

Vu la décision de la Ville de Marseille d'autoriser la manifestation "la 51<sup>ème</sup> EDITION DU MONDIAL A PETANQUE" dans le Parc Borély, du Jeudi 28 juin au Vendredi 6 juillet 2012.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité du public,

Considérant que la manifestation dite "LA 51<sup>ème</sup> EDITION DU MONDIAL A PETANQUE" est organisée du Dimanche 1<sup>er</sup> juillet au Jeudi 5 juillet 2012,

**ARTICLE 1** L'accès au Parc Borély sera interdit à la circulation des véhicules (dont cycles et voitures à pédales) du Jeudi 28 juin au Vendredi 6 juillet 2012.

**ARTICLE 2** Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement,

Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative,

Monsieur le Commissaire Central de Police,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 7 JUIN 2012

## **DIRECTION DES FINANCES**

### **SERVICE DU CONTROLE BUDGETAIRE**

#### **Régies de recettes**

---

## **11/3879/R – Régie de recettes auprès du Bataillon des Marins Pompiers**

---

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vice-Président du Sénat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 11/3839 R du 5 décembre 2011 instituant une régie de recettes auprès du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille,

Vu la note en date du 10 avril 2012 du Chef du Service Finances/Marchés du Bataillon des Marins Pompiers,

Vu l'avis conforme en date du 10 mai 2012 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

**ARTICLE 1** L'article 2 de notre arrêté susvisé n° 11/3839 R du 5 décembre 2011 est modifié comme suit :

"Il est institué auprès du Bataillon de Marins Pompiers de Marseille une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

participations financières dues par le personnel du Bataillon qui bénéficie des cartes de transport R.T.M,

repas pris par les agents extérieurs et les personnels civils affectés au Bataillon de Marins Pompiers de Marseille,

paiement des stages effectués par des particuliers".

**ARTICLE 2** L'article 7 de notre arrêté susvisé n° 11/3839 R du 5 décembre 2011 est modifié comme suit :

"Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3.000 € (TROIS MILLE EUROS)".

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 31 MAI 2012

---

## **11/3881/R – Régie de recettes auprès du Service des Démarches Administratives – Division Elections**

---

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vice-Président du Sénat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 08/232/HN en date du 4 avril 2008 autorisant le maire à créer des régies comptables en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la note en date du 4 avril 2012 de Monsieur le Chef du Service des Démarches Administratives,

Vu l'avis conforme en date du 10 mai 2012 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

**ARTICLE 1** Il est institué auprès du Service des Démarches Administratives-Division des Elections, une régie de recettes pour l'encaissement du prix de vente de copies du fichier électoral.

**ARTICLE 2** Cette régie est installée dans les locaux occupés par le Service des Démarches Administratives-Division des Elections, au 33, rue Jean-François Leca - 13002 MARSEILLE.

**ARTICLE 3** Les recettes désignées à l'article 1 sont encaissées selon les modes de recouvrements suivants :

- espèces,
- chèques.

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances.

**ARTICLE 4** Le régisseur remet ses chèques au comptable au plus tard 15 jours après leur encaissement.

**ARTICLE 5** Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 € (DEUX CENTS EUROS).

**ARTICLE 6** Le régisseur est tenu de verser au Receveur des Finances de Marseille Municipale le total de l'encaisse tous les mois ou dès que celui-ci atteint le montant maximum fixé à l'article 5, lors de sa sortie de fonctions ou de son remplacement par le mandataire suppléant, et en tout état de cause, en fin d'année.

**ARTICLE 7** Le régisseur verse chaque mois auprès du service ordonnateur (Service Contrôle Budgétaire et Comptabilité) la totalité des justificatifs des opérations de recettes.

**ARTICLE 8** Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 9** Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'arrêté de nomination selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 10** Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité pour la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 11** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 31 MAI 2012

---

## **11/3900/R – Régie de recettes auprès du Service des Bibliothèques**

---

Nous, Maire de Marseille, Ancien Ministre, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vice-Président du Sénat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 06/3275 R du 13 novembre 2006 instituant une régie de recettes auprès du Service des Bibliothèques Municipales, Vu la note en date du 30 mai 2012 de Madame le Régisseur du Service des Bibliothèques,

Vu l'avis conforme en date du 6 juin 2012 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale,

**ARTICLE 1** L'article 8 de notre arrêté susvisé n° 06/3275 R du 13 novembre 2006 est modifié comme suit :

« Un fonds de caisse d'un montant de 340 € (TROIS CENT QUARANTE EUROS) est mis à disposition du régisseur ».

**ARTICLE 2** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 8 JUIN 2012

**DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE**

**SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC**

**Manifestations**

---

## **12/218/SG Organisation d'un concert sur le parc du Grand Séminaire par l'association 13 B Ballin**

---

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012. Vu la demande présentée par l'association «13 B BALLIN» domiciliée : Résidence Fondacle – 23, rue du Professeur Arnaud – 13013 MARSEILLE et représentée par Monsieur Ousmane DIAKHITE.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise l'association «13 B BALLIN» domiciliée : Résidence Fondacle – 23, rue du Professeur Arnaud – 13013 MARSEILLE et représentée par Monsieur Ousmane DIAKHITE, à installer une scène de 10m x 10m et à exploiter une buvette sur le parc du Grand Séminaire dans le cadre d'un «CONCERT» conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : DU 26 AU 27 MAI 2012 DE 20H30 A 23H00  
MONTAGE : LE 25 MAI 2012 DE 07H00 A 12H00  
DEMONTAGE : LE 28 MAI 2012 DE 07H00 A 12H00

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours  
Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** PROPLETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 MAI 2012

---

**12/220/SG Organisation d'une course relais sur le Parc Borély par l'Association Au Clair de Lune**

---

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,  
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012. Vu la demande présentée par l'association «AU CLAIR DE LUNE» domiciliée : 12, traverse de la Passerelle – 13014 MARSEILLE et représentée par Monsieur Hervé BALTAYAN.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise l'association «AU CLAIR DE LUNE» domiciliée : 12, traverse de la Passerelle – 13014 MARSEILLE et représentée par Monsieur Hervé BALTAYAN, à installer un village d'animations sportives, des tables de 1m x 2m, des chaises, des bancs sur le parc Borély dans le cadre de la « COURSE RELAIS», conformément au plan ci-joint .

MANIFESTATION : LE 20 MAI 2012 DE 12H00 A 17H00  
MONTAGE : LE 20 MAI 2012 DE 06H00 A 12H00  
DEMONTAGE : LE 20 MAI 2012 DE 17H00 A 20H00

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours  
Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

#### **ARTICLE 6** PROPTE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 MAI 2012

---

## **12/221/SG Organisation d'une journée Portes Ouvertes dans la rue du Théâtre Français par le Théâtre du Gymnase**

---

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,  
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.  
Vu la demande présentée par le « Théâtre du Gymnase », représenté par Monsieur Wolfgang AFFOLTER, Directeur, domicilié 4, rue du Théâtre Français - 13001 MARSEILLE

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise le « Théâtre du Gymnase », représenté par Monsieur Wolfgang AFFOLTER, Directeur, domicilié 4, rue du Théâtre Français - 13001 MARSEILLE à installer 9 tables, 54 chaises, dans le cadre d'une journée portes ouvertes, dans la rue du Théâtre Français, conformément au plan ci-joint.

Montage : Samedi 09 juin 2012 de 08H00 à 09H00

Manifestation : Samedi 09 juin 2012 de 09H00 à 20H00

Démontage : Dès la fin de la manifestation

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité. Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

#### **ARTICLE 6** PROPTE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8.** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 MAI 2012

---

### **12/222/SG Organisation des Musicales de la Moline sur le parvis de la Bastide, Parc de la Moline par la Mairie des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements**

---

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,  
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.  
Vu la demande présentée par la « MAIRIE DES 11E ET 12E ARRONDISSEMENTS » sise Avenue Bouyala d'Arnaud – 13012 MARSEILLE, représentée par Madame Maryvonne BELLEC.

**ARTICLE 1.** La Ville de Marseille autorise la « MAIRIE DES 11E ET 12E ARRONDISSEMENTS » sise Avenue Bouyala d'Arnaud – 13012 MARSEILLE, représentée par Madame Maryvonne BELLEC, à installer une scène de 8 m x 3 m, 600 chaises, 10 tables catering sur le parvis de la Bastide Parc de la Moline dans le cadre des « MUSICALES DE LA MOLINE », conformément au plan ci-joint.

Concerts :

le mardi 29 mai 2012 de 11h à 12h et de 18h30 à 21h30

Montage : lundi 28 mai 2012 de 8h00 à 20h00

Démontage : mercredi 30 mai 2012 de 8h00 à 18h00

du mardi 03 juillet au lundi 09 juillet 2012 de 21h à 23h

Montage : lundi 02 juillet 2012 de 8h00 à 20h00

Démontage : mardi 10 juillet 2012 de 8h00 à 18h00

**ARTICLE 2.** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.  
Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours  
Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3.** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4.** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5.** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6.** PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.  
Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.  
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7.** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8.** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 MAI 2012

---

### **12/223/SG Organisation d'« Un Temps pour la Famille » Campagne Pastré par le Centre Social Mer et Colline**

---

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,  
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.  
Vu la demande présentée par le «CENTRE SOCIAL MER ET COLLINE» domicilié : 16, bd de la Verrerie – 13008 MARSEILLE et représenté par Monsieur Belkacem MEDJAHED.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise le «CENTRE SOCIAL MER ET COLLINE» domicilié : 16, bd de la Verrerie – 13008 MARSEILLE et représenté par Monsieur Belkacem MEDJAHED, à installer 3 barnums de 3m x 3m, 20 tables pliantes, 20 chaises sur la campagne Pastré dans le cadre d'« UN TEMPS POUR LA FAMILLE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 23 MAI 2012 DE 14H00 A 18H00

MONTAGE : LE 23 MAI 2012 DE 09H00 A 12H00

DEMONTAGE : DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 MAI 2012

---

### **12/225/SG Organisation d'une journée d'animation ludothèque sur le parc de la Maison Blanche par le Service de la Jeunesse**

---

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par le «SERVICE DE LA JEUNESSE» domicilié : 34, rue de Forbin – 13002 MARSEILLE et représenté par Monsieur Jean BOCCANFUSO.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise le «SERVICE DE LA JEUNESSE» domicilié : 34, rue de Forbin – 13002 MARSEILLE et représenté par Monsieur Jean BOCCANFUSO, à installer 15 tables et 20 chaises sur le parc de la Maison Blanche dans le cadre d'une « JOURNEE D'ANIMATION LUDOTHEQUE », en cohabitation avec le festival d'Arts Ephémères, conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 23 MAI 2012 DE 10H00 A 16H30

MONTAGE ET DEMONTAGE LE MEME JOUR

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2012

---

**12/226/SG Organisation d'un Forum Santé sur le Parc de l'Espérance par le Centre Social Familial Saint Gabriel Canet**

---

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,  
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.  
Vu la demande présentée par le «CENTRE SOCIAL FAMILIAL SAINT GABRIEL – CANET – BON SECOURS» domiciliée : 12, rue Richard – 13014 MARSEILLE et représentée par Monsieur Jean-Charles BOU HANICHE.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise le «CENTRE SOCIAL FAMILIAL SAINT GABRIEL – CANET – BON SECOURS» domiciliée : 12, rue Richard – 13014 MARSEILLE et représentée par Monsieur Jean-Charles BOU HANICHE, à installer 8 stands composés de tables et de chaises sur le parc de l'Espérance dans le cadre d'un « FORUM DE LA SANTE », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 24 MAI 2012 DE 08H00 A 12H00

MONTAGE ET DEMONTAGE : LE MEME JOUR

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2012

---

### **12/227/SG Organisation de la tournée Kellog 's sur l'escale Borély par l'agence Strada Marketing**

---

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,  
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.  
Vu la demande présentée par l'agence «STRADA MARKETING» domiciliée : 269, rue Duguesclin – 69003 LYON et représentée par Madame Emma BOURRELLY.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise l'agence «STRADA MARKETING» domiciliée : 269, rue Duguesclin – 69003 LYON et représentée par Madame Emma BOURRELLY, à installer un module d'animation, 6 tables, 6 chaises, des parasols sur la zone 2 de l'escale Borély dans le cadre de la « TOURNEE KELLOGG'S », en cohabitation avec la grande roue et la kermesse, conformément au plan ci-joint. Aucune vente n'est autorisée. Dégustation de produits KELLOGG'S uniquement dans le cadre des animations et auprès de public venant sur le dispositif ou à ses abords immédiats sans échantillonnage massif.

MANIFESTATION : LE 26 MAI 2012 DE 10H30 A 18H30

MONTAGE : LE 26 MAI 2012 DE 09H00 A 10H30

DEMONTAGE : DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.  
Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours  
Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

### **ARTICLE 6 PROPETE DU SITE**

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.  
Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.  
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,  
Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2012

---

### **12/228/SG Organisation du Festiv al d'Arts Ephémères sur le Parc de la Maison Blanche par la Mairie des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> Arrondissements**

---

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,  
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.  
Vu la demande présentée par la « MAIRIE DES 9/10 », représentée par Monsieur Gérard TOUBIANA, domiciliée 150, boulevard Paul Claudel 13009 MARSEILLE

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise la « MAIRIE DES 9/10 » domiciliée 150, boulevard Paul Claudel 13009 MARSEILLE, représentée par Monsieur Gérard TOUBIANA à installer 20 sculptures éphémères sur le Parc de Maison Blanche dans le cadre du « FESTIVAL D'ARTS EPHEMERES », en cohabitation avec la journée d'animation ludothèque conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : DU 25 MAI AU 03 JUIN 2012 DE 07H00 A 20H00

VERNISSAGE : LE 24 MAI 2012 DE 07H00 A 22H30

MONTAGE : DU 21 AU 23 MAI 2012 DE 07H00 A 20H00

DEMONTAGE : DU 04 AU 06 JUIN 2012 DE 07H00 A 20H00

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

#### **ARTICLE 6** PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2012

### **12/229/SG Organisation du Festival Etang d'Arts sur le parc de la Mirabelle par EUROMED Management**

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par « EUROMED MANAGEMENT » sise Domaine de Luminy – 13288 MARSEILLE CEDEX 09, représentée par Monsieur Stéphane DAVID.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise l'association « EUROMED MANAGEMENT » sise Domaine de Luminy – 13288 MARSEILLE CEDEX 09, représentée par Monsieur Stéphane DAVID, à installer une scène de 60 m<sup>2</sup>, 3 tentes de 3m x 4m, 5 stands de 5 m<sup>2</sup>, 40 plateaux, des tréteaux, 80 chaises et à exploiter une buvette sur le Parc de la Mirabelle dans le cadre du « FESTIVAL ETANG D'ARTS », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 26 MAI 2012 DE 16H00 A 22H30  
LE 27 MAI 2012 DE 16H00 A 23H00

MONTAGE : LE 25 MAI 2012 DE 14H00 A 17H00

DEMONTAGE : LE 27 MAI 2012 DES LA FIN DE LA MANIFESTATION

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2012

**12/232/SG Organisation des « Rendez-vous au Jardin » sur le Parc Borély par le Service des Espaces Verts, du Littoral et de la Mer**

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,  
Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,  
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,  
Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille  
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,  
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.  
Vu la demande présentée par le « SERVICE DES ESPACES VERTS, LITTORAL ET MER » sis 48, avenue Clot Bey – 13008 MARSEILLE, représenté par Madame Geneviève CLARENS.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise le « SERVICE DES ESPACES VERTS, LITTORAL ET MER » sise 48, avenue Clot Bey – 13008 MARSEILLE, représenté par Madame Geneviève CLARENS, à installer 60 tentes de 3 m x 3 m, 11 jeux de 10 m<sup>2</sup> chacun sur le Parc Borély dans le cadre de « RENDEZ-VOUS AU JARDIN », conformément au plan ci-joint

MANIFESTATION : LE 02 JUIN 2012 DE 14H00 A 22H00  
LE 03 juin 2012 de 10h00 a 19h00

MONTAGE : LE 30 MAI 2012 DE 07H00 A 19H00  
LE 1er juin 2012 DE 08H00 A 20h00  
LE 02 juin 2012 de 06h00 a 12h00

DEMONTAGE : LE 03 JUIN 2012 DES LA FIN DE LA MANIFESTATION  
LE 04 JUIN 2012 DE 07H00 A 19H00

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours  
Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

**ARTICLE 6** PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté. Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs, Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2012

---

## **12/235/SG – Organisation de la Nocturne de Marseille sur les plages du Prado par l'Association Lions Club Marseille Doyen**

---

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par l'association « LIONS CLUB MARSEILLE DOYEN » sise 38, bd Lord Duveen - 13008 MARSEILLE, représentée par Monsieur Olivier CAUBERE, Président.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise l'association « LIONS CLUB MARSEILLE DOYEN », sise 38, bd Lord Duveen - 13008 MARSEILLE, représentée par Monsieur Olivier CAUBERE, Président, à installer un car podium de 9 m x 2 m sur la mer de sable des Plages du Prado et à faire stationner un camion-vestiaire sur le trottoir de la place Alex Jany (angle avenue Pasteur, devant le 75 bd Charles Livon), dans le cadre de « LA NOCTURNE DE MARSEILLE » conformément au plan ci-joint..

MANIFESTATION : LE 1ER JUIN 2012 DE 21H00 A 22H00

STATIONNEMENT DU CAMION-VESTIAIRE : LE 1ER JUIN 2012 DE 20H00 A 21H00

MONTAGE : LE 1ER JUIN 2012 DE 14H00 A 19H00

DEMONTAGE : LE 1ER JUIN 2012 DE 22H00 A 00H00

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

### **ARTICLE 6** PROPETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2012

---

## **12/238/SG – Organisation de la journée des arts énergétiques sur la campagne Pastré par l'Union des Arts Energétiques**

---

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics,

Vu l'arrêté n° 10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par l'association « UEQGAE-PACA-CORSE », représentée par Monsieur Jean-Pierre COTUGNO, Président domicilié : 3, Impasse de la Meynière, Le Mont D'Or, 04100 MANOSQUE.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise l'association « UEQGAE-PACA-CORSE », représentée par Monsieur Jean-Pierre COTUGNO, Président domicilié : 3, Impasse de la Meynière, Le Mont D'Or, 04100 MANOSQUE, à installer 4 stands de 2m x 2m composés de 4 tables et chaises, 1 table de 3m x 1m, 20 bancs, 1 stand traiteur sur la Campagne Pastré, dans le cadre de la « JOURNEE DES ARTS ENERGETIQUES », conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 02 JUIN 2012 DE 10H00 A 18H00

MONTAGE : LE 02 JUIN 2012 DE 08H00 A 10H00

DEMONTAGE : LE 02 JUIN 2012 DE 18H30 A 19H30

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

**ARTICLE 5** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

#### **ARTICLE 6** PROPLETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Un état des lieux sera effectué avant et après la manifestation avec l'organisateur. Dans la mesure où ce dernier n'aura pas pris en charge le nettoyage de la zone qui lui aura été attribuée, un titre de recette correspondant à la remise en état par les Services de la Ville, lui sera adressé.

**ARTICLE 7** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 8** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 25 MAI 2012

---

### **12/241/SG – Organisation des journées Portes Ouvertes sur le quai Marcel Pagnol par le Grand Port de Marseille**

---

Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics

Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248 /FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.

Vu la demande présentée par « LE GRAND PORT DE MARSEILLE » domicilié 23 Place de la Joliette 13002 représenté par Madame Anne-Hélène MERLO.

**ARTICLE 1** La Ville de Marseille autorise « LE GRAND PORT DE MARSEILLE » domiciliée 23 Place de la Joliette 13002 Marseille, représenté par Madame Anne-Hélène MERLO, à organiser des journées portes ouvertes sur le Quai Marcel Pagnol 13002 Marseille. Un village accueil constitué de 3 tentes de 3x3 sera mis en place sur le Quai Marcel Pagnol côté Parking. Montage le Mercredi 6 Juin 2012 de 18h00 à 20h00 et démontage le Vendredi 8 Juin 2012 à 19h00.

Manifestation : Jeudi 7 Juin 2012 au 10 Juin 2012 de 8h 00 à 17h00 montage et démontage inclus.

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte contre l'incendie sur le trottoir dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 4** Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

#### **ARTICLE 5** PROPRETE DU SITE

Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

Dans la mesure où la remise en état des lieux n'est pas effectuée par l'organisateur après la manifestation, la Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

**ARTICLE 7** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 30 MAI 2012

---

### **12/244/SG – Organisation de la Fête du Panier par le Théâtre de Lenche**

---

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012

Vu la demande présentée par « Le Théâtre de Lenche » domicilié au 4, place de Lenche / 13002 Marseille, représenté par Monsieur Jérémy CONCHY...

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

**ARTICLE 1** Le Théâtre de Lenche est autorisé à organiser en son nom « LA FÊTE DU PANIER » le vendredi 15 et le samedi 16 juin 2012

L'organisateur devra veiller à respecter les autorisations de terrasses de bars et restaurants déjà accordés sur les différentes places.

**ARTICLE 2** Le périmètre de la Fête suscitée est circonscrit comme suit :

L'ensemble des dispositifs seront installés du lundi 11 juin 2011 au jeudi 14 juin 2011 de 08H00 à 20H00

Place de Lenche

Installation d'une scène, d'une régie, d'une tente et d'un praticable

Manifestation : vendredi 15 et samedi 16 juin 2012 de 08H00 à 23H00

Place du Refuge + (Parvis bibliothèque)

Installation d'une scène, d'une régie, de quatre tentes

Manifestation : vendredi 15 et samedi 16 juin 2012 de 08H00 à 23H00

Place des Pistoles

Installation d'une scène, d'une régie, de deux tentes

Manifestation : vendredi 15 et samedi 16 juin 2012 de 08H00 à 23H00

Place des 13 cantons

Installation d'une scène

Manifestation : vendredi 15 et samedi 16 juin 2012 de 08H00 à 23H00

Place de Lorette

Installation d'une scène, d'une régie,

Manifestation : vendredi 15 et samedi 16 juin 2012 de 08H00 à 23H00

Parvis Notre Dame des Accoules

Installation d'un Podium

Manifestation : samedi 16 juin 2012 de 08H00 à 23H00

Place du Séminaire

Installation de deux tentes, d'une aire de stockage de matériel et de deux postes de secours.

Durée de la manifestation.

Place Jean-Claude Izzo

Animations vendredi 15 juin et samedi 16 juin 2012 de 11H00 à 23h00.

Place Père Saisse

Animations vendredi 15 juin et samedi 16 juin 2012 de 11H00 à 23H00

Place des Moulins Haut et Place des Moulins Bas (Espace scénique (6 x4)

Installation d'une tente plus deux loges le vendredi 15 juin et samedi 16 juin 2012 de 8H00 à 23H00.

**ARTICLE 3** En ce qui concerne les concerts et les bals organisés en plein air sur le domaine public, leur horaire sera le suivant : 20 H 00 – 1 H.

**ARTICLE 4** Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

**ARTICLE 5** L'Association ou l'organisme visé à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

**ARTICLE 6** Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 7** Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

**ARTICLE 8** Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 9** Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

**ARTICLE 10** Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,  
Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,  
Respect du passage et de la circulation des piétons,  
Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

Pour des raisons de sécurité, tout empiètement sur l'espace de circulation nécessaire au bon fonctionnement du tramway est interdit.

**ARTICLE 11** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.  
Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conformer aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;  
Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 12** L'intensité de la sonorisation ne devra causer aucune gêne pour le voisinage.

**ARTICLE 13** Aucune installation ne sera tolérée au droit :

Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,  
Des portes d'entrée d'immeubles.

**ARTICLE 14** Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

**ARTICLE 15** La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public « Section Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.  
Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

**ARTICLE 16** Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

**ARTICLE 17** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.  
Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.  
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 18** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 30 MAI 2012

## Vide greniers

### **12/246/SG – Organisation d'un vide grenier sur la place Sébastopol par l'Association des Parents d'Elèves de l'école Abbé de l'Épée**

Nous, Maire de Marseille,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :  
L 2212.1 et L 2212.2,  
Vu l'arrêté n° 89/016/SG en date du 19 janvier 1989 relatif à la réglementation des Emplacements Publics  
Vu l'arrêté N°10/047/SG du 4 février 2010 relatif au règlement des Marchés de la Ville de Marseille.  
Vu la délibération n°11/1248/FEAM du 12 décembre 2011 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2012.  
Vu la demande présentée conjointement par " La Maire des 4ème et 5ème arrondissements" et "l'Association des Parents d'élève Abbé de l'Épée" représentée par Madame BARTHELEMY Sophie, Présidente, domiciliée 7 Bis Square Sidi Brahim 13005 Marseille.  
Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

**ARTICLE 1** La Mairie des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements et l'Association des parents d'élèves de l'école maternelle "Abbé de l'Épée" sont autorisées à organiser en son nom un « Vide Grenier » sur la Place Sébastopol 13004.

LE DIMANCHE 17 JUIN 2012

**ARTICLE 2** Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 06H00  
Heure de fermeture : 20H00

**ARTICLE 3** Le vide grenier ne doit pas comporter de brocante et de vente par des professionnels.

**ARTICLE 4** L'association ou l'organisme visé à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

**ARTICLE 5** Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 6** Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

**ARTICLE 7** Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

**ARTICLE 8** Les organisateurs devront veiller au strict respect des mesures de sécurité d'usage.

**ARTICLE 9** Les organisateurs devront laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ainsi qu'une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

**ARTICLE 10** L'intensité de la sonorisation ne devra occasionner aucune gêne pour le voisinage.

**ARTICLE 11** Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,  
Respect du passage et de la circulation des piétons,  
Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

**ARTICLE 12** Aucune installation ne sera tolérée au droit :

Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation,  
Des portes d'entrée d'immeubles.

**ARTICLE 13** Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

**ARTICLE 14** La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public – Division « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.  
Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.  
Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

**ARTICLE 15** Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

**ARTICLE 16** Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.  
Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 17** Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 30 MAI 2012

## SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE

### Division Réglementation - Autorisations de travaux de nuit

#### 12/121 - Entreprise FOSELEV

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 03 mai 2012 par l'entreprise FOSELEV, sis 1 boulevard Raffinerie - 13014 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, mise en place de bungalows sur plage les Catalans, rue des Catalans 13007 Marseille.

matériel utilisé : une grue de 35 Tonnes.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 mai 2012

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 09 mai 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise FOSELEV, sis 1 boulevard Raffinerie - 13014 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, mise en place de bungalows sur plage les Catalans, rue des Catalans 13007 Marseille.

matériel utilisé : une grue de 35 Tonnes.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable pour 1 nuit dans la période du 21 mai 2012 au 31 mai 2012 de 22h00 à 06h00.

**ARTICLE 3** L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 MAI 2012

---

## 12/122 - Entreprise AGSPT

---

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 04 mai 2012 par l'entreprise AGSPT 52, route du Rove 13820 Ensues la Redonne, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, changement de trappes sur chambre FT au 181 avenue, de la Rose -13013 Marseille..

matériel utilisé :compresseur et marteau piqueur.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 mai 2012 (sous réserve que les travaux bruyants soient effectués avant 22h00 )

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 09 mai 2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise AGSPT 52, route du Rove 13820 Ensues la Redonne est autorisée à effectuer des travaux de nuit changement de trappes sur chambre FT au 181 avenue, de la Rose - 13013 Marseille.

matériel utilisé: compresseur et marteau piqueur.

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable (1 à 2 nuits) dans la période du 28 mai 2012 au 22 juin 2012 de-21h00 à 06h00.

**ARTICLE 3** L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 MAI 2012

---

## 12/124 - Entreprise MEDIACO

---

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 03 mai 2012 par l'entreprise MEDIACO MARSEILLE, sis Boulevard Grawitz – 13016 Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, opération de levage (téléphonie) au 1 Bis, Bd des Fauvettes 13012 Marseille.

matériel utilisé : une grue.

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 10 mai 2012

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 09 mai 2012

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise MEDIACO MARSEILLE, sis Boulevard Grawitz – 13016 Marseille est autorisée à effectuer des travaux de nuit, opération de levage (téléphonie) au 1 Bis, Bd des Fauvettes 13012 Marseille.

matériel utilisé : une grue .

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable (1 à 2 nuits) dans la période du 28 mai 2012 au 01 juin 2012 de-00h00 à 5h00.

**ARTICLE 3** L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 21 MAI 2012

---

## 12/132 - Entreprise REVEL

---

Nous, Maire de Marseille

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2212-2, et L-2214-4,

VU, le Code de la Santé Publique et notamment les articles R.1334-36 et R.1334-37, relatifs à la lutte contre le bruit

VU, l'arrêté préfectoral du 22 juin 2000, et notamment son article 5,

VU, la demande présentée le 16 mai 2012 par l'entreprise REVEL 13 26, 28 Bd Frédéric Sauvage 13014 - Marseille, qui sollicite l'autorisation d'effectuer des travaux de nuit, installation climatiseur au 47, boulevard Jean Cristofol 13003 Marseille.

matériel utilisé :grue mobile petit modèle

VU, l'avis favorable du Service de la Santé Publique et des Handicapés de la Ville de Marseille en date du 21/05/2012.

VU, l'avis favorable de la Subdivision Police Circulation et Stationnement en date du 16/05/2012.

CONSIDERANT, que certains travaux ne peuvent être effectués que de nuit,

**ARTICLE 1** L'entreprise REVEL 13 26, 28 Bd Frédéric Sauvage 13014 Marseille, est autorisée à effectuer des travaux de nuit, installation climatiseur au 47, boulevard Jean Cristofol 13003 Marseille.

matériel utilisé: grue mobile petit modèle

**ARTICLE 2** Cette autorisation est valable dans la période du 24 mai 2012 de 22h00 à 23h30

**ARTICLE 3** L'Entreprise responsable des travaux prendra toutes les mesures nécessaires afin de réduire au minimum le bruit émanant du chantier.

FAIT LE 30 MAI 2012

## Division Réglementation - Autorisations de musique et musique-dancing de mai 2012

D.G.P.P. - POLICE ADMINISTRATIVE

AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING DU MOIS DE MAI 2012

AM : Autorisation de Musique d' Ambiance----

AMA : Autorisation de Musique Amplifiée-- --

AFET : Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive ( jusqu' à )---

Susp : Suspension----

AUTORISATION N°	EXPLOITANTS ETA	BLISSEMENTS	ADRESSES	AUTORISATIONS	
				délivrée le	période de validité
AM – N°223/12	MR BERPERRON Thierry	LE SPLENDID	1 BD GARIBALDI 13001	10/05/2012	PERMANENT
AM – N°228/12	MME KHIAT Melouka	BAR DE CRIMEE	169 RUE CRIMEE 13003	10/05/2012	PERMANENT
AM – N°229/12	MR DUPRE Gilles	LE CAFE THAI	136 RUE DU ROUET 13008	10/05/2012	PERMANENT
AM – N°19/12	MR KHEDR Mohamed	TAKI THAI	125 AVENUE DE LA CAPELETTE 13010	14/05/2012	3 MOIS
AM – N°24/12	MR LUCCIONI Lionel	BAR TABACS DES CHUTES LAVIE	39 AV DES CHUTES LAVIE 13004	14/05/2012	4 MOIS
AM – N°41/12	MLLE ROMANETTI Laëtitia	LE PAPARAZZI	22 RUE BEAUVAU 13001	14/05/2012	4 MOIS
AM – N°78/12	MR DI ROCCO Mathieu	LE 27	27 BD GUY LUSSAC 13014	14/05/2012	4 MOIS
AM – N°84/12	MR COLLOMB Frédéric	LE PETIT DERBY	20 AV MARECHAL ROCH 13004	14/05/2012	4 MOIS
AM – N°88/12	MR POULOPOULOS Evangelos	VANGELIS ALTER BISTRO	50/52 AV CESAR BOY 13011	14/05/2012	4 MOIS
AM – N°158/12	MME HATCHODOURIAN Armine	BAR LE SOLEIL	17 PLACE BROSSOLETTE 13004	14/05/2012	PERMANENT
AM – N°227/12	MR AREVIKIAN Jean Jacques	BRASSERIE DE LA CONCEPTION	148 RUE SAINT PIERRE 13005	14/05/2012	PERMANENT
AM -N°236/12	MR SEFIN Hamy	TOM POUCE	10 RUE DE LA REPUBLIQUE 13001	14/05/2012	6 MOIS
AM – N°237/12	MR LAJOINTE Mathieu	LE BOUCHON PROVENCAL	6 PLACE AUX HUILES 13001	14/05/2012	6 MOIS
AM – N°668/11	MR CLOTILDE Alexandre	SUSHI SHOP	24 RUE LULLI 13001	21/05/2012	4 MOIS
AM-N°246/12	MME KHENFAR	HAVANNA CAFE	11 QUAI DE RIVE NEUVE 13001	21/05/2012	6 MOIS
AM-N°248/12	MME DIFFALLAH Fatima	CHEZ NORA	57 BD DE PARIS 13002	21/05/2012	4 MOIS
AMA-N°249/12	MR CATZ Bruno	L'AVANT SCENE	9/11 RUE FORT DU SANCTUAIRE 13006	21/05/2012	6 MOIS
AM-N°252/12	MR BONNARD Patrick	BRASSERIE PAULENER	8 AVENUE DU PRADO 13006	21/05/2012	PERMANENT
AM-N°254/12	MR BOUSSADIA Salah	BAR DE LA MAIRIE	37 ALLEE LEON GAMBETTA 13001	21/05/2012	PERMANENT
AM -N°261/12	MLLE MESSOU Nougoubra	LE FASO	26 RUE FERRARI 13005	23/05/2012	4 MOIS
AM -N°686/11	MR NADJAR Ludovic	LE FETICHE	38 RUE SAINT SAENS 13001	30/05/2012	4 MOIS
AM -N°112/12	MR IBRAHIM Ahmed	MIDO	70 COURS JULIEN 13006	30/05/12	4 MOIS
AM -N°119/12	MME HAKWYRDRIAN Tsolène	COYOTTE K FE	2 RUE DU VILLAGE 13006	30/05/12	4 MOIS
AM -N°136/12	MR DESOLE Jean Marc et TAUREL Michel	LAN THAI	7 RUE VIAN 13006	30/05/12	4 MOIS
AM -N°145/12	MME SPORTIELLO Josette	LA FOLLE EPOQUE	10 PLACE FELIX BARET 13006	30/05/12	4 MOIS
AM -N°155/12	MME DELLE FONTANE Nathalie	RESTAURANT LA PREFECTURE	27 RUE SYLVABELLE 13006	30/05/12	4 MOIS
AM -N°262/12	MR CLAMECY Patrick	LA CHOPE D'OR	32 QUAI DU PORT 13002	30/05/12	PERMANENT
AM -N°265/12	MME SAVOLDELLI Katia	COTE TRAM	21 BD PHILIPPON 13004	30/05/12	4 MOIS
AM -N°229/12	MR DUPRE Gilles	LE CAFE THAI	136 RUE DU ROUET 13008	30/05/12	PERMANENT

## SERVICE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

## Permis de construire du 16 mai au 31 mai 2012

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SZHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
12 H 1232PC.P0	16/5/2012	Mr	PIERLOT	89 BD DE LA GROTTE ROLLAND/14 BD DES GENETS 13008 MARSEILLE	226	Piscine ; Garage	Habitation
12 H 1233PC.P0	16/5/2012	Mr et Mme	MOISAN	12 RUE PROTIS 13007 MARSEILLE	303	Piscine;Garage;	Habitation ;
12 H 1235PC.P0	16/5/2012	Mr	VINCENT	1 BD DEBEAUX 13008 MARSEILLE	90	Travaux sur construction existante ; Extension ; Piscine	Habitation
12 H 1236PC.P0	16/5/2012	Mr	LOUDIN	95 BD PIOT / 28 BD CHALLIER DE NERE 13008 MARSEILLE	33	Surélévation;Autres annexes	Habitation
12 H 1238PC.P0	16/5/2012	Crédit	AGRICOLE IMMOBILIER RESIDENTIEL	7 CHE DE LA COLLINE ST JOSEPH 13009 MARSEILLE	5461	Construction nouvelle ; Démolition Partielle	Habitation
12 N 1234PC.P0	16/5/2012	Société à Responsabilité Limitée	CORIO GRAND LITTORAL	11 AVE DE SAINT ANTOINE 13015 MARSEILLE	196	Travaux sur construction existante	Commerce
12 N 1237PC.P0	16/5/2012	Mr	VENCESLAU	61 CHE DES BOURRELY 13015 MARSEILLE	43	Travaux sur construction existante	Habitation
12 H 1239PC.P0	21/5/2012	Ville de Marseille	STB SUD	TSE DE LA MARBRERIE 13008 MARSEILLE	0		
12 H 1241PC.P0	21/5/2012	Mr	SARAGAS	79 RUE DU VALLON DES AUFFES 13007 MARSEILLE	53	Travaux sur construction existante	Habitation
12 K 1240PC.P0	21/5/2012	Société Anonyme	FROJO	17 RUE GRIGNAN 13006 MARSEILLE	92	Travaux sur construction existante;Démolition Part	Bureaux ;
12 M 1242PC.P0	21/5/2012	Mr	SCHNEITTER	217 AV DES POILUS 13013 MARSEILLE	39	Travaux sur construction existante;Surélévation;	Habitation
12 N 1243PC.P0	21/5/2012	Société Civile Immobilière	MARSEILLE LE CLOS DE LA VISTE	43 AV DE LA VISTE 13015 MARSEILLE	0		
12 H 1249PC.P0	22/5/2012	Mr	PHILIP JOET	18 BD BENSA 13007 MARSEILLE	193	Construction nouvelle	Habitation
12 K 1244PC.P0	22/5/2012	Mr et Mme	CANIZARES	CHE DES GRANDES BASTIDES 13011 MARSEILLE	106		Habitation
12 K 1248PC.P0	22/5/2012	Mr et Mme	PANACIULLI	13 TRSE DES FABRES MARSEILLE	119	Construction nouvelle ; Piscine ; Garage;	Habitation
12 K 1250PC.P0	22/5/2012	Société Civile Immobilière	G M B	32 BD DE LA POMME 13011 MARSEILLE	92		Artisanat
12 M 1245PC.P0	22/5/2012	Communauté Urbaine	MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	TRA DE LA BOUNAUDE 13010 MARSEILLE	413	Construction nouvelle	Bureaux
12 M 1247PC.P0	22/5/2012	Mme	CAROZZI	23 RUE SAINT BRUNO 13004 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 M 1251PC.P0	22/5/2012	Société par Action Simplifiée	JCB INVEST	2 AV DU CONSUL 13013 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante ; Piscine	
12 N 1246PC.P0	22/5/2012	Société Civile Immobilière	GIMUDE	2 RUE FONDERIE VIEILLE 13002 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 K 1252PC.P0	23/5/2012	Mr et Mme	PELLETIER	4 AV DES TROIS LUCS 13012 MARSEILLE	340	Construction nouvelle	Habitation
12 K 1256PC.P0	23/5/2012	Association	CRECHE DEVORAH-LEA	58/60 RUE DE LA PAIX MARCEL PAUL 13006 MARSEILLE	0		
12 M 1253PC.P0	23/5/2012	Mr	DE CUBBER	119 BD BARRA 13013 MARSEILLE	159	Construction nouvelle ; Piscine	Habitation
12 H 1271PC.P0	24/5/2012	Mr et Mme	SCOTTO DI CARLO	AVE DU MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY 13009 MARSEILLE	0		

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PETITIONNAIRE		ADRESSE	SZHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
12 N 1257PC.P0	24/5/2012	Société Anonyme	MA SANTE FACILE	10 PL GENERAL DE GAULLE 13001 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 N 1258PC.P0	24/5/2012	Société Civile Immobilière	KAROUS	69 RUE DU BON PASTEUR 13002 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante	
12 N 1259PC.P0	24/5/2012	Mr	HEBBACHE	130 CHE DE LA NERTHE 13016 MARSEILLE	89	Construction nouvelle	Habitation Service Public
12 H 1265PC.P0	25/5/2012	Association	CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS	146 BD PERIER / 5 RUE D'ARLES 13008 MARSEILLE	0		
12 K 1263PC.P0	25/5/2012	Mr	LEFORT	53 RUE DE COURENCQ 13011 MARSEILLE	119	Garage	Habitation
12 M 1261PC.P0	25/5/2012	Mr	BOTTIGLIERO	2 BD BERNARD VERGER 13013 MARSEILLE	43	Travaux sur construction existante;Autres annexes	Habitation
12 N 1262PC.P0	25/5/2012	Société Civile Immobilière	MAGDAN	50 BD ANATOLE DE LA FORGE 13014 MARSEILLE	0		
12 N 1264PC.P0	25/5/2012	SCCV	LES TERRASSES DE LA MAJOR	1 RUE MAZENOD 13002 MARSEILLE	5820	Construction nouvelle ; Démolition Totale	Habitation Commerce
12 H 1267PC.P0	29/5/2012	Mr	PARIGI	5 BD DE NICE 13008 MARSEILLE	0		
12 H 1268PC.P0	29/5/2012	Mr	BIAGI	47 RUE F ET R GIUDICELLI 13007 MARSEILLE	0		
12 K 1266PC.P0	29/5/2012	Mr	DE BERNARDI CHEZ STYLE HOUSE	14 BD BAOUME LAUGIERE 13012 MARSEILLE	112		Habitation
12 N 1269PC.P0	29/5/2012	Mr	LENA	RUE RABELAIS/IMP GUICHARD 13016 MARSEILLE	0		
12 H 1272PC.P0	30/5/2012	Mr	CHANCHORLE	23C RUE DE LA DOUANE 13007 MARSEILLE	0		
12 K 1270PC.P0	30/5/2012	Société Civile Immobilière	LA HUCHE DU TERMINUS	1 PLCE DU MONUMENT ANGLE MONTEE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE	0		
12 K 1277PC.P0	30/5/2012	Mme	BUONO	LE HAMEAU DE LA CHAPELLE LOT N°5 MARSEILLE	0		
12 K 1280PC.P0	30/5/2012	Mme	CHAPPE NEE VOULANT	10 BD HUGUES 13012 MARSEILLE	0		
12 M 1273PC.P0	30/5/2012	Mr	BOUDON	88 BD SACCOMAN 13010 MARSEILLE	0		
12 M 1274PC.P0	30/5/2012	Mr	BAGNIS	21 IMP CROIX DE REGNIER 13004 MARSEILLE	0		
12 M 1275PC.P0	30/5/2012	Mr	BILLORE	8 TRA FORCE 13004 MARSEILLE	0		
12 M 1276PC.P0	30/5/2012	Mme	LAMACCHIA NEE ZIANI	147 AV DE LA ROSE 13013 MARSEILLE	0		
12 M 1279PC.P0	30/5/2012	Administration	MAIRIE DE MARSEILLE DGVE/DIRCA/ST B NORD-EST	135 CH DE SAINT JEAN DU DESERT 13005 MARSEILLE	0		
12 H 1283PC.P0	31/5/2012	Mr	SOUILAH-EDIB	6/8 RUE ROUMANILLE 13008 MARSEILLE	0		
12 H 1286PC.P0	31/5/2012	Société Civile Immobilière	MASSALIA SHOPPING MALL	ALL RAY GRASSI 13008 MARSEILLE	0		
12 N 1282PC.P0	31/5/2012	Société par Action Simplifiée	MENUISERIE LAZER	40 CHE DE SAINT HENRI 13016 MARSEILLE	0		
12 N 1284PC.P0	31/5/2012	Mr	BERTOT	17 BD HENRI MICHEL 13016 MARSEILLE	0		
12 N 1285PC.P0	31/5/2012	Mr	EL MOUHINE	127 CHE ST JOSEPH A ST MARTHE 13014 MARSEILLE	0		

**DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL**  
**SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS**

**Procès-verbal de la séance**  
**du 6 février 2012**

VILLE DE MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**du 6 février 2012**  
**Compte rendu in extenso**

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur les rapports 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127 et 128, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\* \* \*

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011**

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente ?

(Aucune observation)

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011 est approuvé.

\* \* \*

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

ALLEGRIANI ♦ ALLIBERT ♦ ANDRIEUX ♦ ASSANTE ♦ BARLES ♦ BENARIOUA ♦ BERNARDI ♦ BIAGGI ♦ BLUM ♦ BOET ♦ BOUALEM ♦ BOULAINSEUR ♦ BOULAY ♦ BOULESTEIX ♦ BOURGAT ♦ BOYER ♦ BRAMANTI ♦ BRYA ♦ CAMERA ♦ CARADEC ♦ CARREGA ♦ CASANOVA ♦ CASELLI ♦ CHAMASSIAN ♦ CHANTELOT ♦ COPPOLA ♦ D'ESTIENNE D'ORVES ♦ DI NOCERA ♦ DIAMANTI ♦ DUTOIT ♦ DUTTO ♦ FRANCESCHI ♦ FRUCTUS ♦ GAUDIN ♦ GAUNET-ESCARRAS ♦ GILLES ♦ GINER ♦ GOY ♦ HERMANN ♦ HOVSEPIAN ♦ HUGON ♦ IMBERT ♦ LOTA ♦ MALRAIT ♦ MARANDAT ♦ MARI ♦ MARRONE-LEVONIAN ♦ C. MASSE ♦ F. MASSE ♦ MENNUCCI ♦ MILHAUD ♦ MIRON ♦ MORAIN ♦ MOUKOMEL ♦ MULLER ♦ MUSELIER ♦ NARDUCCI ♦ OLMETA ♦ PADOVANI ♦ PALMIERI ♦ PARAKIAN ♦ PASQUINI ♦ PELLICANI ♦ PIGAMO ♦ PONCET-RAMADE ♦ POZMENTIER-SPORTICH ♦ PUSTORINO ♦ REAULT ♦ REMADNIA-PREZIOSI ♦ REY ♦ ROATTA ♦ ROCCA SERRA ♦ ROUZAUD ♦ SAID ♦ SERVANT ♦ SPERLING ♦ SUSINI ♦ TEISSIER ♦ TOURRET ♦ VALLETTE ♦ VANELLE ♦ VASSAL ♦ VENTURINO ♦ VLASTO ♦ WEYGAND ♦ ZAOUY ♦ ZAYAN ♦ ZENOU ♦ ZERIBI ♦ ZOUAGHI.

**Etaient représentés Mesdames et Messieurs :**

BABOUCHIAN par VASSAL ♦ BARTHELEMY par F. MASSE ♦ GHALI par BOULAINSEUR ♦ HONDE par DUTTO ♦ MOLL par BLUM ♦ ORTIZ par DUTOIT ♦ PIETRI par ROUZAUD ♦ SPORTIELLO-BERTRAND par PIGAMO ♦ TIAN par MORAIN ♦ VARESE par MENNUCCI ♦ VIARD par CASELLI.

\* \* \*

**2 - Compte rendu de décisions**

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

11/114

Préemption exercée par la Ville de Marseille sur l'immeuble élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, à usage d'habitation, libre d'occupation, situé à l'angle du Chemin de Sormiou et du Chemin de la Cayolle, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, cadastré sous le n° 523 de la section E quartier Sormiou, appartenant à la SCI CHATEAU 20.

(L.2112-22-15°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

11/115

Note d'honoraires et de frais présentée par la SCP COUTARD, MAYER, MUNIER-APPAIRE, Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

11/116

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Philippe GIRARD, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri DE ROUDNEFF et Martine AFLALOU-TAKTAK, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

\* \* \*

11/117

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Jean-Paul DECORPS, Isabelle DECORPS, Arnaud DECORPS et Laurent SERI, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

	( <i>Sans observation</i> )		
	* * *	11/122	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur les lots n°1 et 3, soit une cave et un magasin, libres d'occupation, à usage commercial, dépendant de la copropriété située 133, boulevard de la Libération 13001 Marseille, d'une surface de 31,42 m <sup>2</sup> et 47,32 m <sup>2</sup> , cadastrée sous le n° 272 de la section D quartier Saint-Charles, appartenant aux Consorts TRIGANO- ALTARAC. (L.2112-22-15°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
11/118	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur le bien immobilier, déclaré occupé, situé 6, rue Curiol 13001 Marseille, élevé de quatre étages sur rez-de-chaussée, à usage d'habitation et commercial, d'une surface utile de 200 m <sup>2</sup> , cadastré sous le n° 119 de la section A quartier Thiers, appartenant à Monsieur Hazan et Madame Cohen. (L.2112-22-15°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )		* * *
	* * *	11/124	Mise à disposition et prise en location de locaux par la Ville de Marseille du 1 <sup>er</sup> novembre 2010 au 31 octobre 2011. (L.2122-22-5°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
11/119	Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé SANTELLI, Noël DURAND, Mathieu DURAND, Olivier SANTELLI, Dimitri ROUDNEFF, Martine AFLALOU, Notaires associés, Membres du Conseil Judiciaire de la Ville de Marseille. (L.2122-22-11°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )		* * *
	* * *	11/125	Reprise de concessions quinzennaires "case en élévation" sises dans le cimetière Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
11/119 bis	Préemption exercée par la Ville de Marseille sur le lot n°1 (à créer), à usage d'entrepôt, libre d'occupation, d'une superficie utile de 285 m <sup>2</sup> , dépendant de la copropriété en cours de constitution, située 18-22 rue Le Chatelier, 13015 Marseille, cadastré sous le n° 47 de la section D quartier Saint-Louis d'une contenance de 253 m <sup>2</sup> , appartenant aux consorts PASCAL-JACQUES. (L.2112-22-15°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )		* * *
	* * *	11/126	Reprise de concessions trentennaires "case en élévation" sises dans le cimetière Saint-Pierre. (L.2122-22-8°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
	* * *	12/01	Prix de vente des catalogues des expositions "Blanc-bleu, à la rencontre des dauphins de Méditerranée", "Orchidées de Provence", "60 ans de géologie provençale", "Un siècle d'océanographie à Marseille", "Le roman de Téthys", "Ondes parlantes, ondes vivantes", des ouvrages "Plantes vasculaires", "La cartographie écologique au service de l'aménagement du territoire", "La forêt méditerranéenne en Basse-Provence", de la pochette "Anita Conti, La Dame de la mer", des Bulletins et annales du Muséum d'histoire naturelle de Marseille (jusqu'au 1985-45), des Mésogée (à partir du numéro 1986-46), des Affiches de l'exposition temporaire, de Lot de 3 anciennes affiches, de carte postale, de porte-clefs, de frais de port. (L.2122-22-2°-L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
11/120	Défense de la Commune de Marseille dans une action en référé devant le Tribunal Administratif de Marseille. (L.2122-22-16°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )		* * *
	* * *	11/121	Pourvoi au nom de la Commune de Marseille devant le Conseil d'Etat et action en défense au nom de la Commune de Marseille devant le Conseil d'Etat et action en défense au nom de la Commune de Marseille dans un pourvoi exercé devant le Conseil d'Etat. (L.2122-22-16°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )
	* * *	12/02	Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions administratives. (L.2122-22-16°- L.2122-23) ( <i>Sans observation</i> )

\* \* \*

12/03 Actions en justice au nom de la Commune de Marseille relatives aux juridictions judiciaires.  
(L.2122-22-16°- L.2122-23)  
(Sans observation)

\* \* \*

Monsieur le Maire.- M. MENNUCCI, vous souhaitez la parole.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je ferai juste une remarque. Ce matin, à l'ouverture de notre Conseil Municipal, vous avez la Police de la Cité et je vous demanderai d'être assez attentif pour que les Conseillers Municipaux qui se rendent au Conseil Municipal le matin puissent le faire dans des conditions normales.

Que des groupes CIQ, etc., nous donnent des informations, nous en avons parfaitement l'habitude et il est tout à fait légitime et normal que des citoyens se rendent devant la salle du Conseil Municipal pour rencontrer des élus. Mais il est tout à fait anormal qu'un individu, je dis son nom, M. Alain PERSIA, connu dans cette ville pour des attitudes que je ne qualifierai pas, vienne agresser, Droite Gauche confondues, en fonction de je ne sais pas de quelle idéologie ou de quelle décision il peut prendre, les Conseillers Municipaux.

Donc je demande que l'on puisse quand même entrer au Conseil Municipal dans la sérénité et dans la tranquillité, sans avoir ce type d'individu ce qui ne relève pas du tout d'une discussion normale avec les élus, dont chaque citoyen peut se prévaloir.

Monsieur MORAIN.- Monsieur le Maire, l'intervention de Patrick MENNUCCI, une fois n'est pas coutume, est parfaitement opportune. Le personnage dont il est fait état est un nuisible de la vie politique marseillaise depuis très longtemps, qui a d'ailleurs souvent été utilisé contre nous, y compris lors des élections municipales de 2008. Quant à régler le problème aujourd'hui, c'est assez simple, il s'agit du collaborateur de M. FRANCESCHI, qui tient la permanence de celui-ci dans les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements, et peut-être que M. FRANCESCHI pourrait régler le problème pour que ce genre de méthode de voyou, insupportable, ici et ailleurs, comme celle dont on a été victime M. MENNUCCI la semaine dernière, ne se reproduise pas !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur FRANCESCHI.- Je n'ai pas de collaborateur de ce style, je ne suis pas responsable de la prose et je ne pense pas que M. MENNUCCI ait eu, à un moment donné, l'idée de faire rejaillir sur moi ce qui s'est passé la semaine dernière, qu'évidemment nous déplorons ! Je voudrais vous signaler également que quand j'ai fait moi-même campagne dans cette circonscription, que l'on peut qualifier de difficile, j'ai moi-même été l'objet d'agression ou de tentative d'agression, il y a onze ans, lors d'élections législatives, dans cette circonscription et exactement dans la même cité. Cela étant, cela n'avait pas fait ni la première des journaux ni la une du Conseil Municipal du lundi matin.

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, je vais à mon tour apporter un petit témoignage et rappeler simplement que le vendredi 26 janvier, lors des vœux que nous organisons à la Salle Vallier pour la Mairie des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> Arrondissements, il me revient tout à coup que M. PERSIA distribuait à l'entrée de ces vœux des tracts, comme il a distribué des tracts à l'entrée des vœux de la Mairie des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements. Mais ce qui est assez intéressant, c'est qu'à la Salle Vallier le tract qu'il distribuait, c'était un tract agonisant mon ami Renaud MUSELIER et appelant à voter François FRANCESCHI ! Et comme je crois bien connaître les quartiers des 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> arrondissements, mon petit doigt me dit qu'effectivement Alain PERSIA est très souvent au chaud dans la permanence de M. François FRANCESCHI. Tout le monde le voit, sauf lui !

Néanmoins, j'apporte un petit témoignage. Merci.

Monsieur FRANCESCHI.- J'ai beaucoup d'intérêt pour le Conseil Municipal de Marseille, mais un tract qui dit qu'effectivement la politique de sécurité dans les 4-5-6 n'est pas maintenue, qu'il manque des policiers à Marseille et que la sécurité n'est pas maintenue dans les rues de ma ville, je ne sais pas si cela agonise M. MUSELIER, mais il lui en faut peu ! Parce qu'effectivement, l'ensemble des citoyens de cette ville le savent, il n'y a pas besoin d'un tract. Et il n'est absolument pas diffamatoire et il est parfaitement correct ! Je vous montrerai le tract, vous pourrez l'apporter, si vous le souhaitez ! (Brouhaha dans la salle)

Monsieur le Maire.- Pour le grand ophtalmologiste que vous êtes, sans doute la vision vous échappe un peu ! Car il est clair que nous connaissons les agissements de ce Monsieur depuis longtemps.

Mme POZMENTIER aura la délicatesse de dire à nos policiers municipaux que maintenant que nous avons pris connaissance de cette littérature importante, il pourrait s'en aller. Voilà ce que je souhaiterais parce que ce n'est pas la peine qu'à chaque Conseil Municipal nous ayons cette distribution de tracts scandaleux et faux ! Je viens de prendre connaissance de l'un d'entre eux, où un de mes amis personnels est cité alors qu'il n'a rien à se reprocher en aucune manière. Et d'ailleurs les autres, j'imagine, non plus. Par conséquent, si vous voulez bien dire que maintenant que le travail qu'il devait faire est fait et sans doute rémunéré, il puisse maintenant s'écarter.

Monsieur BARLES.- Bien plus mineure, c'est la question de la mutation et du renouvellement du permis d'exploration d'hydrocarbures au large de Marseille. Il y a une semaine, nous avions déposé un vœu, Monsieur le Maire, qui malheureusement n'est pas soumis au vote des Conseillers Municipaux. Or, la décision ministérielle sur le renouvellement du permis est imminente, puisque la fin de l'instruction est fixée au 18 février, et nous aimerions connaître votre position par rapport à ce permis considérant les risques inhérents à pareille chose.

Monsieur le Maire.- M. BARLES, comme cela ne relève pas des activités municipales, nous ne l'avons pas retenu.

Monsieur BARLES.- Mais quelle est votre position par rapport à cela ?

Monsieur le Maire.- Je n'ai pas de position avant de connaître quoi que ce soit. M. REAULT, vous voulez dire quelque chose ?

Monsieur REAULT.- Monsieur le Maire, juste pour dire que cette question est évoquée depuis plusieurs semaines, médiatiquement, qu'elle est quand même assez ancienne, et que dans le cadre de la création du futur Parc national, le GIP des Calanques, présidé par Guy TEISSIER ici présent, a rendu déjà trois avis défavorables sur cette prolongation de permis. D'ailleurs, comme le Parc national de Port-Cros, comme la Réserve naturelle de Bonifacio et celle de Scandola, l'Aire marine de Pelagos et puis d'autres ONG tout aussi importantes.

J'ai eu l'occasion de faire connaître mon avis sur la question, qui est un avis évidemment négatif, parce que cela relève de l'incohérence. On ne peut pas créer un parc national et à quelques kilomètres créer une plateforme pétrolière qui serait exploitée sensiblement dans les mêmes conditions que celle qui a "pété", si je peux me permettre ce terme, dans le golfe du Mexique, puisque l'on est à plus de 1 500 mètres de profondeur, et que l'on ne doit pas rester dans cette position-là.

D'ailleurs, M. BARLES a pu intervenir sur France 2 et je l'ai fait à peu près dans le même sens. Donc il me semble que cette position est très claire. Et on peut aller voir sur mon site internet la position que j'ai, elle est extrêmement claire, et je pense que l'on ne doit pas continuer à avoir cette prolongation d'exploration pétrolière, qui n'est pas seulement l'implantation d'une plateforme pétrolière, mais qui est aussi très néfaste pour les mammifères marins à cause des ondes que prolonge le forage. Je pense donc que l'on devrait avoir une position très claire là-dessus et dire non.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, j'entends votre remarque sur le Conseil Municipal, la responsabilité, etc., mais je trouve que la proposition qu'avait faite Europe Ecologie - Les Verts s'inscrit quand même dans une possibilité d'avoir un débat dans notre Conseil Municipal. Je suis d'accord, il ne s'agit pas du territoire de Marseille. Mais nous sommes, pour les premiers droits, à 20 000 nautiques, tout droit en face. Et s'il y a une pollution quelconque, évidemment, par vent d'Est notamment, Marseille sera impactée.

Donc je crois que non seulement il est important que le Conseil Municipal, mais pas maintenant peut-être, mais si chacun donne son expression, quand même cela permet de stopper les choses. Je pense qu'il faut faire pression sur le Gouvernement pour que cette affaire n'aille pas plus loin. On sent quand même qu'à Marseille il y a une grande opposition à ces plateformes pétrolières, je crois qu'aujourd'hui il faut que ceci, on l'entende, et que le Gouvernement français ne poursuive pas les autorisations d'exploitation. Voilà, c'est aussi simple que cela ! Et il est évident que la parole du Premier Magistrat de Marseille a peut-être plus de poids que celle de tel ou tel ici. C'est pourquoi nous vous sollicitons, car il est quand même normal que le Maire de Marseille donne son avis là-dessus.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, a priori nous sommes tout à fait d'accord avec cette proposition. Vous auriez l'occasion, à ce moment-là, de montrer que le Conseil Municipal pourrait être unanime sur un dossier. Cela me paraît être intelligent. D'autant que Marie-Françoise PALLOIX, qui est élue communiste du secteur, en quelques jours a déjà recueilli 400 signatures contre ce projet.

Monsieur le Maire.- Personnellement, puisque M. MENNUCCI dit qu'il faut en référer à l'Etat, nous en référerons à l'Etat dès lors que j'en aurai un peu parlé avec le Préfet. Visiblement, cela n'a pas l'air de l'impressionner beaucoup, et moi non plus, pour l'instant.

Cela me donne l'occasion de dire que nous avons un chantier de 300 millions d'euros actuellement à la Timone, payés par l'Etat. Nous continuons la restauration totale...

Monsieur MENNUCCI.- ...Qu'est-ce que cela a à voir ?

Monsieur le Maire.- Cela a à voir que l'Etat fait ce qu'il doit faire à Marseille ! Parce que sur ce que vous dites, la responsabilité de l'Etat et le financement par l'Etat, peut-être qu'un jour nous serons appelés à voir quelle sera la générosité de l'Etat s'il est incarné par une autre coloration politique.

Pour l'instant, nous n'avons pas à nous plaindre de ce que fait l'Etat. A la fois, dans deux ou trois jours, le Ministre des Universités viendra pour apporter aussi un pactole considérable sur l'affaire des Universités de Marseille.

Allons ! S'il y a un danger quelconque, ce n'est pas parce que c'est écrit dans quelques journaux qu'il faut que vous le preniez comme argent comptant, cette fois-ci. Et nous verrons ! Généralement, lorsque M. BARLES nous fait des propositions concrètes et correctes, comme le bio dans les cantines scolaires, nous le faisons, et plus encore que ce qu'il en demande ! Serait-il peut-être utile que de temps à autre, il rappelle les gestes que nous sommes capables nous aussi de faire, plutôt que d'écouter sempiternellement des critiques qui ne sont que des élucubrations personnelles et lorsqu'elles sont écrites dans un vocabulaire creux !

Passons à quelque chose de plus agréable. Qu'il me soit permis de féliciter Mme Marion HONDE qui vient d'être maman de deux petites jumelles !

(Applaudissements dans la salle)

\* \* \*

### CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. DI NOCERA Maurice

1 - 12/0001/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour des manifestations se déroulant au Dôme pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2012.

(12-22482-GDB10602)

Le rapport 12/0001/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

2 - 12/0002/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • Attribution de subventions aux organisations sportives pour une manifestation se déroulant à Marseille pendant le premier semestre 2012.

(12-22486-GDB10602)

Le rapport 12/0002/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

3 - 12/0003/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Palais Longchamp, 4<sup>ème</sup> arrondissement - Réfection des façades : fontaines, escaliers, portail ouest et espaces accessibles au public - Approbation de l'avenant n°4 à la convention d'honoraires n°02/455 passée avec l'Architecte en Chef et le Vérificateur des Monuments Historiques - Approbation de la diminution de l'affectation de l'autorisation de programme Culture Année 2002.

(12-22565-GDB50202)

Le rapport 12/0003/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

4 - 12/0004/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation de la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association "Provence Egyptologie".

(12-22479-GDB20502)

Le rapport 12/0004/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 5 - 12/0005/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'Office du Tourisme et des Congrès concernant la carte "City Pass".

(12-22557-GDB20502)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, les Musées de Marseille, le Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille et l'Office du Tourisme sont des partenaires naturels pour l'attractivité touristique de notre ville. Ils ont mis en place, depuis de nombreuses années, une collaboration harmonieuse.

Ainsi, la carte City Pass a été mise en place, il y a déjà une dizaine d'années. Elle constitue un produit qui a fait ses preuves. La Ville de Marseille et l'Office du Tourisme ont décidé conjointement de la moderniser, afin d'adapter les modalités de ce partenariat au nouveau contexte de Marseille dans la perspective de l'année 2013.

Pour la Ville de Marseille, il s'agit de donner une bonne visibilité aux expositions et collections muséales, de prendre en compte l'afflux de nombreux touristes, grâce au rayonnement culturel européen dont bénéficiera Marseille Capitale Européenne de la Culture en 2013, et de multiplier les points de billetterie.

Pour l'Office du Tourisme, il s'agit de développer sa mission de développement du tourisme d'affaires et de loisirs, par la vente de billets d'entrée dans les Musées municipaux pour les expositions permanentes et temporaires.

Les nouvelles modalités de la carte City Pass répondent à cette double exigence.

La carte sera commercialisée par l'Office du Tourisme et des Congrès. Elle proposera aux touristes un ensemble de prestations parmi lesquelles l'entrée individualisée dans les Musées. Elle fera bénéficier les acheteurs d'un billet d'entrée à tarif préférentiel dans les Musées.

Bien sûr, la carte possède, comme on le sait, un système de reconnaissance optique "quick response" garant de la validité de chaque type de paiement. Ainsi, faciliter, encourager et simplifier est notre objectif.

Il en est de même pour la mise en place de la technologie NFC sans contact. Je vous rappelle, Monsieur le Maire, chers collègues, que la Ville de Marseille a été labellisée par le Ministère de l'Industrie "Territoire leader du mobile sans contact", NFC, et qu'une charte Marseille Ville Numérique a été signée entre la Ville de Marseille, l'ensemble des opérateurs de télécoms nationaux et la Communauté Urbaine Marseille Provence. Il faut saluer d'ailleurs à cet effet le travail exemplaire des collaborateurs de la Commission Numérique, animée par notre ami et collègue Daniel SPERLING.

Qui ne possède pas aujourd'hui un portable, voire un smartphone ? En effet, avec un portable il sera possible, à partir d'un lecteur, d'un terminal de paiement ou d'une cible électronique, apposés sur du mobilier urbain, de payer son parking, d'acheter des billets d'entrée dans les Musées, les Bibliothèques, d'accéder aux équipements municipaux, d'obtenir en direct de l'information culturelle, touristique ou administrative, et de faire bien sûr d'autres achats. Il est à noter que les Théâtres de la Criée, du Gymnase et le Ballet National de Marseille sont déjà équipés d'un logiciel de paiement sans contact.

Ainsi, Monsieur le Maire, avec la mise en place et la modernisation de ces outils, la Ville de Marseille joue pleinement la carte de l'accueil et de la modernité.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/0005/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 6 - 12/0006/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une création de tarif d'un nouveau service proposé par le réseau des bibliothèques de Marseille.

(12-22548-GDB20502)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne le nouveau tarif pour les bibliothèques, que nous voterons bien sûr. Mais simplement, je voudrais, Monsieur le Maire, intervenir quelques instants pour parler du rôle des bibliothèques et de leur situation dans notre ville.

Marseille a en effet, plus que d'autres grandes villes de France, l'impérieuse nécessité d'inciter ses habitants, jeunes et moins jeunes, à s'ouvrir au monde, à rêver, à apprendre et à s'informer. Et en ce sens, les bibliothèques, les collections de livres sont de véritables universités. Leur pertinence, leur gloire et leur fierté doivent être, entre autres choses, de s'ouvrir et de rayonner sur la proximité, de permettre à un grand nombre d'enfants, de jeunes et d'étudiants notamment, d'être gagnés par la lecture, car la lecture est la première des libertés à laquelle doit accéder un individu, car la lecture est l'émancipation intellectuelle, et c'est aussi la double nourriture de l'esprit et du cœur.

Et c'est pour cela que nous avons toujours défendu la place éminente des bibliothèques, du livre et de la lecture, bref, de la culture comme facteur majeur de développement et d'harmonie sociale. Et c'est pour ces mêmes raisons que nous avons porté tous ensemble le projet Marseille Provence 2013.

Pourtant, malgré les grands principes, malgré les grands discours, le budget affecté à la Culture à Marseille, hors opérations exceptionnelles, n'atteint pas 10 %. Et dans d'autres villes de France comme Bordeaux, Nantes ou Strasbourg, c'est plus de 18 %. Et en matière de lecture, nous sommes l'une des métropoles les moins dotées, les moins équipées des grandes villes de France.

Je parlais de la nécessité de la proximité. Et je veux donner Monsieur le Maire, quelques exemples. La Médiathèque de Saint-Antoine est programmée depuis 1998, sans aboutir à un début de réalisation. Le projet de la Médiathèque de Saint-Marcel La Valbarelle semble être arrêté au stade des études. Sur le 7<sup>ème</sup> secteur municipal, que je connais bien, avec 155 000 habitants, il y a en tout et pour tout une seule bibliothèque, celle du Merlan, sur un vaste territoire.

Bien évidemment, je n'oublie pas la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale, implantée au centre-ville, qui a été décidée dans les années 1990 par la Municipalité VIGOUROUX et inaugurée par vous, Monsieur le Maire, en 2004. C'est une bibliothèque remarquable par son architecture extérieure et intérieure, et la fréquentation y est importante. Mais elle est confrontée à de nombreux problèmes dus aux restrictions budgétaires, ainsi qu'à une gestion des ressources humaines quelque peu compliquée, qui a vu se succéder trois Directeurs en dix ans.

Nous souhaitons donc bien du courage à M. LAGET, nommé dernièrement Directeur des Bibliothèques et des Musées, les Musées qui sont aussi un autre secteur qu'il faudrait également voir de près.

Nous sommes bien conscients, Monsieur le Maire, que la Ville de Marseille est dans une situation financière délicate, d'autant que M. SARKOZY vient d'annoncer de nouvelles mesures d'économies sur le dos des Collectivités. Mais Marseille est une ville qui est pleine de vie, attirante, foisonnante, une ville qui a des ressources et des talents, et qui ne demande qu'à s'exprimer. Et cela est particulièrement vrai dans le domaine culturel.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, la culture et plus particulièrement l'accès à la culture pour tous devrait être un objectif prioritaire pour notre Ville, bien avant certaines autres disciplines, comme le patinage ou encore le curling. Donc la situation des bibliothèques n'est pas digne des ambitions d'une ville qui sera l'année prochaine Capitale Européenne de la Culture.

En tout cas, nous souhaitons qu'un réel effort soit accompli afin que l'ensemble des habitants de cette ville disposent d'équipements dignes de ce nom, notamment à proximité de leur quartier.

Monsieur le Maire.- Avant que l'Adjoint compétent ne vous réponde, je vous dirai, M. HOVSEPIAN, que la Ville de Marseille consacre 160 euros par an et par habitant, 860 000, pour la Culture, qu'à ma connaissance le Conseil Général et le Conseil Régional donnent à peu près 20 euros. Voilà ! Et quant à dire que M. SARKOZY ferait peser sur les Collectivités Locales d'autres charges, regardez et ayez la délicatesse de souligner le nombre de personnes que vous avez engagées à l'Hôtel de Région depuis que M. VAUZELLE en est le Président ! Et après quoi, vous pourrez venir nous donner des leçons !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur HERMANN.- Monsieur le Maire, sur les bibliothèques, comme vous le savez, je vais donner une petite rectification. M. Christian LAGET est le Directeur des Bibliothèques et c'est Mme Christine POULLAIN qui est la Directrice des Musées. Nous l'avions voté au dernier Conseil Municipal.

Il est vrai qu'aujourd'hui l'ensemble des bibliothèques de Marseille se portent bien puisqu'elles ont augmenté leur nombre de visiteurs, qui dépasse aujourd'hui les 1 100 000 visiteurs par an, le navire amiral étant évidemment l'Alcazar.

Aujourd'hui, on peut dire que M. Christian LAGET a ramené une certaine sérénité dans les bibliothèques. Et lorsque vous dites qu'il n'y a pas d'augmentation du budget de la Culture, je vous rappellerai que, l'année dernière il a augmenté de près de 4 % et que cette année encore, il va augmenter et particulièrement aussi celui des Bibliothèques.

Donc, comme vous le voyez, notre gestion est tout à fait sereine. Et aujourd'hui, l'ensemble de la Culture se prépare d'ailleurs à être Capitale Européenne de la Culture en 2013. Et avec les investissements massifs faits dans les Musées, ainsi que dans les grandes expositions qui vont avoir lieu, d'ailleurs je vous rappelle que l'ensemble des bibliothèques de Marseille ont été labellisées sur des projets par l'association Capitale Européenne de la Culture, et donc participera pleinement à Capitale Européenne de la Culture en 2013.

Monsieur Mennucci.- Monsieur le Maire, pas sur le rapport, mais sur votre commentaire, parce que je pense qu'il faut quand même que les choses soient claires pour les Marseillais.

Vous avez depuis quelques semaines l'habitude de donner deux chiffres, le chiffre que la Ville consacre par habitant à la Culture et le chiffre que consacrent le Conseil Régional et le Conseil Général. Mais je ne vois pas quelle démonstration vous voulez faire. C'est-à-dire que vous voudriez nous dire que le Conseil Général ou le Conseil Régional devrait mettre la même somme sur la ville de Marseille que le Conseil Municipal. Or, ce n'est pas à vous qui êtes certes professeur d'histoire, peut-être pas de géographie, que j'apprendrai que le territoire de la ville de Marseille est inclus dans un département beaucoup plus grand, qui lui-même est inclus dans une région immense, et que donc les budgets du Département ou de la Région ne sont pas consacrés uniquement à la ville de Marseille et qu'il faut se préoccuper des villes autour. C'est ce qui explique, mais j'ai le regret de devoir faire une explication aussi simple, mais il semblerait que vous nous mettiez en cause parce que nous ne sommes pas au niveau de la Ville de Marseille. Mais c'est parce que nous ne sommes pas la Ville de Marseille, nous sommes la Région, pour certains ici, ou le Département, pour d'autres. Voilà l'explication !

La deuxième chose, Monsieur le Maire, qui me paraît relever quand même d'une mise au point. Je viens de vous entendre dire "tous ces personnels", j'ai un peu de mal à vous imiter, mais "tous ces personnels que vous avez recrutés à la Région", là c'est quand même le renard dans le poulailler qui vient se plaindre que les poules disparaissent ! Parce qu'il me semble bien me rappeler, mais vous êtes un parlementaire érudit et ancien, que la loi qui transfère notamment à la Région et au Conseil Général les responsabilités des ouvriers, par exemple des lycées ou des collèges, est bien une loi qui a été votée par votre majorité !

Alors, effectivement, je ne connais pas le chiffre dans le détail, mais la Région a hérité, récupéré, et d'ailleurs cela se passe remarquablement bien, environ 3 500 salariés, me dit Jean-Marc COPPOLA qui est en charge du secteur. Je ne connais pas le chiffre du Département, mais c'est sans doute un peu moins.

Et je ne vois pas en quoi vous pouvez reprocher à la Région et au Conseil Général d'avoir appliqué la loi que vous avez initiée vous-mêmes ! Donc il me semble, là, qu'il y a une mise au point qui était nécessaire.

Monsieur le Maire.- Eh bien ! Elle doit être complétée ! C'était déjà au temps de la première décentralisation que les personnels de l'Education Nationale ont été absorbés par les Conseils Régionaux. (Plusieurs réflexions dans les rangs de l'opposition). Ecoutez ! Puisque vous nous demandez sans cesse des explications, ayez la délicatesse de nous montrer le nombre d'employés qu'il y avait à la Région lorsque je l'ai librement quittée et le nombre d'employés que vous avez maintenant !

Quant à la comparaison de l'argent consacré, il est clair que si l'on ne nous demandait pas, comme vient de le faire M. HOVSEPIAN, toujours plus, alors nous vous répondons : nous, Ville de Marseille, nous consacrons 160 euros par an et par habitant. Vous êtes loin du compte et on peut comprendre que vous ayez, bien sûr, d'autres besoins à satisfaire dans d'autres départements et dans d'autres villes. Mais il est clair que, pour nous, la différence est considérable !

Il me semble me souvenir d'élections où vous mettiez de grands panneaux pour dire : "nous avons donné tant de milliards à la Ville de Marseille". Et vous savez très bien que c'est faux ! L'argent que vous donnez, vous le donnez à qui vous voulez ! Comme vous l'entendez ! Voilà, vous l'avez donné comme vous l'entendez, l'argent de la Région ! Et à la Ville de Marseille, il aura fallu attendre 17 ans pour arriver à faire un accord qui porte sur 40 millions d'euros entre la Région et la Ville ! J'ai dit merci à cette occasion.

Vous avez l'air pressé, M. PELLICANI, vous qui n'avez pas souffert sous Ponce Pilate à la Région ! Lorsque j'en étais le Président, je n'ai jamais regardé à quelle heure vous arriviez et à quelle heure vous partiez ! Alors maintenant, vous avez la parole.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, justement, je voulais parler de votre passé de Président. En 1986, vous avez pris la Région avec 308 agents au moment de votre prise de fonction. Et quand vous l'avez quittée, les effectifs avaient été multipliés par trois.

Monsieur le Maire.- Mais il y avait ceux de l'Education Nationale !

Monsieur PELLICANI.- Bien sûr ! Et donc vous donnez des leçons aujourd'hui ! Alors excusez-moi !

Monsieur le Maire.- Un peu d'humour, M. PELLICANI ! Et je voudrais bien savoir maintenant combien il y a d'employés que vous avez choisis et partagés dans les forces politiques ! Alors, là, il faudra m'en faire la démonstration !

Le rapport 12/0006/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

7 - 12/0007/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'un contrat de retransmission conclu entre la Ville de Marseille et Radio France pour l'enregistrement de "la Chartreuse de Parme" de Henri Sauguet.

(12-22542-GDB20502)

Le rapport 12/0007/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

8 - 12/0008/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Demande d'une subvention auprès de l'Etat Ministère de la Culture et de la Communication pour 2012.

(12-22544-GDB20502)

Madame IMBERT.- Monsieur le Maire, la Ville de Marseille possède un orchestre philharmonique de 88 musiciens. Ces dernières années, la qualité de ces musiciens a été reconnue. Il est vrai que grâce à votre volonté et sans l'aide financière et logistique de la Région et du Département, un bon nombre de postes ont été renouvelés, apportant ainsi du sang neuf à notre phalange orchestrale.

C'est ainsi que dernièrement nous avons pu recruter un super soliste venu de l'orchestre philharmonique de Monte-Carlo. Et l'Opéra de Marseille vient également de se doter d'un nouveau Directeur musical et pas des moindres puisqu'il s'agit de Lawrence FOSTER. Ce chef d'orchestre international reconnu nous a fait l'honneur de vouloir travailler avec nous, afin d'œuvrer à nos côtés au rayonnement de notre ville, car il aime beaucoup Marseille, mais aussi l'Opéra de Marseille et ses musiciens.

Merci, Monsieur le Maire !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Effectivement, je rappelle que nous avons eu un spectacle qui a été primé par les observateurs de la France entière, nationaux même. Cela n'a fait que trois lignes discrètes bien entendu dans la presse locale, alors que nous avons eu pour le CID de Roberto ALAGNA un succès énorme !

Cela aussi, M. HOVSEPIAN, quand on parle il faut aussi le dire, il ne faut pas toujours dire que ce qui va mal ! Notre œuvre est humaine ; elle est toujours incomplète, elle est toujours imparfaite, mais il arrive quelquefois que nous ayons de belles réalisations. Alors, avant d'en arriver à ce qui va mal, je vous suggère de commencer, la prochaine fois, par dire ce qui va mieux !

Monsieur HOVSEPIAN.- Je demandais des bibliothèques de proximité. Ceci, c'est important, dans les quartiers.

Monsieur le Maire.- Si vous nous aidez à voter le budget, on vous mettra une bibliothèque de plus de proximité.

Le rapport 12/0008/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

9 - 12/0009/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Marseille à Bouches-du-Rhône Tourisme.

(12-22547-GDB40202)

Le rapport 12/0009/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

10 - 12/0010/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ADMINISTRATIF - Protocole transactionnel - Marché de travaux n° 01/207 - SNC Dumez Méditerranée - SARL Amasialian.

(11-22469-GDB50202)

Le rapport 12/0010/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

11 - 12/0011/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements - Contrat de partenariat relatif à la reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Autorisation de signature de la convention tripartite SNI.

(12-22493-GDB42002)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, chers collègues, excusez-moi de vous paraître peut-être un peu obstiné, personnellement je dirai opiniâtre, mais je veux une nouvelle fois vous interroger sur le financement du projet de rénovation du Stade Vélodrome. Voilà plus de neuf mois qu'à chaque Conseil Municipal je tente, au nom de notre Groupe, d'obtenir de votre part quelques informations sur la redevance que notre Collectivité paiera pendant 31 ans à la société AREMA. A l'heure des orientations budgétaires, vous conviendrez que cette question n'est pas illégitime.

Même si l'OM va beaucoup mieux en ce début d'année au plan sportif, nous savons tous que la situation financière des clubs de foot n'est pas très bonne, à une exception près, celle du PSG qui déstabilise un peu plus les autres clubs avec ses moyens illimités. Le club résident est donc logiquement tenté de négocier de manière très pugnace avec notre Collectivité, tant sur le montant de la redevance qu'il nous versera que sur le partage des bénéfices du naming, la modification de dénomination du Stade Vélodrome. Une nouvelle fois, Monsieur le Maire, je vous demande de nous donner quelques lumières sur l'état des négociations et sur les hypothèses probables du montant de la redevance annuelle.

Un autre problème semble se poser actuellement, sur lequel je souhaiterais avoir quelques informations de votre part. La conjoncture immobilière étant ce qu'elle est aujourd'hui, il se murmure que l'opération urbaine prévue aux alentours du Stade connaît quelques difficultés. Il semble ainsi que la qualité des logements, qui devait répondre au minimum à des normes HQE, soit aujourd'hui revue à la baisse. Il me semble que si cela devait être le cas, notre assemblée devrait en être informée en priorité, car c'est de la transformation de notre ville et de ses quartiers dont il s'agit. Peut-être que le cadeau fait aux promoteurs, je veux parler de l'augmentation de 30 % du COS annoncée par M. SARKOZY, redonnera un peu le sourire aux maîtres d'œuvre de cette opération.

Concernant enfin le rapport que nous examinons, je ne vous cache pas que les restrictions d'usage sur les places de parking le jour des matchs ou des événements organisés par la Ville, me laissent très perplexe. Les locataires des appartements concernés devront-ils ce jour-là aller se garer à Mazargues ou au Centre Bourse ? Ceci n'est évidemment qu'un simple détail, mais il pose néanmoins la question des imprécisions du contrat de partenariat, qui, je l'espère, n'entraînera pas de dépenses supplémentaires d'argent public en cette période d'austérité budgétaire programmée.

Il me vient d'ailleurs à l'esprit la phrase prononcée par le Ministre des Sports, M. DOUILLET, il y a quelques semaines. Celui-ci n'a pas hésité à déclarer : "Logiquement, l'Etat n'aurait pas dû avoir besoin de contribuer à la construction ou à la rénovation des stades, l'Etat et les Collectivités Locales ne peuvent pas tout". C'est en effet une phrase pleine de sagesse.

Merci, Monsieur le Maire, d'éclairer notre assemblée sur les différentes questions assez précises et concrètes que je viens de vous poser.

Monsieur le Maire.- M. CHAMASSIAN, je répondrai tout aussi nettement. Si le chantier n'avancait pas, s'il y avait des difficultés majeures, soyez certain que la presse locale se serait fait un plaisir de nous mentionner tout cela ! Car tout ce qui ne va pas a largement sa place dans nos quotidiens !

C'est l'inverse qui se produit ! Le chantier se déroule, à ma connaissance, très bien. Il y a eu récemment encore une visite avec le Directeur Général des Services de la Ville, qui s'est rendu sur place avec M. ZUBLENA, avec M. ROGEON. Côté construction ou destruction pour reconstruire, les choses pour l'instant se passent très bien.

Pour ce qui concerne les financements, les accords que nous avons passés, notamment avec AREMA, seront tenus. Il y a les subventions d'Etat qui sont arrivées. Et vous parlez toujours de l'aide de la Région et du Conseil Général, mais commençons par le début : nous, nous mettons 47 millions d'euros. Le Conseil Général a délibéré sur 30 millions. J'en remercie d'ailleurs l'institution départementale. Le Conseil Régional a donné aussi 12 millions, plus encore 8 millions pour d'autres objectifs sportifs. J'en remercie aussi le Conseil Régional. L'Etat donne 30 millions.

Et quand on compare avec ce qui est donné par le Conseil Général du Nord et par la Région Nord-Pas-de-Calais, où ce sont des sommes considérables, beaucoup plus importantes...

Eh oui, Monsieur ! Et vérifiez-le auprès de Mme AUBRY ! Moi je l'ai déjà fait. Ce sont plus de 50 millions qui ont été donnés par la Région Nord-Pas-de-Calais et autant par le Conseil Général du Nord ! Donc, de ce côté-là, nous, nous avons moins d'aides qui peuvent tomber dans l'escarcelle dont nous avons besoin, mais il est clair que, pour l'instant, nous n'avons pas de difficulté majeure. Et le partenariat, qui est de 100 millions, bien entendu sera respecté.

Quant aux négociations avec l'OM, oui, il faudra bien qu'avec l'OM, le moment venu, nous discutons à nouveau le loyer que l'Olympique de Marseille devra donner à la Ville. Mais il est clair que nous n'allons pas le faire maintenant. Maintenant, nous les privons de 20 000 spectateurs par match. Ce n'est pas le moment, me semble-t-il, où M. TOURET aurait les meilleurs éléments pour discuter avec les dirigeants de l'Olympique de Marseille. Bien entendu !

Donc nous attendons que le chantier soit largement avancé et, à ce moment-là, nous discuterons le prix du loyer avec l'Olympique de Marseille. Au contraire, aujourd'hui ils auraient tendance à nous dire : "est-ce que vous pouvez pas nous faire payer un peu moins de loyer que ce que nous payons, parce que nous perdons des spectateurs ?" Alors, ce n'est pas le moment, bien entendu nous faisons attention à cela.

Et j'en profite, M. CHAMASSIAN, même si vous ne m'avez pas interrogé, j'ai indiqué déjà devant le Conseil Municipal à plusieurs reprises que la Ville de Marseille souhaitait vendre à l'Olympique de Marseille le stade de la Commanderie. Parce que ce terrain nous appartient, parce que sur ce terrain nous avons fait des équipements en faveur de l'Olympique de Marseille, que depuis lors, l'Olympique de Marseille a fait elle-même d'importants travaux de construction et que finalement, comme ils occupent essentiellement et eux seuls ce territoire, je pense qu'il serait bon qu'au prix des Domaines, majoré de 10 %, ce que nous avons l'habitude de faire sur toutes les ventes, majoré de 10 %... Eh oui, M. MENNUCCI ! Et si ce n'était pas le cas, vous nous l'auriez fait remarquer et vous vous en chargeriez.

Alors, par conséquent, voilà, M. CHAMASSIAN, ce que je peux vous répondre aujourd'hui. Rien ne va mal et par conséquent, nous allons, au fur et à mesure du temps, négocier ce que nous devons négocier.

Quant aux constructions autour, je n'ai pas entendu qu'elles soient modifiées. Parce que pour l'instant, avant que l'on refasse le PLU, qui relève aujourd'hui de la Communauté Urbaine, et que l'on autorise des densités de construction, il est clair que jusqu'à présent je n'ai pas entendu dire que l'on modifiait quoi que ce soit. Si tel est le cas, nous le verrons et nous assumerons. Mais pour l'instant, tel n'est pas le cas, nous restons sur ce que nous avons imaginé, prévu et décidé ensemble. Voilà !

Pour l'instant, les choses se passent bien. Ne souhaitez pas qu'elles se déroulent mal, ne le souhaitez pas ! Nous n'avons pas besoin de ce genre de souhait ou de nous entendre dire : il manque de l'argent. Nous savons bien qu'il manque de l'argent. Là, il me semble, que les Collectivités Territoriales ont été correctes, la Ville de Marseille en premier lieu. Au fur et à mesure, nous vous informerons ou je répondrai aux questions que vous me poserez.

Pour le naming, on verra plus tard. Pour tout vous dire, je n'ai pas d'idée personnelle là-dessus. Ce que nous prendrons et ce que je vous souhaiterais, et ce que je souhaiterais, c'est que l'on prenne ce qui rapporte le plus ! Et nous verrons si le nom correspond à Marseille ou autre. Lorsque quelqu'un voulait mettre les lettres de Marseille comme on a mis Hollywood et que l'on voit là-bas quand on voit les Etas Unis d'Amérique, personne n'en a voulu, ni à Droite ni à Gauche ! Eh bien, nous ne l'avons pas fait ! Donc si le nom ne convient pas, nous essaierons de nous mettre d'accord si c'est possible, si on n'est pas à la veille de consultation électorale, où les choses se crispent et où les individualités se manifestent plus fortement, eh bien, nous verrons plus tard ! Rien ne presse. De plus, si vous avez une idée à me souffler, je la prendrai, parce que vraiment je ne suis pas arc-bouté sur un nom là-dessus.

Le rapport 12/0011/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.

## 12 - 12/0012/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • SERVICE EDITION - Lancement de deux opérations : travaux d'impression et de façonnage de documents et prestations d'impression d'affiches grand format nécessaires aux services municipaux.

(11-22442-GDB10702)

Le rapport 12/0012/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

\* \* \*

## 13 - 12/0013/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • SERVICE EDITION - Lancement de l'opération relative à la location et à la maintenance de systèmes d'impression numérique.

(11-22443-GDB10702)

Le rapport 12/0013/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 14 - 12/0014/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Missions de contrôles périodiques réglementaires des bâtiments de la Ville de Marseille - 4 lots - Lancement d'une consultation.

(11-22461-GDB50202)

Le rapport 12/0014/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 15 - 12/0015/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Fourniture de gaz naturel rendu site pour certains bâtiments de la Ville de Marseille - Lancement d'une consultation.

(11-22462-GDB50202)

Le rapport 12/0015/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 16 - 12/0016/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien, de rénovation et de petites créations dans les bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille dans le corps d'état "Menuiserie bois" - 8 lots - Lancement d'une consultation.

(11-22463-GDB50202)

Le rapport 12/0016/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 17 - 12/0017/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DU PARC AUTOMOBILE - Prestations de location de matériels, véhicules et engins pour l'ensemble des services de la Ville de Marseille.

(12-22480-GDB64002)

Le rapport 12/0017/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 18 - 12/0018/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Avenant n°1 au marché n°10/0647 passé avec la société GPV Navarre Diffusion relatif à la "fourniture d'enveloppes et de pochettes pour l'ensemble des services municipaux".

(12-22538-GDB10702)

Le rapport 12/0018/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 19 - 12/0019/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Lancement de l'opération relative à la fourniture de boissons pour les manifestations protocolaires.

(12-22540-GDB10702)

Le rapport 12/0019/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 20 - 12/0020/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • Transformation du Service des Achats en Service de la Commande Publique.

(12-22481-GDB64002)

Le rapport 12/0020/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 21 - 12/0021/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Dons par la Ville de Marseille de mobiliers et fournitures à diverses associations.

(12-22484-GDB64002)

Le rapport 12/0021/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

22 - 12/0022/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DU PARC AUTOMOBILE - Modification de l'assiette de contribution des agents pour le remisage des véhicules de service.

(12-22489-GDB64002)

Le rapport 12/0022/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

23 - 12/0023/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Convention à passer entre la Ville de Marseille et l'EPCC "Ecole Supérieure d'Art Marseille Méditerranée" relative au suivi médical des agents de cet établissement.

(12-22474-GDB61002)

Le rapport 12/0023/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

24

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Attribution d'une subvention de la Ville en faveur de l'association "La Coop" au titre de l'année 2012.

(12-22475-GDB61002)

Rapport Retiré

\* \* \*

25

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES • Attribution d'une subvention de la Ville en faveur de l'association "Comité d'Action Sociale des Personnels de la Ville de Marseille, du CCAS et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole", au titre de l'année 2012.

(12-22476-GDB61002)

Rapport Retiré

\* \* \*

26 - 12/0024/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • Affaires : MADHESSIAN - SARL WALK.

(12-22517-GDB63002)

Le rapport 12/0024/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

27 - 12/0025/FEAM

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Désignation d'un représentant de la Ville de Marseille au sein du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille.

(12-22578-GDB10203)

Monsieur BOULESTEIX.- Monsieur le Maire, je voudrais saisir ce rapport sur l'Université pour dire que je pense que nous nous félicitons tous de la mise en place de l'Université Unique depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, et de la bonne nouvelle d'il y a trois jours, c'est-à-dire le succès dans l'obtention de l'IDEX, c'est-à-dire l'Initiative d'Excellence, qui devrait assurer un financement de plusieurs centaines de millions d'euros pour les Universités dans les années à venir.

Je voudrais rappeler quand même que le but de l'Université Unique, ce n'est pas de gagner quelques dizaines de places dans le classement de Shanghai ni même d'être provisoirement la plus grosse Université de France. Ce n'est pas parce que l'on est gros que l'on est meilleur. D'ailleurs, les Universités les mieux classées dans le classement de Shanghai, MIT, Harvard ou Princeton, ont beaucoup moins d'étudiants que l'Université d'Aix-Marseille. Car la qualité et l'excellence, ce sont avant tout des moyens, des enseignants nombreux, de la créativité, des possibilités de créer de nouvelles formations et de nouvelles thématiques de recherche.

C'est pour cela que l'Université Unique, c'est avant tout la possibilité de se doter d'un établissement capable de répondre aux besoins de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et des qualifications d'une grande métropole. Ce qui m'amène à faire trois remarques.

La première, c'est concernant le financement. L'IDEX, c'est un peu la carotte de la fusion des trois Universités. C'est une bonne nouvelle, mais vous avez tous lu dans la presse, pour de nombreuses Universités l'autonomie a amené des budgets en diminution. Et nous devons donc veiller à ce que l'IDEX ne masque pas une telle dérive et ne compense pas d'éventuelles coupures budgétaires pour nos Universités. Il faut que le plus de l'IDEX soit réellement un plus et que les financements annoncés soient effectivement versés. Nous avons trop l'habitude d'annonces aux effets finalement limités, qui déçoivent finalement tout le monde.

La deuxième chose, c'est que Marseille a bien besoin de son Université. Les Marseillais sont plus touchés par le chômage que les habitants des autres grandes villes de France. Et l'écart ne se réduit pas. De 1999 à 2007, la croissance des emplois n'a été par an à Marseille que de 1,6 % contre 2,6 % à Montpellier, 2,4 % à Toulouse, etc. Les Marseillais sont aussi moins diplômés.

Parmi les 15-29 ans, hors étudiants, 19,4 % sont sans diplôme, contre 12,5 % seulement dans les grandes villes semblables en France. 21 % sont au chômage contre 17 % en France. Et parmi ceux qui ont plus de 15 ans, nous n'avons que 34 % de titulaires du Bac contre 46 % à Lyon, 45 % à Bordeaux, 41 % à Montpellier, 44 % à Toulouse, etc. Cela a une importance considérable dans la vie et la richesse de la cité.

Si on regarde les cadres des fonctions métropolitaines, nous n'avons que 9,5 % de cadres dans l'emploi total, 27 % seulement des emplois de Marseille sont stratégiques, ce qui fait que selon l'INSEE nous sommes la 11<sup>ème</sup> sur 12 des aires métropolitaines en ce qui concerne les cadres. C'est pour cela que la qualité de notre Université est essentielle pour l'avenir de Marseille, sa jeunesse, son rayonnement, son attractivité et sa richesse.

Dernière remarque, l'Université est une fonction métropolitaine majeure par excellence et elle ne pourra être efficacement accompagnée que si les responsables politiques de l'aire métropolitaine s'entendent et coopèrent. Et au moment où revient sur la table le débat de la structuration de notre espace métropolitain, dans un contexte de méfiance, d'inimitié, d'absence de vision politique d'ensemble, dans un contexte où on parle plus de pouvoir et de gouvernance que de projets, il serait peut-être bon de s'inspirer de l'évolution de notre Université pour sortir d'une certaine passivité et se donner les moyens d'aborder à l'échelle métropolitaine les problèmes dont nos concitoyens souffrent quotidiennement, les transports, l'emploi et le logement.

Monsieur le Maire.- M. BOULESTEIX, vous nous donnez toujours un certain nombre de renseignements qui paraissent catastrophiques. En réalité, ce qui a été fait et appuyé par nous d'ailleurs, parce que si les grands élus de ce Département et de la Ville n'avaient pas, avec la Communauté Urbaine, voulu cela, cela n'aurait pas pu se réaliser. Or, nous avons toujours parlé, les uns et les autres, d'une même voix, et lorsque l'on y arrive, cela donne des résultats importants.

C'est la première Université francophone du monde. C'est un événement majeur pour Marseille, longtemps considéré d'ailleurs comme un objectif impossible avec Aix-en-Provence. C'est le support pour des financements nouveaux de l'Etat. Ce sont des initiatives d'excellence. Si j'ai bien compris, mais Mme GINER va nous le confirmer, le Ministre vient annoncer 750 millions d'euros pour l'Université, dans les jours qui viennent.

Pour le reste, évidemment, c'est plus difficile, c'est une grande ville, Deuxième ville de France, 860 000 habitants. Les résultats, hélas, dans notre enseignement primaire, secondaire, ne sont pas particulièrement toujours à la hauteur. Il y a quelques lycées d'excellence et pour les autres, c'est beaucoup plus difficile. Il est clair que tout ce qui peut être fait pour la formation des jeunes, pour l'Education Nationale, on ne peut pas nous reprocher cela : c'est notre budget le plus important, dans les autres Collectivités Locales aussi. Par conséquent, nous faisons tout ce que nous pouvons dans ce domaine-là. Et par conséquent, il est clair qu'il faut encore faire des efforts dans ce domaine. Mais Mme GINER a peut-être quelques compléments à vous donner là-dessus.

Madame GINER.- Monsieur le Maire, je crois qu'aujourd'hui nous pouvons vraiment nous réjouir du fait que notre dossier AMIDEX, qui a été porté par Aix-Marseille Université, ait été retenu par le Jury de sélection des projets Initiatives d'Excellence, ainsi que le Premier Ministre nous l'a annoncé vendredi.

Au-delà du potentiel scientifique de notre territoire, dont la réputation n'est plus à faire, les porteurs de projets ont su convaincre le Jury d'experts internationaux et gagner sa confiance quant à la solidité de la gouvernance du projet, ce qui a fait la différence avec des villes comme Lyon ou Grenoble. Cet appel à projets IDEX s'inscrit dans le cadre des investissements d'avenir du Grand Emprunt et vise à faire émerger sur le territoire national des pôles pluridisciplinaires d'excellence scientifique de rang mondial. Aix-Marseille Université vient donc d'être reconnue comme pôle d'excellence aux côtés des pôles de Toulouse, Strasbourg et Bordeaux, et de quatre pôles franciliens. Les sommes allouées à chacun ne sont pas encore connues, mais les huit projets IDEX retenus se partageront une enveloppe globale de 7,7 milliards d'euros.

Monsieur le Maire, une spirale de l'excellence est en marche sur notre territoire. Elle a été initiée par l'opération Campus, qui avait récompensé une politique de sites, conduite par les Collectivités Locales et l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, avec les investissements d'avenir et la création de l'Université Unique, je le rappelle, la première Université francophone du monde au nombre de ses étudiants, Marseille a désormais acquis une reconnaissance mondiale dans les domaines scientifiques et académiques. Elle relèvera les défis du monde de demain, pour lequel la connaissance en synergie avec les entreprises et les industries du territoire seront les clés de la réussite.

Monsieur le Maire, nous connaissons tous l'engagement qui est le vôtre pour développer l'économie de la connaissance sur notre territoire. Cette excellente nouvelle vient encore récompenser vos efforts. Notre territoire a désormais les atouts pour devenir la capitale des savoirs du Sud de l'Europe.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Merci, beaucoup Mme GINER.

Je ferai à M. BOULESTEIX un rappel, mais cela ne lui échappera pas. Lorsque nous voulions une Faculté de Droit à Marseille et lorsque j'étais allé voir M. ALLEGRE, qui était le Ministre de l'Education Nationale, il m'avait dit : "d'accord, si tu payes tout". Et nous avons tout payé ! Mais nous avons une Faculté de Droit sur la Canebière à Marseille, c'était aussi symbolique. Nous avons tout payé ! L'Etat n'avait payé à l'époque que l'ameublement intérieur, et la Région d'ailleurs avait donné 10 % de la somme demandée.

Le rapport 12/0025/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

28 - 12/0026/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • Délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire.

(12-22580-GDB63002)

Le rapport 12/0026/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

29 - 12/0027/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Adhésion de la Ville de Marseille au Pôle Euroméditerranéen sur les Risques.

(12-22554-GDB12802)

Monsieur ALLEGRINI.- Monsieur le Maire, au-delà de cette délibération qui ne pose pas de problème, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour rendre un hommage particulier au Service de la Protection Civile Urbaine, aux Marins-Pompiers de Marseille et au Service de Prévention et Gestion des Risques, qui se sont mobilisés depuis vendredi pour ouvrir le gymnase Ruffi et pour réserver à toutes les populations qui pouvaient en avoir besoin un lieu chauffé, où elles pouvaient être hébergées, bénéficier d'une douche. Et tout ceci s'est fait en parfaite collaboration avec les Services de l'Unité d'Hébergement d'Urgence, qui est sous l'autorité du Docteur BOURGAT, mais ces Services ont été très mobilisés et je souhaitais leur rendre un hommage particulier, ce matin.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. ALLEGRINI a raison de remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué, la Police Municipale également, le SAMU Social également. M. BOURGAT va nous le dire, il l'a très bien exprimé l'autre soir à la télévision, je me suis d'ailleurs permis de lui téléphoner tout de suite après sur son répondeur, parce que j'étais devant mon poste de télévision et je trouvais que les explications étaient dignes de la deuxième ville de France.

Monsieur BOURGAT.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais profiter de l'occasion, moi aussi, pour mettre fin à une polémique assez sordide, où il faut apporter des précisions et des vérités : c'est, paraît-il, qu'il y aurait eu des incidents lors de la réception de Roms à l'Unité d'Hébergement d'Urgence.

D'abord, je tiens moi aussi à rendre hommage, parce qu'avec les Services de M. SOTTY, et avec René GIANCARLI, nous avons été effectivement sur le pont tout le week-end, et on est très fier de servir à cela. Mais je tenais à rappeler d'abord que le cahier des charges de l'Unité d'Hébergement d'Urgence est prioritairement d'accepter des SDF, c'est-à-dire des adultes isolés consentants, uniquement de 5 h de l'après-midi à 8 h le lendemain matin, ce qui ne nous empêche pas d'ailleurs d'héberger, à la demande de l'Etat qui est notre seul cofinancier, car nous sommes seuls, la Ville et l'Etat, à assumer financièrement ce genre de charge, même si la Ville d'ailleurs n'est pas officiellement compétente, je tenais à dire que nous hébergeons 40 Roms tous les jours depuis plusieurs mois, voire peut-être plusieurs années.

Malgré tout, hier, il s'est passé un phénomène que j'appelle, moi, un coup politique. C'est-à-dire que M. AMIEL et Médecins du Monde nous ont débarqué une vingtaine de Roms, sans prévenir, alors que la procédure normale est de passer par le 115 et de passer par le SAMU Social, dont tout le monde connaît le numéro, 115 SAMU Social.

Mais ces personnes-là et M. AMIEL, qui est pourtant médecin, ce qui rend son intervention encore plus déplorable à mes yeux, nous ont débarqué 20 Roms, que nous avons bien entendu pris, devant l'urgence, alors qu'avec les Services de M. SOTTY nous avons anticipé en ouvrant deux gymnases, grâce aussi à la collaboration de José ALLEGRINI et des Marins-Pompiers, grâce à la collaboration de la Croix-Rouge, de la Sécurité Civile, nous avons largement anticipé comme nous savons le faire depuis plusieurs années, mais cette année est assez exceptionnelle, et on a essayé de nous transformer en plateforme de Roms.

Je rappelle quand même, une fois de plus, que la Ville de Marseille est la seule à avoir essayé de répondre un jour à cette problématique qui est européenne et qui est nationale, mais nous l'avons fait. Et je trouve quand même assez sordide que l'on utilise des Roms comme des pions pour essayer de nous forcer la main sur une problématique qui est très compliquée à résoudre et que pourtant, nous, nous avons tenté de résoudre !

Par contre, je conclurai en disant que tous les appels qui ont été faits au 115 et au SAMU Social ont été honorés, que nous avons le nombre de places qu'il faut, mais que par contre, il est difficile de mélanger les publics et que lorsque l'on se conduit comme un amateur, en amenant des Roms devant la porte de l'Unité d'Hébergement d'Urgence, c'est un peu comme si une troupe de théâtre arrivait devant un hôtel sans prévenir, il y a des problèmes de places. Nous avons anticipé les places, mais nous ne pouvons pas anticiper une certaine forme de duplicité, pour essayer de transformer quelque chose qui est très important, qui est très humain, uniquement en une affaire bassement politique.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Permettez-moi de dire à mes Adjoints, l'expression d'ailleurs n'est pas, ce sont les Adjoints au Maire de la Ville de Marseille, ce sont mes amis, ce sont des personnes pour lesquelles j'ai une considération, une estime totale. Je sais très bien...

Réflexion dans les rangs de l'opposition : Qu'est-ce que cela a à voir ?

Monsieur le Maire.- Cela a à voir pour répondre à la politisation, même en temps de froid ! Utiliser des personnes, dans cette période-là, à des fins politiques est intolérable ! C'est inacceptable !

M. COPPOLA a demandé la parole ; vous aussi, on vous répondra s'il le faut. Nous ne sommes pas pris en défaut, même pas un brin, sur toutes ces affaires-là ! Au contraire, la Ville de Marseille est d'une générosité que vous ne trouvez pas dans d'autres villes de France !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, d'abord, moi aussi je voudrais m'associer aux hommages rendus aux Marins-Pompiers, aux personnels de santé, aux associations qui travaillent pour minimiser les conséquences des grands froids. Mais puisque M. BOURGAT parle de rétablissement de la vérité et qu'il ne considère pas les Roms comme des pions, j'aime à l'entendre dire aujourd'hui, 6 février 2012, avec les grands froids, sauf que depuis le mois de juillet, pour ne prendre que cette date, c'est-à-dire le jour où vous avez délogé les Roms de la Porte d'Aix, croyez-moi, certains ont beaucoup agi justement pour tenter de trouver des solutions pour ces familles, mais je n'ai pas beaucoup vu la Ville de Marseille et vos Adjoints agir en la matière !

Donc, je ne vous poserai qu'une question, Monsieur le Maire. Faut-il attendre de grands froids pour qu'il y ait cet élan de générosité ? Faut-il attendre qu'il y ait des accidents mortels en conséquence des températures négatives pour que vous agissiez en faveur des Roms ? Parce que vous avez parlé tout à l'heure de la législation et surtout d'autres villes françaises qui n'ont pas à donner de leçon. Or, il faut savoir que lorsque Bordeaux, Toulouse, Lyon, Strasbourg, pour ne prendre que ces grandes villes, ont trouvé des solutions pérennes pour intégrer les Roms, Marseille n'a encore rien fait ! A tel point qu'après la Région, le Conseil Régional, seul l'Etat, il y a à peine dix jours, commence à explorer des pistes justement pour trouver des solutions pérennes d'insertion des familles Roms qui le souhaitent.

Donc j'aimerais vous entendre dire que vous, en tant que Premier Magistrat de la Ville, vous allez vous mettre autour de la table ronde pour trouver des solutions à ceux qui justement souhaitent être intégrés, et que vous ne me disiez pas que Marseille ne peut pas accueillir toute la misère du monde, d'abord parce que ce sont quelques dizaines de familles Roms qui sont chassées de leur propre pays par l'extrême Droite, la misère, la misère économique, la misère culturelle, et que Marseille s'est construite, que Marseille s'est bâtie justement sur l'apport de toutes ces personnes immigrées depuis 26 siècles !

(Vives réprobations dans les rangs de la majorité, puis dans toute la salle)

Madame NARDUCCI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais très brièvement répondre et réagir à ce qui a été dit, l'instrumentalisation politique d'une affaire aussi sensible, que nous connaissons tous sur Marseille, la situation des Roms. Je ne reviens pas, puisque c'est vrai que c'est un débat qu'il faut avoir et vous le savez, cela fait plus de deux ans que je demande cette table ronde avec l'ensemble des acteurs politiques quels qu'ils soient dans la ville. La solution n'est pas simple, mais si on ne se pose pas la question et si on n'en discute pas, on ne la trouvera jamais. Donc je suis demandeur, évidemment comme tous, pour que l'on évoque cette question.

Par contre, comme vous, je salue bien sûr les Services qui sont intervenus. Juste une réaction à ce qu'a dit M. BOURGAT ce matin. J'ai énormément de considération et d'amitié envers vous, mais je veux réagir à ce qui a été dit de M. AMIEL, car pas plus tard que ce matin, à la suite d'une intervention d'ailleurs de Monsieur le Premier Adjoint, M. Michel AMIEL a démenti avoir été témoin de certains agissements. Donc j'aimerais bien que l'on prenne en compte aussi, que l'on n'instrumentalise pas quand on dit que c'est de ce côté, il faut quand même un minimum de sérieux dans une affaire aussi sensible.

M. Michel AMIEL a été interpellé, comme il l'a été d'ailleurs, il y a quelques jours, quand dans la Maison Départementale de la Solidarité du boulevard Bouès, il y a eu une trentaine de Roms qui sont venus s'installer. Donc il s'y est rendu, car il y avait une douzaine d'enfants qui avaient la gale. Et dans sa mission de protection de l'enfance, il intervient au nom du Conseil Général dans ce qui est sa compétence. Il a fait un saut, effectivement, puisqu'il a été interpellé par une association, il me semble que c'est Médecins du Monde. Mais il n'était pas là et il a dit ce matin, sur une antenne bien écoutée, il me semble, après l'intervention de Monsieur le Premier Adjoint, en disant : "Je n'ai absolument pas été témoin d'agissements comme il a été indiqué par la presse. Par contre, j'y ai passé effectivement une heure sur ces questions de prise en charge et de problèmes de santé des enfants", parce que c'est sa compétence. Il ne faut pas le faire rentrer dans cette polémique et renvoyer en disant qu'il est là juste et que c'est honteux d'utiliser les Roms. Ce n'est pas son genre, ce n'est pas le genre non plus du Conseil Général, qui est dans sa mission de protection de l'enfance. Je vous le réindique, mais je pense que beaucoup de Marseillais l'ont entendu ce matin. Et il a même indiqué, ce matin, que l'Unité d'Hébergement d'Urgence de la Madrague-Ville n'avait pas vocation, il me semble que M. BLUM peut en témoigner, à accueillir ce type de population, mais que c'était un domaine, c'était un sujet qu'il fallait absolument traiter avec l'ensemble des responsables politiques.

C'était donc juste pour recadrer, rétablir les choses et ne pas faire de procès sur des choses qui ne le méritent pas envers un élu comme Michel AMIEL.

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est vrai que c'est un sujet épineux et délicat. Certaines Collectivités agissent, comme le Conseil Régional. Avant le fameux discours de Grenoble, qui ne fait pas honneur à la France, l'Etat agissait aussi. Ici, la Préfecture avec la Ville de Marseille et avec Médecins du Monde, des programmes étaient enclenchés pour loger certaines familles Roms dans des quartiers et montrer et démontrer de ce fait qu'une fois intégrées avec du travail, etc., ce sont des personnes qui s'intègrent totalement à la population marseillaise.

Après ce fameux discours de Grenoble, les choses se sont tendues, des expulsions ont eu lieu, les enfants qui étaient scolarisés ont été largement déscolarisés, se sont retrouvés à la rue.

Je tiens à donner un témoignage personnel. Boulevard Chave, lors d'une expulsion, ces familles se sont retrouvées devant la Gare SNCF, les enfants se sont retrouvés à la rue. J'ai appelé personnellement le 115, qui m'a répondu ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire que ce n'était pas son métier d'accueillir les familles Roms. Mais à un moment donné, devant l'urgence, et je pense que dans ces temps de grand froid, on ne peut pas appeler cela un coup politique que de répondre à des familles qui sont dans l'urgence, qui sont dans le besoin et qui risquent de mourir de froid dans la rue.

Monsieur le Maire.- Ah oui ? Vous en avez vu beaucoup qui sont mortes de froid dans la rue ? Vous en avez vu beaucoup d'enfants ? Enfin, n'exagérez pas quand même ! C'est vous qui politisez à tout moment tous les débats !

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est effectivement tout à fait scandaleux d'instrumentaliser une catégorie de population à des fins purement politiciennes.

Mme NARDUCCI a raison, j'ai été ce matin interviewé par France Bleu Provence sur cette affaire et j'y ai dit la vérité. La vérité, c'est que personne n'est resté à l'extérieur durant ces grands froids puisque l'Unité d'Hébergement d'Urgence a fait son travail et le gymnase de Ruffi a été ouvert. Donc, il n'y a absolument rien à reprocher à la Ville de Marseille, qui a fait son travail et même plus. Et Monsieur le Maire a eu parfaitement raison de féliciter les Adjointes compétents, en particulier bien sûr Michel BOURGAT.

Quant à M. AMIEL, effectivement, après mon interview, il a été interrogé par France Bleu et il a dit qu'il ne pouvait pas du tout confirmer les propos qui lui avaient été prêtés dans la presse, puisqu'il n'avait pas assisté au soi-disant refus de ces populations pour être hébergées.

Les choses sont claires, il n'était pas présent, il n'a fait que réagir à une information qui lui aurait été transmise par un journaliste. Donc, je crois qu'aujourd'hui il faut ramener les choses à leur juste réalité, ne pas instrumentaliser des malheureux. Je crois que ce débat devrait cesser parce qu'il aurait tendance à devenir vraiment indigne.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur GILLES.- Monsieur le Maire, veuillez m'excuser de prendre la parole, mais je ne peux pas laisser dire ce qui a été dit tout à l'heure en faisant référence à un squat au boulevard Chave. C'est une affaire que je connais bien et je voudrais y revenir quelques minutes, parce que de tels propos sont intolérables et sont absolument faux !

C'est le 31 décembre 2009, si mes souvenirs sont bons puisque c'était il y a deux ans, qu'un immeuble privé a été occupé par à peu près une quarantaine de Roms en haut du boulevard Chave, vers la Gare de la Blancarde. Ils n'ont été effectivement expulsés, si on peut prendre le terme, que neuf mois après, et pendant neuf mois nous avons eu, au niveau de la Mairie de Secteur, et moi aussi personnellement, des contacts avec ces personnes. Et je suis étonné que les gens qui s'occupent soi-disant de ces personnes n'arrivent qu'au moment où le dénouement est terminé.

Et j'aimerais bien aussi savoir combien parmi les personnes qui prennent la parole aujourd'hui sont véritablement allées voir ce qu'est un squat, ce qu'est un campement. Personnellement, j'y suis allé, et c'est vrai, Renaud le sait parce que je lui en ai parlé, c'est vrai que quand on rentre à l'intérieur, on ressort vraiment chantourné, excusez cette expression, parce que c'est difficile de voir les familles, c'est difficile de voir des enfants.

Monsieur COPPOLA.- Fais-nous pleurer !

Monsieur GILLES.- Non, je ne veux pas vous faire pleurer, M. COPPOLA, mais j'aimerais vous voir aussi, parce que, vous, vous médiatisez tout !

Moi, quand je me suis occupé de ce problème, j'ai essayé de m'en occuper sans faire de conférence de presse, sans faire venir la télévision, etc. Et on a demandé à l'époque, même à la Police qui normalement doit prendre un battement d'un mois, d'attendre un mois et demi pour que ces gens-là trouvent une solution. Et une grande partie d'entre eux ont trouvé des solutions, je reconnais, qui ne sont pas géniales. Et la poignée qui s'est retrouvée sur le parvis de la Gare de la Blancarde, alors là, bien évidemment, vous êtes arrivés avec les tentes, avec les vivres, avec des associations et avec des journalistes ! Mais pendant dix mois, on ne vous a jamais vu sur le boulevard Chave pour venir parler aux associations de commerçants, pour venir expliquer aux riverains, pour venir expliquer au Comité d'Intérêt de Quartier, à quel point c'était tendu. Je voulais simplement rétablir la vérité et apporter ce témoignage qui est tout à fait personnel.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Je pense que ce débat au Conseil Municipal, au travers de la situation de froid qui était décrite, nous permet d'aborder une question qui n'a jamais été abordée sérieusement dans cette enceinte. On a eu des invectives, on a parfois vos réponses, Monsieur le Maire, qui sont sur le ton que vous n'avez jamais laissé personne, mais personne ne vous dit cela, donc il n'y a pas d'attaque.

(Réflexion de Mme VLASTO, sans micro)

Monsieur MENNUCCI.- Mme VLASTO, quand on a la chance d'avoir votre vie, on ne dit pas "prenez-les, vous !" Je pense qu'il y a des mots, même la charité chrétienne devrait vous amener à vous contrôler, Madame !

(Vives réprobations dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Donc, je pense que la question qui est posée, nonobstant certains cris qui ne sont pas en réalité de nature honorable, notamment quand on se réclame d'idéologie ou de pratiques, je pense qu'il faut chacun que nous gardions une retenue, parce que nous parlons de qui, là ? Nous parlons d'individus, nous parlons d'hommes et de femmes qui vivent dans des pays où est la misère aujourd'hui, mais surtout la misère constituée pour eux depuis plusieurs centaines d'années. Et nous avons, parce que nous sommes européens, un certain nombre de responsabilités. Alors, je préfère que l'on parle des choses tranquillement, comme il semble que l'on pourrait commencer à en parler. Pour cela, je dis deux choses, surtout au moment où, hier soir, on a dépensé je ne sais combien de milliers d'euros pour chauffer la pelouse du Stade Vélodrome ! Je pense qu'il faut quand même avoir une certaine mesure ! Je pose deux questions et je pense que le Conseil Municipal doit en débattre.

Quelle est notre capacité numérique d'accueil de ces populations dans la ville de Marseille ? Combien la Ville de Marseille est en capacité, avec l'aide de l'Etat, de la Région, du Conseil Général, de l'Europe, de prendre, comme à Lyon, comme à Strasbourg, comme votre ami Alain JUPPE à Bordeaux, comme à Rennes, comme dans un certain nombre de Communes, les choses à bras-le-corps, en disant : "voilà ce qu'il est possible de faire et voilà le plan que nous allons mettre en place" ? La question est là, ce n'est pas la peine de faire d'autres débats : est-ce que nous sommes d'accord, c'est la question que je pose, pour rentrer dans cette discussion ?

Et la deuxième question, effectivement, une fois que l'on a répondu, c'est : où et dans quelles conditions ? Et là, Monsieur le Maire, j'ai écrit à M. PARANT, cette semaine, et je vous en ai fait copie. Quand je vois que le Préfet fait une table ronde, je m'en félicite. Mais quand je vois que dans cette table ronde sont exclues les Mairies de Secteur, alors que nous avons demandé oralement : "est-ce que l'on peut y participer ?", on nous répond : "non, c'est la Ville de Marseille". Or, vous et nous tous, ici, Maires de Secteur, de Droite, de Gauche, Conseillers Municipaux de Droite ou de Gauche, nous savons tous que c'est vers les Mairies de Secteur que se porteront les revendications pour ne pas accueillir des populations Roms.

Donc la question pour nous, c'est d'avoir un accord entre les Maires de Secteur pour qu'il y ait un étalement sur l'ensemble de la ville des obligations qui nous seront données. Voilà la vérité.

Et comme Maire des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements, je suis prêt à expliquer à la population des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements que nous devons prendre notre part. Mais il y a une condition, c'est que chacun accepte de prendre sa part. Et je pense que sur un sujet comme celui-là, qui ne relève pas de la pelouse du Stade Vélodrome, des joueurs de football, mais qui relève de la vie et du développement de populations qui sont des Européens de l'Est, qui depuis la nuit des temps sont maltraités, la Ville de Marseille, dans le cadre de ses capacités contributives qui, nous le savons, sont faibles, avec l'appui des autres Collectivités et de l'Etat, s'honorerait à ouvrir cette discussion et à la mener à son terme. Les chiffres doivent être fixés entre nous. Et c'est à ce travail-là, Monsieur le Maire, que j'appelle le Maire de Marseille et le Conseil Municipal.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur DI NOCERA.- Monsieur le Maire, je voudrais répondre à M. MENNUCCI. Je sais qu'il adore beaucoup le rugby, je ne l'ai pas vu au Stade Vélodrome d'ailleurs, hier ; j'y étais, comme à la plupart des matchs. M. MENNUCCI, nous n'avons pas chauffé la pelouse du Stade Vélodrome, pas du tout ! Il y avait sur la pelouse une bâche qui a été posée et achetée par l'Olympique de Marseille. La Ville de Marseille n'a rien sorti ! Donc, je voudrais vous dire, M. MENNUCCI, que vous êtes vraiment mal informé !

Monsieur MENNUCCI.- Alors, je retire ce que j'ai dit.

Monsieur le Maire.- Nous terminons cette discussion par l'examen de la situation de l'Adjoint compétent, M. Michel BOURGAT.

Monsieur BOURGAT.- Merci, Monsieur le Maire, et je pense que je rassurerai peut-être même M. MENNUCCI, s'il me laisse parler.

D'abord, je suis très rassuré par l'intervention de Mme NARDUCCI, parce que j'ai quand même une grosse estime pour M. AMIEL, qui est un de mes confrères et je ne suis donc pas étonné de sa réponse, qui est une réponse d'homme de bon sens et de cœur.

Monsieur MENNUCCI.- Ce qui veut dire qu'avant de parler on vérifie !

(Nombreuses réflexions de part et d'autre dans la salle)

Monsieur BOURGAT.- M. MENNUCCI, cela fait onze années que je suis Adjoint au Maire, je n'ai jamais pris la parole uniquement, je peux presque dire d'une façon contrainte et forcée, pour répondre à des attaques ou pour répondre à des demandes de renseignements précis. On me voit peu parler. Alors essayez, pour une fois, d'écouter un petit peu ce que j'ai à dire, parce que, cette polémique, on va l'enterrer.

La seule chose que l'on peut dire, c'est qu'effectivement, la Ville de Marseille, comme chaque année d'ailleurs, avait anticipé même des choses importantes comme le niveau 3 du Plan Grand Froid. Ce que je tenais aussi à dire, c'est que la problématique des Roms, bien entendu, est une problématique qui dépasse les compétences d'une Commune, même aussi grande que celle de la Ville de Marseille. Mais que par contre, à une époque, vous le saviez, nous avions tenté avec le Secrétaire Général Adjoint, à la Préfecture, M. REYNAUD, d'apporter une solution, sur laquelle nous avions d'ailleurs des financements et même des locaux, et un projet très intéressant. Cela n'a pas pu se faire, je suis le premier à le regretter, il y a des raisons valables et ce n'est pas l'heure d'en discuter.

Ce que je tenais à dire aussi en ce qui concerne la table ronde, c'est que comme ce n'est pas une compétence de la Ville, les seuls qui peuvent impulser à mes yeux une table ronde, ce sont la Préfecture et l'Etat. Et à ce moment-là, je pense, Monsieur le Maire, que je serai volontaire, si vous en êtes d'accord, pour être celui qui viendra défendre les Roms, parce que j'ai oublié de vous dire, mais je n'ai rien contre Médecins du Monde, j'ai été bénévole à Médecins du Monde pendant pas mal d'années, en tant que Médecin, je connais même la réalité, et depuis de nombreuses années, même avant d'être élu, de ce qui se passe en Roumanie, parce que je suis allé en Roumanie pour d'autres sujets, mais qui étaient à peu près reliés d'ailleurs à la problématique Roms, donc je connais exactement ces sujets. Même, je tiens à vous dire que souvent nous raisonnons tous très mal, parce que les codes des Roms sont des codes complètement inconnus de nos réactions, et que croyant bien faire, quelquefois nous faisons complètement à côté. Donc je suis partant pour que l'on fasse un vrai travail.

Cependant, je tiens simplement à conclure pour dire que la Ville de Marseille, elle, chaque année, au mois d'octobre, envisage un plan hivernal. Chaque année, nous prévoyons. L'Unité d'Hébergement d'Urgence répond à tous les besoins. Les Services comme celui de M. GIANCARLI sont exceptionnellement magnifiques, ils travaillent à plein régime. Le SAMU Social est le seul SAMU Social municipal de France, je tiens à le dire ! Alors quand vous me citez d'autres villes, je tiens à dire que notre SAMU Social est un service municipal et que notre Unité d'Hébergement d'Urgence est tenue par l'Armée du Salut, que je salue d'ailleurs parce que, honnêtement, ce sont de grands professionnels. Et ce qui vous embête, c'est que finalement, vous ne pouvez pas nous faire de vrais reproches sur ce sujet !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Encore une fois, je voudrais dire à Michel BOURGAT, au Bâtonnier ALLEGRI, qui ont été présents à tout moment, à Mme Caroline POZMENTIER, nous avons été en liaison sans arrêt afin d'être toujours exemplaires. Il y a au moins deux domaines sur lesquels il est difficile de nous faire des critiques, même lorsque l'on cherche, on fouille, on essaie de trouver, c'est dans le domaine des écoles et de l'Education Nationale, où nous ne pouvons supporter aucune critique tellement...

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Mais c'est l'exemple justement où, là aussi, on est capable de nourrir des enfants qui ne payent pas le repas, alors que dans d'autres villes, Bordeaux que vous citez et la ville de Thonon que vous avez sans doute en tête et encore d'autres où justement...

Mais cela ne devrait pas vous faire sourire, Madame ! J'ai toujours en mémoire l'indélicatesse et les excès d'une de vos déclarations sur l'Education Nationale...

Monsieur MENNUCCI.- Ça va ! Vous l'avez dit cent fois !

Monsieur le Maire.- Non, cela ne va pas ! Et vous allez écouter ! C'est l'exemple, je l'ai dit cent fois et je le répéterai encore, parce que nous sommes, sur nos 448 écoles maternelles et primaires, inattaquables ! Et que vous aimeriez bien, même si un jour il faut faire une réparation urgente, immédiatement vous êtes là ! Immédiatement, vous soulevez l'association des parents d'élèves ! Immédiatement, vous prévenez la presse pour essayer de démontrer que ce que nous faisons est mal, alors qu'en réalité, il s'agit quelquefois d'un cas sur 448. Nous n'avons jamais laissé un enfant sur le bord du trottoir...

Monsieur MENNUCCI.- Quel est le rapport avec le sujet ?

Monsieur le Maire.- J'y arrive ! Et vous allez écouter, puisque vous parlez sans cesse ! J'y arrive. Dans le domaine de l'Education Nationale, vous ne pouvez rien nous reprocher ! Et dans le domaine de notre traitement des personnes en difficulté, vous ne pouvez pas davantage nous attaquer sur quoi que ce soit ! Oh ! Vous aimeriez bien ! Oh ! Cela vous ferait plaisir de passer à la télévision, qui d'ailleurs vous laisserait passer très largement pour dire que rien ne va ! Que des gens sont morts parce que nous n'avons pas fait ce qu'il fallait faire !

Eh bien, nous faisons ce que nous devons faire ! Et vous devriez nous encourager ! Et vous devriez trouver que pour la ville de Marseille, c'est une excellente chose ! Vous n'êtes pas capable de nous le dire !

Vous n'êtes pas capable de dire : c'est bien ce que vous avez fait, il faut encore continuer, on doit encore faire des efforts dans ce domaine-là.

Alors, voilà, il se trouve qu'à l'heure actuelle, nous avons les places d'hébergement, que nous avons traité les Roms beaucoup mieux que dans d'autres villes de France, que nous les avons indemnisés....

Monsieur COPPOLA.- Mais c'est faux !

Monsieur le Maire.- M. COPPOLA, vous étiez en vacances ! Nous n'étions que deux, ici, le Préfet PARANT et moi-même ! Vous n'étiez pas là ! Qu'est-ce que vous pouvez dire ? Qu'est-ce que vous pouvez faire ? Nous avons traité ces gens-là et nous les avons même traités après que des décisions de justice nous aient donné raison !

(M. COPPOLA poursuit ces critiques durant l'intervention du Maire)

Monsieur le Maire.- Honte à vous de tenir des propos comme vous tenez, politiciens et haineux, sans arrêt ! Voilà ce que vous êtes capable de faire dans cette ville ! Et il faut, en plus, aller vous faire élire en Avignon pour pouvoir parler ici !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Eh bien, je reviens à un calme normal, c'est celui de dire à mes amis : voilà, nous ne pouvons pas être pris en flagrant délit de quoi que ce soit, notre politique de générosité et de fraternité l'emporte sur l'idéologie dont ils sont toujours les teneurs !

Voilà exactement la différence entre vous et nous !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/0027/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

30 - 12/0028/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Défense contre l'incendie et les périls de toutes natures de la zone portuaire de Fos-sur-Mer.

(11-22340-GDB12802)

Le rapport 12/0028/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

31 - 12/0029/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Maintenance corrective et mise à niveau des autocommutateurs téléphoniques de marque Alcatel.

(12-22543-GDB12802)

Le rapport 12/0029/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

32 - 12/0030/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Fourniture et livraison de matériels d'intervention au profit de la section opérationnelle spécialisée "dépollution" du Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille.

(12-22546-GDB12802)

Le rapport 12/0030/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

33 - 12/0031/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS - Facturation des interventions pour déblocage d'ascenseurs - Modification des délibérations n°10/0011/FEAM du 8 février 2010 et n°10/0718/FEAM du 27 septembre 2010.

(12-22560-GDB12802)

Le rapport 12/0031/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme GINER Catherine

34 - 12/0032/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION • DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention à l'association "Cerveau Point Comm" pour la manifestation scientifique "la semaine du cerveau".

(12-22522-GDB40001)

Le rapport 12/0032/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

35 - 12/0033/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Incubateur interuniversitaire IMPULSE au titre de l'année 2012 - Approbation d'une convention.

(12-22524-GDB40202)

Le rapport 12/0033/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

36 - 12/0034/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une participation à l'association Tous Chercheurs pour l'organisation du colloque intitulé "L'orientation des jeunes vers les sciences - Enjeux et expérimentations à Marseille".

(12-22525-GDB40202)

Le rapport 12/0034/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

37 - 12/0035/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une participation au C.N.R.S. pour la manifestation "Present challenge of mathematics in oncology and biology of cancer : modelling and mathematical analysis".

(12-22526-GDB40202)

Le rapport 12/0035/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

38 - 12/0036/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Entretien et maintenance des terrains synthétiques sportifs constituant le patrimoine immobilier de la Ville de Marseille - Lancement d'une consultation.

(11-22464-GDB50202)

Le rapport 12/0036/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. PARAKIAN Didier

39 - 12/0037/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Lancement de l'opération relative à la réalisation et à l'exploitation du Pavillon Marseille - Attribution d'une indemnité aux candidats.

(12-22568-GDB10702)

Le rapport 12/0037/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ROCCA SERRA Jacques

40 - 12/0038/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Convention avec le Centre de Ressource et d'Expertise de la Performance Sportive (CREPS Sud-Est) et l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC PACA) pour la mise en œuvre d'un diplôme d'Agent Local de Développement Socio-Sportif et d'une formation qualifiante d'animateurs avec les villes d'Alger, de Tunis et de Marrakech dans le cadre d'un programme de coopération décentralisé en Méditerranée.

(12-22528-GDB12402)

Le rapport 12/0038/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

41 - 12/0039/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Attribution d'une subvention au Réseau des Acteurs de la Coopération et des Territoires Solidaires pour l'animation de la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis.

(12-22533-GDB12402)

Le rapport 12/0039/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURET Jean-Louis

42 - 12/0040/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Orientations budgétaires de l'exercice 2012.

(12-22570-GDB62002)

Monsieur TOURET.- Monsieur le Maire, il s'agit des orientations budgétaires 2012. Permettez-moi de vous dire que dans *La Provence*, M. François TONNEAU, parlant de moi, a dit "jouer serré", il paraît que j'en ai l'habitude et que j'évite aussi de faire dans les paillettes. Si telle est l'image que je projette, je l'assume totalement. (Applaudissements dans les rangs de la majorité) Elle correspond aux attentes de nos concitoyens à l'égard de leurs élus, en ces temps particulièrement difficiles. Voilà aussi ce qui est nécessaire pour poursuivre la transformation de Marseille, attirer des forces nouvelles, contenir le chômage et répondre aux attentes légitimes des Marseillais en matière de services municipaux.

Et si la priorité est donnée au recrutement de 100 policiers municipaux supplémentaires et naturellement à l'action culturelle, il n'est pas question de réduire nos efforts dans les autres domaines de compétence de la Ville. D'ailleurs, les dépenses de fonctionnement progressent en moyenne de 2 %, taux qui correspond à la croissance de nos recettes. Une gestion rigoureuse, ce n'est pas une réduction des services à la population, c'est une gestion attentive, c'est la recherche permanente de l'optimisation de la gestion des moyens.

Une fois encore en 2012, nous investirons pour plus de 200 millions d'euros, sans compter la part de la Ville dans la rénovation du Stade. Rappelons qu'en valeur 2012, en trois mandatures, c'est plus de 3 milliards d'euros investis par la seule Municipalité, moteur majeur qui entraîne les autres Collectivités publiques et naturellement le privé.

Vous le voyez, si nous continuons à augmenter le fonctionnement, nous ne lâchons rien sur l'investissement. C'est le secret de la transformation de Marseille depuis l'accession de Jean-Claude GAUDIN à la tête de la Municipalité.

Grâce à 2013, la partie se joue à Marseille sur le terrain de la Culture, elle est au cœur de notre rayonnement et c'est un grand facteur de développement. Aussi, après la Buzine, le Silo, la Danse, il y aura le Musée de l'Histoire et le Jardin des Vestiges, Longchamp, l'Opéra, le MUCEM et beaucoup d'autres choses encore, Borély par exemple.

Autre sujet sur lequel tous les regards sont aujourd'hui fixés, la dette. En 2012, une fois encore, le stock de la dette diminuera. Le taux actuel de 3,2 %, malgré la crise, ne devrait pas beaucoup progresser eu égard à l'absence d'emprunts toxiques et à la part très majoritaire d'emprunts à taux fixe. Nos anticipations d'emprunts, notamment auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dont la confiance à notre égard est un grand sujet de satisfaction, nous permettent d'envisager les mois à venir avec une réelle sérénité. Enfin, vous le savez, puisque cela est déjà annoncé, il n'y aura pas d'augmentation d'impôt.

Je pourrais m'en tenir là d'autant que le document établi par les Services financiers est clair, dense, permet dans une totale transparence d'avoir une opinion précise de nos finances et de nos lignes directrices. Permettez-moi cependant quelques mots supplémentaires pour bien éclairer les débats de notre assemblée, être dans le concret, être dans le réel.

Aussi, je rappellerai une nouvelle fois que parmi les grandes villes de France, Marseille est dans une situation atypique, puisqu'elle fait non seulement office de ville-centre, mais qu'elle comprend également sa périphérie ; ce n'est le cas ni de Paris ni de Lyon. A titre d'illustration, le potentiel fiscal de Lyon, de 553 euros par habitant, est 1,6 fois plus élevé que celui de Marseille, 339 euros par habitant. Ainsi, le potentiel fiscal de Marseille est équivalent à celui des banlieues de Lyon, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape ou Givors. Marseille, métropole régionale qui fait face aux dépenses de centralité, doit également faire face aux besoins de solidarité pour permettre aux foyers en difficulté d'avoir une meilleure vie.

Et donc tout cela pour dire que les comparaisons de M. BOULESTEIX sur Marseille ne veulent rien dire !

Voilà l'ampleur de notre tâche ! Voilà la difficulté et les difficiles contraintes auxquelles nous sommes confrontés ! Ni la démagogie ni les rododromes ne régleront une difficulté structurelle et bien réelle.

Monsieur le Maire et cher Jean-Claude, ce que j'ai décrit avec des chiffres, c'est votre conviction la plus profonde. La confrontation à ces équilibres précaires, c'est notre quotidien. Les surmonter est la tâche qui nous incombe. Monsieur le Maire, c'est pour cela que les Marseillais vous sont si attachés et que tous vos amis ici présents sont à vos côtés.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, pour maintenir le subtil équilibre entre la solidarité nécessairement immédiate et le développement indispensable à la lutte contre la pauvreté, je joue serré et ne fais pas dans les paillettes !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, en tout cas, on est heureux de savoir que l'on est fier, ici à Marseille, d'être comparé aux banlieues de Lyon !

Monsieur le Maire, pour la seizième fois, vous nous proposez le rapport d'orientations budgétaires en février et le vote du budget primitif à la fin mars. Toutes les grandes villes le font en décembre ou en janvier. Mais avec votre Municipalité, nous le savons, les habitudes, aussi mauvaises soient-elles, restent les habitudes. Vous donnez, là encore, un bel exemple de l'efficacité et de la modernité de votre gestion.

Pourtant, en 2012 cet archaïsme ne sera pas forcément un inconvénient. Car avec le rythme des annonces de dernière minute du Président de la République, le non-candidat comme tout le monde le sait, l'environnement économique et législatif est particulièrement instable. La TVA antisociale, si elle est appliquée, ne frappera pas que les foyers modestes.

Ainsi, d'après Philippe LAURENT, élu Divers Droite et spécialiste des finances, elle devrait coûter 300 millions d'euros aux Collectivités Locales. Et la menace de voir baisser une nouvelle fois les dotations aux Collectivités Locales qui ne seraient pas "vertueuses" –pour le citer– est elle aussi bien réelle.

A ce sujet, je me permettrai simplement de faire remarquer que le déficit de l'ensemble des Collectivités Locales sera en 2011 de 0,1 %, alors que celui de l'Etat est de 4,5 %, soit 45 fois plus. Alors, quand on prétend donner des leçons de rigueur budgétaire, il faudrait d'abord balayer devant sa porte, comme vous le dites bien souvent, Monsieur le Maire.

Mais j'en reviens à Marseille, dont plus personne, à part M. MORAINÉ, n'ignore la gravité de la situation financière. Avec une dette de plus de 2 milliards, puisque j'y inclus, comme y oblige la loi, la dette du contrat de partenariat du Stade, notre Commune va être directement touchée par la perte du triple A de notre pays. Ce que Monsieur le Président de la République, le non-candidat, considèrerait, il y a peu encore, comme un trésor national, a aujourd'hui disparu de ses préoccupations. Mais avec une ressource plus chère et plus rare, notre Ville risque d'affronter une hausse importante de ses frais financiers, ainsi qu'une situation de trésorerie difficile. J'espère donc que l'emprunt obligataire de 150 millions d'euros que s'appête à émettre notre Ville sera un succès malgré le contexte actuel de quasi-récession économique.

A ce propos, je dois vous dire, Monsieur le Maire, que j'ai été assez surprise de votre dernière déclaration devant les chefs d'entreprise. Je vous cite : "Nous sentons un peu arriver aujourd'hui la crise à Marseille". Après les propos déplacés de M. TOURET, c'est à votre tour, Monsieur le Maire : était-ce de l'humour ou a-t-on mal retranscrit vos propos ? Pensez-vous sincèrement que les 76 000 chômeurs, 16 500 de plus en trois ans, les 13,5 % d'adultes allocataires des minima sociaux ou les 28 % d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté sont un peu touchés par la crise et cela seulement depuis quelques semaines ?

Mais, peut être, certainement, faisiez-vous allusion au fait que notre ville est aussi classée 3<sup>ème</sup> en nombre de redevables de l'impôt sur la fortune et que pour ces foyers, le bouclier fiscal, la réduction de l'ISF ou l'exonération des droits de succession, leur laissent encore un peu de quoi vivre, jusqu'au 6 mai !

Un document qui émane du Centre Communal d'Action Sociale nous donne d'ailleurs matière à réflexion. Ce rapport montre, chiffres à l'appui, que Marseille est la grande ville la plus touchée par la pauvreté et la précarité, mais aussi par les inégalités de revenus. C'est d'ailleurs pour cette raison que notre Groupe s'est opposé fermement à la diminution de l'abattement à la base, qui touche de manière uniforme 85 % des contribuables. Et c'est pour cette même raison que nous critiquons votre gestion, car elle ne s'attaque pas assez aux problèmes de la pauvreté et des inégalités qui minent notre ville.

Je prendrai ainsi trois domaines dans lesquels la Commune intervient directement ou indirectement.

Tout d'abord, en matière de logements. Ce n'est pas vous faire injure de dire que vous avez privilégié pendant de trop longues années l'accession privée au détriment de l'habitat social, alors que 80 % des Marseillais peuvent prétendre à ce type de logement. Et aujourd'hui, alors que la Communauté Urbaine accélère la production de logements bon marché, vous faites en sorte de conserver une répartition très déséquilibrée de ces logements, en freinant un certain nombre de projets dans ce que l'on appelle les beaux quartiers. Ce qui se passe à l'heure actuelle dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, avec la multiplication des lotissements haut de gamme, est tout à fait éclairant à ce sujet.

Et avec la hausse de 30 % des droits à construire, décidée dans la précipitation par le Président de la République, vous savez, le non-candidat, les promoteurs se frottent une nouvelle fois les mains, mais pas forcément les habitants de ces quartiers, qui n'en peuvent plus des embouteillages et de la pénurie d'équipements et de services publics. Je vous le dis, Monsieur le Maire, nous ne vous laisserons pas dénaturer le quartier de Montredon, ni aucun autre quartier d'ailleurs !

Deuxièmement, en matière d'écoles, vous avez fait quelques efforts d'investissement, même si depuis des années les budgets stagnent. Mais nous pensons que les quartiers dits défavorisés, qu'ils soient au Nord ou au Sud, devraient bénéficier d'une discrimination positive, aussi bien en matière d'investissement que de fonctionnement et d'animation périscolaire. Beaucoup d'enfants de ces quartiers défavorisés ne bénéficient pas d'un environnement très favorable et il est urgent que l'école devienne à leurs yeux un lieu réellement attractif, dans lequel ils bénéficient d'un traitement privilégié. Je ne suis pas sûre que les enfants de l'école des Abeilles soient aujourd'hui dans cet état d'esprit, et je laisse le soin à Mme BRYA d'y revenir dans les détails.

Notre ville a ainsi le triste privilège d'être au palmarès de l'échec scolaire. Votre Municipalité n'a pas réellement pris conscience de ce problème. Vous avez préféré investir 50 millions d'euros pour le Palais de la Glace et de la Glisse, et 3 millions d'euros par an de fonctionnement, plutôt que de renforcer l'équipement des écoles et le soutien scolaire.

Enfin, en matière de transports publics, où vous avez eu toutes les responsabilités depuis 2007, vous avez privilégié le tramway comme outil de rénovation immobilière du centre-ville. Nous pensons, nous, que celui-ci aurait dû en priorité favoriser la mobilité de tous les Marseillais, en reliant enfin les quartiers Nord et les quartiers Sud de la ville. Et c'est l'option que vient d'engager M. CASELLI, malgré le manque de moyens financiers dont Marseille Provence Métropole dispose à l'heure actuelle.

Dans ces trois domaines, logement, école, transports, votre Municipalité a ainsi fait des choix que nous contestons, au nom de l'équité et de la solidarité. Mais pour être équitable à mon tour, je tiens à dire que ce budget 2012 semble comporter quelques aspects positifs.

Tout d'abord, je note, comme par hasard, la non-augmentation des impôts. Les deux seules fois où cela a été possible, ne l'oublions pas, ce fut à la veille des cantonales et maintenant. Mais cette pause nous permettra peut-être de ne plus être en tête du palmarès des villes ayant le plus augmenté leurs impôts depuis dix ans. Le niveau des taxes payées par un foyer marseillais restera néanmoins largement supérieur à la quasi-totalité de celui des grandes villes, loin, très loin, n'en déplaise à M. MORAINÉ, devant Paris, Lyon, Toulouse ou Strasbourg.

Autre point satisfaisant en matière budgétaire, les dépenses de personnel évoluent assez faiblement depuis trois ans. Ceci nous change alors des années précédentes. Ainsi la création de la Communauté Urbaine en 2002 aura finalement conduit à une augmentation nette de plus de 1 500 emplois publics. Belle performance pour les adeptes de la RGPP ! Rappelez-vous, c'est l'époque où M. GILLES déclarait avec candeur qu'il gérait un contingent d'emplois réservés au RPR. Aujourd'hui, touché par la grâce, M. GILLES dénonce, avec beaucoup de sincérité et une grande expérience, le clientélisme de certains élus.

Nous voilà donc revenus à une gestion plus raisonnable des effectifs. Mais cette rigueur pose aujourd'hui problème dans de nombreux Services, qui souffrent réellement d'un manque de personnel ; je pense aux écoles, aux musées, aux Services des sports, aux Mairies annexes. Cette situation a bien évidemment des répercussions sur le service rendu aux usagers. Faut-il juste par exemple, ici, parler des horaires surréalistes d'ouverture des quelques piscines encore en fonctionnement dans cette ville ?

Mais au-delà du simple aspect quantitatif, il y a le problème qualitatif dans la gestion des ressources humaines de cette Ville. Cette gestion d'un autre temps est un redoutable obstacle à l'efficacité et à la motivation des Services. J'ai cru comprendre que M. TEISSIER partageait lui aussi cet avis. Un autre membre de votre majorité, M. MUSELIER, parle lui aussi d'immobilisme et d'archaïsme marseillais, mais on ne sait jamais, avec lui, de quelle cible il s'agit. Donc je passerai vite.

Un autre point positif de ce budget 2012 est le recrutement de 100 policiers municipaux, recrutement que notre Groupe réclame depuis des années. Notre Groupe espère que cette hausse des effectifs permettra enfin un vrai redéploiement sur tous les quartiers de la ville, accompagné de l'extension de la vidéosurveillance. Une seule petite remarque : vous indiquez dans ce document que ces recrutements, réalisés en cours d'année, coûteront 4 millions d'euros.

Ce montant est parfaitement exagéré, quand on connaît les salaires de ces fonctionnaires. Mais nous ne sommes pas dupes : ce chiffre surévalué vous permettra, comme chaque année, de nous expliquer fin 2012 que vous avez été très vertueux en matière de dépenses de personnel.

Il y a enfin dans ce rapport une prévision d'investissement de 270 millions d'euros, dont 40 millions d'euros pour le Stade. Mais quand on analyse ce chiffre dans le détail, on s'aperçoit qu'il correspond à une baisse d'environ 20 % des opérations individualisées : de 210 millions d'euros en 2011 on passe à 190 millions d'euros en 2012. Impôts en hausse de plus 11 % en 2011 et investissements en baisse de moins 20 % en 2012. Le constat est franchement inquiétant et montre bien que nos dépenses de fonctionnement ne sont pas encore bien maîtrisées.

L'ampleur des autorisations de programme que nous dénonçons chaque année, puisque nous sommes aujourd'hui à plus de 1,8 milliard d'engagements passés, vous empêche aujourd'hui de financer et de réaliser de nouveaux projets. Vous refusez ainsi de nous présenter une programmation pluriannuelle des investissements, ce qui se fait dans toutes les grandes villes, car cet exercice démontrerait parfaitement l'impasse dans laquelle nous sommes au niveau du financement de nouveaux projets. Un membre de votre majorité a ainsi dénoncé une gestion au jour le jour. C'est une prise de conscience salutaire, même si elle est, certes, un peu tardive.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre pays et notre ville affrontent depuis plusieurs mois une conjoncture économique, sociale et politique extrêmement difficile. Pouvoir d'achat en berne, explosion du chômage, de la précarité, creusement des inégalités, violence toujours en hausse.

A Marseille comme ailleurs, nos concitoyens sont déçus, déboussolés, inquiets, indignés, révoltés. Cet état d'esprit, nous le savons tous, est propice à la montée du populisme, du repli sur soi et donc du rejet du vivre ensemble, qui est le ciment même de notre république et dont M. GUÉANT n'a rien compris !

Dans cette conjoncture difficile, notre Ville doit aujourd'hui s'attaquer de manière beaucoup plus volontariste aux inégalités qui minent son développement économique et social. Il faut ainsi consacrer plus de moyens à l'action éducative, à la formation, au logement bon marché et au développement économique. Il faut lutter avec plus de détermination contre les fermetures d'entreprise qui se multiplient dans notre métropole. Il faut enfin réformer profondément la politique fiscale particulièrement injuste de la Ville. Nous jugerons donc votre prochain budget en fonction de ces critères.

Monsieur le Maire, chers collègues, une chose est sûre, vous l'avez compris, à Marseille comme ailleurs, les citoyens veulent le changement, et maintenant ! Je vous remercie.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, je dois bien reconnaître qu'en cette période de crise, il a dû vous être difficile, avec votre Adjoint aux finances, de dégager un schéma pertinent pour les orientations budgétaires 2012. Mais ce travail, si ardu qu'il puisse être, est encore plus difficile pour vous et votre majorité municipale, car vous vous êtes engagé comme un seul homme dans la lignée de la politique de Nicolas SARKOZY. Une politique néfaste, comme on peut en juger au bout de cinq ans au niveau national, dont vos orientations budgétaires se font le relais, politique dont on voit les conséquences néfastes, désastreuses pour les Marseillaises et les Marseillais.

Perte du triple A, troisième plan de rigueur, la politique de l'UMP est responsable pour les deux tiers du déficit de notre pays, selon la Cour des Comptes. Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Malheureusement, nous subissons de plein fouet la crise au travers d'une politique viscéralement inégalitaire. N'oubliez pas, Monsieur le Maire, "le salaire du juste sert à la vie, le revenu du méchant sert au péché". Je ne cite pas l'origine, vous la connaissez puisque c'est la Bible.

"La précarité à Marseille est importante en volume", lit-on dans le rapport annuel intitulé "*Analyse des besoins sociaux*", rédigé par la Direction Études et Analyses du Centre Communal d'Action Sociale, CCAS.

Rapport où il est également précisé que cette précarité s'est généralisée, accrue et complexifiée depuis une décennie, ou que la richesse de ces ménages est beaucoup plus faible, les inégalités de revenus y sont importantes, près de trois fois supérieures à la moyenne, et les minima sociaux concernent une part élevée de la population, le chômage y est important et le niveau de qualification faible.

Marseille est une riche ville pauvre où, comme je l'ai dit à maintes reprises, vous oubliez l'essentiel, Monsieur le Maire, l'atout majeur qu'est sa population. Votre PADD tout comme votre projet Marseille attractive en témoigne. Car vous faites un choix inefficace, qui ne résoudra en rien les problèmes économiques et sociaux de la ville. Aussi, votre rapport d'orientations budgétaires est pour ainsi dire vide, autant par son volume que par son contenu. Vous me direz : ce n'est pas la quantité qui fait la qualité ; mais malheureusement, la qualité n'y est pas non plus ! Tout comme au plan national d'ailleurs, où la France ne serait pas en situation de déficit.

Une fois de plus, vous allez dégager 5 millions d'euros pour les dispositifs d'aide à l'emploi, 5 millions, Monsieur le Maire, alors que 80 000 Marseillais sont au chômage ; l'activité économique, elle, est en diminution. Par contre, vous nous annoncez qu'il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité. Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais vous l'avez anticipée cette hausse. Votre Premier Adjoint, M. BLUM l'a avoué ce matin à la radio. Et cela dès la fin 2010, avec la baisse de l'abattement général à la base de 15 à 5 % sur la taxe d'habitation. Et vous l'avez anticipée d'autant plus que vous saviez très bien qu'en période électorale, en 2012, vous ne pouviez pas vous permettre d'augmenter les impôts. Mais ne vous inquiétez pas, Monsieur le Maire, j'aurai l'occasion de le rappeler à votre dauphin autoproclamé, M. MUSELIER, dans les semaines qui viennent.

Une augmentation de plus de 11 % par rapport à 2010, avec un produit généré de 423 millions d'euros. Voilà des chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui font froid dans le dos quand on sait combien les Marseillaises et les Marseillais sont touchés par la crise !

Vous dites que Marseille est dans une situation atypique, qu'elle est moins riche que les autres grandes villes alors qu'elle supporte non seulement les charges de centralité, mais qu'elle doit aussi s'occuper de sa périphérie. Je suis d'accord avec vous sur ce point, mais qui est le véritable fautif ? Le Département et la Région, dont vous dénoncez les faibles aides ? Non, Monsieur le Maire, le seul fautif, c'est l'Etat et la politique mise en place par Nicolas SARKOZY, qui a décidé de supprimer la taxe professionnelle pour transférer la ponction fiscale sur les seuls ménages.

Vous allez faire un effort spécifique pour la sécurité, avec un renforcement du dispositif de la Police Municipale et de la vidéosurveillance. Là aussi, Monsieur le Maire, je pourrais être d'accord avec vous s'il s'agissait de réduire les problèmes d'insécurité et d'assurer la sécurité de nos concitoyens. Mais comment avez-vous pu vous laisser embringer dans la dérive sécuritaire exigée par votre camp, par l'embauche de 100 policiers municipaux, dont vous savez, par avance, qu'ils seront totalement inutiles pour réduire l'insécurité de notre ville ? Alors que vous ne remplacerez qu'un fonctionnaire sur quatre qui partiront à la retraite. La protection des biens et des personnes, c'est le rôle de l'Etat, pas celui des Collectivités !

Lors de vos vœux à la presse cette année, vous avez dit, je vous cite : "Je suis bien habitué à faire l'éducation, à prendre quelques coups, mais je tiens la barre". Malheureusement, Monsieur le Maire, la direction qui est la vôtre suit celle de Nicolas SARKOZY et non celle qui tend à répondre aux besoins des Marseillaises et des Marseillais, qui sont touchés par une tempête nommée crise. Marseille a besoin de justice, d'équité, de sécurité, d'honneur, de passion.

N'oubliez jamais, Monsieur le Maire, les propos de Platon, dans *La République* : "L'injustice ultime est de paraître juste tout en ne l'étant pas".

Madame PONCET-RAMADE.- Je ne vais pas parler de pétrole. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le contexte financier de la Ville qui est exposé au début de ce rapport était bien sûr attendu, il appelle de ma part quelques remarques.

La dette à Marseille a augmenté depuis 2000, d'après le budget des Communes édité par le Gouvernement, de 16,4 % ; ce n'est pas beaucoup, mais ce n'est pas rien.

Deuxièmement, la Ville ne peut plus emprunter aux banques et elle va faire un emprunt obligataire de 150 millions d'euros. Troisièmement, les emprunts toxiques révélés par le journal *Libération* du 20 septembre 2011 montrent un montant de 53 976 000 euros. Si M. TOURRET n'est pas d'accord, qu'il démente auprès du journal. Je tiens la liste de ces emprunts à sa disposition, bien sûr. Ces emprunts qui ont pénalisé 5 500 Communes nous auraient évités, comme le nuage de Tchernobyl, bien sûr que non !

Nous continuons à penser que des investissements inutiles et coûteux ont été réalisés à tort. Le MUCEM, 412 millions d'euros, le Stade Vélodrome, 267 millions d'euros, le Palais de la Glace et de la Glisse, 45 millions d'euros, Palais sur lequel je rappelle qu'à l'époque nous avons été le seul Groupe à voter "contre". Nous avons été suivis depuis. Nous pensons qu'il ne faut pas avoir les moyens de ses ambitions, mais les ambitions de ses moyens.

Le budget de fonctionnement diminue, certes, mais la Ville ne remplit plus aucune de ses tâches et délègue au secteur privé les charges de personnel, la gestion, mais aussi les bénéfices attendus. La Ville perd de l'argent, mais aussi un savoir-faire. Les dépenses programmées sont en baisse, suivant en cela les dotations de l'Etat, ce qui est normal. Le plan de soutien à l'emploi, il s'affiche, il s'attache à soutenir les chômeurs plutôt qu'à favoriser la création d'emplois. Et nous regrettons aussi que les dispositifs d'aide à l'emploi ne soient pas évalués régulièrement.

M. TOURET, vous considérez que les subventions de 5 millions d'euros données au Forum Mondial de l'Eau vont favoriser l'emploi, alors que l'événement dure cinq jours ! On ne voit cela qu'à la télé dans "Qui veut gagner des millions ?", un million par jour. Je ne reviendrai pas sur l'indécence des sommes versées par l'Etat : 7 millions d'euros, pour les Collectivités Locales 9 millions et demi d'euros, soit 16 millions et demi d'argent public pour les cinq jours qui ne vont pas ébranler le monde. Pour l'Euro 2016, autre manifestation qui devrait bouleverser le marché de l'emploi, la durée est de 30 jours répartis sur 9 villes et 24 équipes, un peu court aussi pour des emplois pérennes.

Si nous écoutons bien ce qui a été dit par M. BOULESTEIX, nous voyons la nécessité de lancer un grand Plan Ecole Réussite sur cinq ans. Voilà peut-être qui relancerait l'emploi de manière beaucoup plus sûre, en augmentant le niveau de formation, de scolarisation de la population marseillaise, qui est le plus bas de toutes les grandes villes de France de plus de 200 000 habitants.

Est-ce que vous ne pensez pas mener une politique contradictoire en créant d'une part 150 000 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces de vente et, en même temps, souhaiter aider le commerce du centre-ville ? Est-ce que l'on n'installe pas une concurrence, l'un devant tuer l'autre ? C'est une question que je pose.

La politique du tourisme créatrice d'emplois, qui est en cours, est à notre avis fragile. La destination de Marseille se situe dans les city breaks, donc les séjours de brève durée, qui rapportent peu, et ces clientèles ne sont pas des clientèles fidèles comme pourraient l'être celles des congrès. Donc la clientèle des congrès me paraît celle qui est beaucoup plus sûre.

Je ne m'étendrai pas sur les croisières Costa, ce serait de mauvais goût, mais ce n'est pas de notre faute, et les suites, nous avons finalement à assurer le passage des touristes dans nos hôpitaux, ce qui n'était peut-être pas prévu, mais que l'on a su faire correctement.

L'insécurité de la ville, c'est le deuxième point important pour moi, le deuxième défaut de ce budget, le premier étant l'accent qui n'est pas mis sur la formation et l'école, le deuxième, c'est l'insécurité. Toute l'année 2011, nous avons pu constater les effets de cette absence de politique cohérente sur la sécurité. Il faut une vraie politique de prévention mise en place. Les caméras de vidéosurveillance ne régleront rien, même si la création de 100 policiers municipaux supplémentaires est la bienvenue, mais il ne faudrait pas que ces 100 policiers supplémentaires se retrouvent derrière des caméras et donc absents des rues, comme d'habitude. C'est donc pour nous le deuxième grand chantier que la Ville devrait lancer en 2012, avec celui de l'école.

Par ailleurs, nous sommes favorables à la réhabilitation de l'habitat que vous avez programmée. Elle crée des emplois non délocalisables et pérennes, en améliorant la facture énergétique. Elle comprend trois volets et c'est intéressant, elle va améliorer la vie de tous.

Nous sommes également favorables à la restructuration budgétaire, qui rendra plus lisible le budget pour tous, avec des autorisations de programme Ambition pérennes, investissement et fonctionnement. Les autres projets 2012, nous les attendons avec impatience et, curiosité, surtout l'achat du Dinosaur. Merci.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons donc aujourd'hui présenté ces orientations budgétaires. Comme vous le savez, c'est toujours une opération qui n'est pas simple, puisque les orientations budgétaires doivent définir les grandes lignes de ce que va être notre prochain budget. Et ce n'est pas chose facile dans une ville comme la nôtre, qui est une grande ville, où les besoins sont immenses et les problèmes également très nombreux. Et donc, vous comprendrez que mes premiers mots sont pour féliciter Jean-Louis TOURET, notre Adjoint aux finances, qui le fait avec la compétence que nous lui connaissons et avec l'assistance efficace des Services de la Ville de Marseille.

Comme Jean-Louis TOURET l'a dit, ces orientations budgétaires sont basées sur quatre principes importants : la rigueur dans la gestion avec la diminution des coûts de fonctionnement de l'ordre de 2 % ; la maîtrise de la dette, puisque c'est la 4<sup>ème</sup> année consécutive que le stock de dette diminue ; le maintien des investissements, puisque c'est pratiquement 300 millions d'euros qui seront investis cette année, dont près de 40 pour le Stade Vélodrome. Et il faut remarquer à cet égard qu'en dix ans, la Ville de Marseille aura investi plus de 3 milliards d'euros, ce qui est considérable et c'est ce qui permet et ce qui a permis de soutenir l'emploi et encore maintenant dans des périodes difficiles. Il faut savoir que durant ces périodes-là, ce sont 20 000 entreprises qui se sont implantées à Marseille et 30 000 emplois privés qui ont été créés. Enfin, le dernier point, vous le savez, c'est la fiscalité qui est stable. C'est effectivement ce que j'ai déclaré ce matin à la radio et j'invite très cordialement M. Frédéric DUTOIT à consulter un oto-rhino parce que je pense qu'il a dû mal entendre mes propos !

Très rapidement, quel est notre problème en ce domaine, dans une ville comme la nôtre qui, comme je le disais tout à l'heure, est une très grande ville ? C'est justement, à travers les différents budgets, à la fois préparer l'avenir tout en gérant le quotidien. Préparer l'avenir, vous le savez, nous avons voté au dernier Conseil Municipal le Plan Marseille Attractive : c'est notre volonté affirmée de créer et d'attirer à Marseille de nouveaux talents, de nouvelles entreprises, de nouveaux universitaires et une nouvelle population.

Et nous avons défini pour cela trois moyens, c'est de faire de Marseille une ville d'échanges internationale et également une plateforme d'affaires. Pour cela, vous savez que nous avons décidé de le faire autour du Port. Et là encore, il est important de savoir que nous devons à la fois déterminer une offre foncière, et à ce sujet je remercie les Services de la Ville puisque j'avais souhaité qu'une étude sur l'offre du foncier soit réalisée, cette étude a été réalisée dans un temps record. Et nous devons ainsi pouvoir travailler avec les autres Collectivités pour attirer de nouvelles entreprises à la fois liées au Port, mais aussi liées également au tertiaire et au tertiaire supérieur, notamment grâce à l'opération Euromed 2, dans laquelle la Ville et d'autres Collectivités sont totalement liées.

Deuxième volonté de la Ville, c'est Marseille économie de la connaissance. Marseille, ville de la connaissance, c'est la volonté de développer tout ce qui concerne les pôles de compétitivité et d'utiliser ce que nous avons déjà à Marseille depuis longtemps et ce qui fait notre richesse, c'est-à-dire tout ce que nous avons en matière de recherche, de recherche médicale, de recherche également en matière de biologie. Et l'exemple qui a été donné tout à l'heure du projet d'initiative d'excellence AMIDEX, qui a été sélectionné par le jury international IDEX, est le parfait exemple de ce que nous devons faire maintenant pour l'avenir. Grâce à quoi ? Grâce à une Université Unique, grâce également à la coopération qu'il y a eu entre les Collectivités Territoriales, grâce également à la coopération qu'il y a eu avec l'Assistance Publique de Marseille, avec l'Ecole Centrale et avec les autres Instituts qui ont travaillé en réseau avec l'Université nouvelle. Et cela permet de pouvoir dégager dans quelques jours 750 millions d'euros, qui permettront, en liaison avec le monde de l'entreprise, d'attirer de nouveaux talents et de nouvelles entreprises.

Enfin, notre troisième objectif, c'est Marseille ville de destination. Ville de destination bien sûr pour les touristes, bien sûr également en matière de culture, mais faire en sorte que pour les croisières, les touristes, les congrès, nous puissions accueillir de grands événements internationaux tels que le Forum Mondial de l'Eau, qui va avoir lieu dans quelques semaines, avec 25 000 participants, 140 délégations ministérielles, 800 intervenants. C'est Marseille Capitale Européenne de la Culture. C'est également bien sûr, nous l'espérons, et c'est pour cela qu'il était impératif d'engager des travaux du Stade, de pouvoir concourir à l'Euro 2016.

Alors, qu'est-ce que cela suppose ? Cela suppose le maintien des efforts qui ont été entrepris et cela suppose une gestion attentive du quotidien. La propreté pour l'image de la ville, et nous aidons la Communauté Urbaine pour atteindre cet objectif important. La sécurité, c'est-à-dire le recrutement de 100 policiers municipaux et les investissements qui vont être réalisés en matière de vidéoprotection, qui ont été engagés par l'Etat, et assurer la meilleure coordination possible entre la Police Municipale et la Police Nationale, ce que fait parfaitement notre collègue Caroline POZMENTIER.

C'est poursuivre la politique du logement, 5 000 logements par an, et avec des logements sociaux, puisque c'est ce que nous faisons. Et d'ailleurs, nous sommes la seule ville qui accorde les garanties d'emprunt pour les logements sociaux et, comme le dit Jean-Louis TOURRET, pour lesquels nous avons un guichet ouvert, ce qui n'est pas le cas des autres Collectivités Territoriales et en particulier du Conseil Général, qui systématiquement refuse la demande de garantie qui est sollicitée par les bailleurs sociaux. C'est également poursuivre l'engagement que nous avons pris en matière de réhabilitation des écoles publiques, également de nos gymnases et de tous nos équipements sportifs. Et c'est évidemment la solidarité qui est, ici, remarquablement gérée, comme nous vous en avons fait la démonstration tout à l'heure.

Mais en même temps, et j'en termine par là, pour mettre en place cette politique, cette politique volontariste, mes chers collègues, il faut y croire ! Pendant longtemps, ici, du côté de l'opposition, nous avons toujours entendu et nous entendons toujours des discours catastrophistes, et une thématique bien connue : "tout ce que vous faites, cela ne marchera jamais". Et quand on annonce un projet, la réponse est toujours la même : "cela ne marchera pas". Quand on parlait du MUCEM, "le MUCEM ne se fera jamais" entendions-nous ! Quand on parlait de l'Hôtel-Dieu, "cela n'existera pas". Quant aux Terrasses du Port, les Socialistes les avaient déjà enlevées de leur programme. Eh bien ! Je suis désolé, tout ce que nous avons proposé, tous nos projets, nous les menons à terme !

Monsieur le Maire, c'est cela votre fierté et vous avez raison ! Nous menons tous ces projets à terme, nous construisons une ville qui se développe chaque jour. Et il n'y a pas, à mon avis, de comparaison à voir entre la politique que nous proposons, qui est une politique de développement et une politique volontariste, et la politique misérabiliste que nous propose toujours l'opposition.

Mes chers collègues, je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Chacun comprendra que mes premiers mots seront pour dire à Jean-Louis TOURRET et à Roland BLUM toute mon amitié et toute ma reconnaissance de leur implication au quotidien dans le développement de cette ville.

Simplement quelques commentaires avant de répondre par courtoisie, mais quand je dis "oui, la crise pendant longtemps", nous sommes arrivés, Mme PIGAMO, à la surmonter et même, nous avons eu des chefs d'entreprise qui, Dieu merci, avaient quelques origines à Marseille pour, au moment de la crise, ne pas hésiter. Quand M. PIERSON nous transforme l'Hôtel-Dieu, il aurait pu nous dire : "la crise arrivant, je ne le fais pas". Lorsque les Anglais ont pris les Terrasses du Port, ils auraient pu nous dire : "puisque dans votre pays la crise est plus importante qu'ailleurs, nous ne le faisons pas". Eh bien ! Compte tenu de notre situation financière, compte tenu du fait qu'en euro constant notre dette est la même qu'en 1995, et que si nous avons augmenté les impôts, nous les avons augmentés de 2 % à chacun de nos budgets. Evidemment, sur l'ensemble cela fait une somme qui est importante, mais qui nous a permis de faire face aux exigences de la deuxième ville de France.

Vous savez que je réclame sans arrêt au Gouvernement, que quand le Gouvernement nous donne, je dis "merci" et je reconnais bien entendu que l'on nous aide et qu'il y a certains domaines où malgré mes demandes réitérées, nous n'y arrivons pas. Mais peut-être allons-nous y arriver avec d'autres Collectivités Territoriales. J'ai dit et je le répète, parce que cela m'a quand même fait plaisir, que 17 ans après que j'aie quitté la Région et que M. VAUZELLE y soit arrivé, il nous aura fallu 17 ans pour arriver à faire un contrat. Alors nous sommes arrivés à conclure un accord financier. Nous y sommes arrivés, peut-être y arriverons-nous aussi avec l'assemblée départementale sur tel ou tel sujet. En tout cas, personnellement, je faciliterai cela, considérant que c'est important.

Tout à l'heure, Roland BLUM a dit que nous travaillons avec la Communauté Urbaine correctement. J'en profite pour le dire effectivement à M. CASELLI, parce que certes les choses ne sont pas simples, nous n'avons qu'une majorité absolue assez courte. A la Communauté Urbaine, c'est pareil, il y a sans arrêt la recherche, aussi bien pour M. CASELLI que pour moi-même, d'un équilibre et d'une satisfaction à donner à l'ensemble de nos élus ou de nos partenaires.

Nous essayons de le faire le mieux que nous pouvons. C'est facile de dire, lorsque l'on n'est plus en responsabilité : "tout va mal, c'est encore plus sale qu'avant, on ne fait pas ce qu'il faut", etc. N'attendez pas de moi de le dire ! Moi, personnellement, ayant exercé des exécutifs depuis un certain nombre d'années, trop peut-être penseront certains, il est clair que je n'ai pas l'habitude de rejeter sur d'autres la faute que nous aurions pu commettre, nous, à notre époque.

Je n'aimais pas en 2008, quand nous nous sommes fortement opposés avec M. GUERINI, que M. GUERINI additionne la dette de la Ville et la dette de la Communauté Urbaine. Evidemment, cela faisait des sommes considérables, mais si on nous avait aidés un peu mieux au moment où l'on faisait deux kilomètres de métro de plus, douze kilomètres et demi de tramway, si nous avions eu plus d'aide de l'Etat et, à l'époque, des Collectivités Territoriales, il est clair que nous n'aurions pas fait de dette à la Communauté Urbaine. Donc, toutes ces choses-là, il faut quand même les relativiser et même si nous sommes en campagne électorale, reconnaître les efforts qui, ici ou là, ont pu être engagés.

Jean-Louis TOURRET a dit, je le cite : "jouer serré et ne pas faire dans les paillettes". Eh bien, je suis heureux qu'un Adjoint au Maire soit satisfait d'un article de la presse, j'ai partagé moi aussi cette satisfaction. Jean-Louis TOURRET regarde tout avec une constance permanente. Bien entendu que nous sommes toujours inquiets de la situation financière de la Ville. Bien entendu que nous ne pouvons pas être tenus pour responsables d'un chômage qui a pu progresser ces derniers temps, mais qui avait largement reculé de 1995 à maintenant.

Quand Roland BLUM s'investit totalement dans l'affaire de Net Cacao, il y a des quotidiens où l'on ne trouvera pas une ligne de l'action qu'il a menée. Et pourtant au départ de cette opération, qu'est-ce que nous n'avons pas dit justement aux Suisses lorsqu'ils se sont désengagés ! Donc, ne critiquez pas toujours la politique que nous avons, d'attirer des investisseurs dans cette ville ; c'est quelque chose que nous essayons de faire.

Mme PIGAMO, c'est la vedette pour nous expliquer bien entendu deux fois par an, une fois à l'occasion des orientations budgétaires et une fois à celle du budget, que tout va mal ! Toute la démonstration concernant la politique de l'Etat, Mme PIGAMO n'a pas sa place dans notre hémicycle, alors vous pouvez aller rêver de votre 6 mai, mais rêvez à cela dans d'autres lieux, mais pas ici !

Quant à vos démonstrations, Mme PIGAMO, et on vous aime bien, sur le logement, Oh ! Le logement ! Nous arrivons à faire 5 000 logements dans cette ville...

Monsieur MENNUCCI.- ...Ce n'est pas vrai !

Monsieur le Maire.- Cela ne vous plaît pas, mais nous avons les chiffres qui le démontrent ! Avec 1 500 logements sociaux ! Et si le Président de la République veut nous faire faire 30 % de plus, nous verrons où nous les ferons. Jusqu'à présent, nous essayons de faire des constructions équilibrées. Et puisque j'entends vociférer déjà de sa place, ce n'est pas nous qui avons fait des tours extraordinaires dans cette ville, qui avons fait les Lauriers, les Cèdres, les Oliviers ! Voilà !

(Vives réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Oui, mais ce genre d'erreur, si vous me laissez parler, ce genre d'erreur depuis 1995, vous n'avez pas vu le rééditer dans cette ville ! Nous construisons, nous tenons compte des équilibres, nous ne voulons pas faire trop de hauteur. Et si on nous dit qu'il faudra faire 30 % de plus, on verra si on les fera ou si on ne les fera pas.

Sur le logement, tous les prêts que nous avons faits, tous les avantages que nous avons faits et que vous avez toujours critiqués, s'avèrent être de vrais succès ! Aussi, Marseille, et là aussi vous enragez, gagne 5 000 habitants par an. Et là, vous ne pouvez pas contester les chiffres en éructant et en disant que ce n'est pas vrai, ce sont ceux qui émanent de l'INSEE ! Par conséquent, il est clair que ce n'est pas un endroit où on a tellement envie de faire plaisir à ceux qui dirigent la Ville de Marseille ! Là, comme ailleurs, du reste.

Ce que nous demandons, nous, c'est justice, c'est équité, c'est que quand nous faisons les choses bien, on sache aussi nous le dire ! Il est vrai que vous avez fait, cette année, un petit effort. Mais sur le logement, vous critiquez toujours, je viens d'y répondre. Et Mme FRUCTUS aurait pu le faire et Mme SERVANT aurait pu le faire ! Elles tiennent d'ailleurs toutes les deux à votre disposition tous les chiffres exacts et tout ce que nous avons fait dans cette ville !

Quant à l'école, le transport public en matière municipale, tout ce que vous critiquez, Mme PIGAMO, est particulièrement injuste ! Et j'ai cité tout à l'heure l'exemple de l'Education Nationale : on ne peut pas, ici dans cette ville, nous prendre en défaut dans ce domaine ! Et par conséquent, il est clair que de ce côté-là aussi, le travail qui est fait par les Adjointes au Maire au quotidien, les réponses qui sont apportées immédiatement, la liaison qui peut être établie avec l'Inspecteur d'Académie, ne sauraient être critiqués, parce que ces actions-là ne sont pas critiquables.

Merci quand même, Mme PIGAMO, d'évoquer "les points positifs", vous avez dit, même si vos analyses arithmétiques sont fantaisistes ! 40 000 euros par 100 policiers municipaux, cela fait bien 4 millions d'euros : nous allons dépenser 4 millions d'euros, mes chers collègues, pour avoir recruté 100 policiers municipaux. Ce n'est pas vous qui nous l'aviez demandé, c'est M. MASSE qui l'avait fait ! C'est M. MASSE qui nous a dit : "voilà l'effort qu'il faut faire dans ce domaine". Et même lorsque l'on vous écoute, même lorsque l'on suit certaines de vos préconisations, à aucun moment vous ne savez dire : "oui, c'est bien, on l'a fait ensemble et on a essayé de répondre à une situation particulièrement difficile en nous y associant". Votre exercice, Mme PIGAMO, n'est pas facile, vous êtes dans l'opposition et avec les propos que vous tenez, je pense que vous risquez d'y rester longtemps.

M. DUTOIT, bravo pour vos citations et la référence à Platon ! Je n'ai pas eu le sentiment qu'il pouvait être Communiste, ce Caton-là, mais sait-on jamais ? Je n'en reviens pas que vous ne soyez pas d'accord avec les moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des Marseillais. Et si vous avez encore un peu d'influence sur Madame le Maire des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> Arrondissements, il y avait, sur l'autoroute qui va à Aix, un bâtiment, l'ex-Caserne de la Guillemerie : ce bâtiment, nous pourrions l'avoir pour les Roms, cela pourrait peut-être satisfaire une fois qu'il serait rétabli et réhabilité !

*(Réflexions dans les rangs de l'opposition)*

Monsieur le Maire. - Et là, vous ne les voulez pas ! Et tout à l'heure vous m'avez fait la leçon des Maires de Secteur ! J'attends qu'il y ait un Maire de Secteur qui me dise : "moi, les Roms, je les prends". Bien entendu, allez, sépulcres blanchis ! Vous faites des promesses ici et vous êtes incapables de les tenir ! Alors ne me faites pas toujours la leçon des Maires de Secteur ! Là, il y a une possibilité de le faire ! (Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Mme PONCET-RAMADE, c'est un bonheur ! Ne vous enrhumez pas ! Je vois que vous vous mouchez, pourtant on a mis le chauffage au maximum, chers collègues, mais je vois que cela ne suffit pas !

Non, Mme PONCET-RAMADE, il n'y a pas d'emprunt toxique à la Ville de Marseille ! Quant aux investissements inutiles, je n'en reviens pas non plus que vous mettiez maintenant le MUCEM dans votre liste !

Car ce premier Musée national décentralisé, installé par l'Etat en province, sera la locomotive du tourisme culturel dans les prochaines années. Alors, vous avez eu la délicatesse de dire, oui, Mme VLASTO et Mme POZMENTIER ont passé une nuit entière à accueillir les naufragés du Concordia, elles sont restées la nuit entière !

Monsieur MENNUCCI. Bravo !

Monsieur le Maire. - Oui, bravo ! Si un élu ou deux de l'opposition étaient venus les encourager, cela nous aurait fait plaisir aussi ! Mais vous étiez tranquillement ailleurs, comme vous le faites d'ailleurs d'habitude !

Et il faut vous le dire de temps à autre ! On a fait ce que l'on a pu pour ces gens qui étaient complètement dans la détresse et visiblement, cela ne fait pas pleurer M. MENNUCCI, mais nous ne nous attendions pas à ce qu'il verse quelques larmes !

Bien sûr que notre Ville va toujours dans le sens du développement. Voilà pourquoi aujourd'hui, et même si nous entrons en période électorale, regardez, ce matin, dans le Wall Street Journal à New York, des pages entières sont consacrées au développement culturel de Marseille, des pages entières ! Ce n'est pas ici sans doute que vous verriez cela dans notre presse, ni locale, ni nationale ! Quand il y a plus d'objectivité, voilà ce qui se fait !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

\* \* \*

43 - 12/0041/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'investissement des Mairies de secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2012.

(11-22440-GDB62002)

Le rapport 12/0041/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

44 - 12/0042/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • Régularisation des recettes constatées au cours de l'exercice 2011.

(12-22488-GDB63002)

Le rapport 12/0042/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

45 - 12/0043/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM VILOGIA - Opération "La Reynarde 1 PLI" - Modification de la délibération n°11/0940/FEAM du 17 octobre 2011.

(12-22549-GDB62002)

Le rapport 12/0043/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstient.

\* \* \*

## 46 - 12/0044/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM VILOGIA - Opération "Terrasses Saint Jean/La Capelette PLS" - 10<sup>ème</sup> arrondissement - Modification de la délibération n°11/0938/FEAM du 17 octobre 2011.

(12-22555-GDB62002)

Le rapport 12/0044/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

## 47 - 12/0045/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - OPAC Habitat Marseille Provence - Plan stratégique Patrimonial - tirage 2011 - Réitération de la garantie de la Ville sur les tirages n°5 effectués sur la ligne globale de financement pluriannuelle.

(12-22559-GDB62002)

Le rapport 12/0045/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 48 - 12/0046/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM Famille et Provence - Opération "Cap ALDEA" - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Acquisition en VEFA de 14 logements PLUS et 6 logements PLAI.

(12-22561-GDB62002)

Le rapport 12/0046/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

## 49 - 12/0047/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société anonyme d'HLM Eriila - Opération "Les Arnavaux 1" - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Réhabilitation de 132 logements sociaux.

(12-22569-GDB62002)

Le rapport 12/0047/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 50 - 12/0048/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Fondation des Petits Frères des Pauvres - Opération "Maison relais Labadié" - 1<sup>er</sup> arrondissement - Acquisition-amélioration de 16 logements PLAI.

(12-22571-GDB62002)

Le rapport 12/0048/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 51 - 12/0049/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Société publique locale d'aménagement SOLEAM - Opération ZAC Mardirossian - 15<sup>ème</sup> arrondissement.

(12-22573-GDB62002)

Le rapport 12/0049/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VANELLE Patrice

## 52 - 12/0050/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Sortie d'Amphi Marseille" au titre de l'année 2012 - Approbation d'une convention.

(12-22529-GDB40202)

Le rapport 12/0050/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 53 - 12/0051/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Tous Chercheurs" au titre de l'année 2012.

(12-22531-GDB40202)

Le rapport 12/0051/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

54 - 12/0052/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention à Aix-Marseille-Université pour la manifestation scientifique intitulée "Concours national - Faites de la Science".

(12-22536-GDB40202)

Le rapport 12/0052/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

55 - 12/0053/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une participation à l'EPA - Chancellerie de l'Académie Aix-Marseille - Université pour le dispositif TANDEM dans le cadre des "Cordées de la réussite".

(12-22532-GDB40202)

Le rapport 12/0053/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

56 - 12/0054/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une participation à Aix-Marseille-Université pour le projet "Hippocampe-Math" de l'Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques d'Aix-Marseille (IREM).

(12-22534-GDB40202)

Le rapport 12/0054/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

57 - 12/0055/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Exploitation et animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne 9<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation du contrat de délégation de service public.

(12-22492-GDB41502)

Le rapport 12/0055/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

58 - 12/0056/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Nettoyage des sanitaires dans les parcs et les zones balnéaires - Renouveau de l'opération.

(12-22487-GDB41502)

Le rapport 12/0056/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

59 - 12/0057/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - DIVISION REGLEMENTATION - Délégation de service public du stationnement payant sur voirie - Approbation de l'avenant n°3 à la convention n°11/0308.

(12-22483-GDB30502)

Le rapport 12/0057/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MALRAIT André

60 - 12/0058/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE DES EXPERTISES - Travaux de sécurisation anti-intrusion dans les bâtiments et ouvrages divers situés sur le territoire de la Ville de Marseille - Lancement d'une consultation.

(11-22465-GDB50202)

Le rapport 12/0058/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Un conseil, aussi : si nous vendons des logements occupés jadis par des instituteurs, je souhaite également que le Patrimoine soit associé justement à ces prévisions de ventes éventuelles et que l'Administration aussi fasse attention à ce que les Adjointes compétents soient toujours informés de tout. Et il peut arriver que le Maire aussi le sache !

Monsieur MENNUCCI.- Et le Maire de Secteur, ce serait bien aussi !

Monsieur le Maire.- Ceci, vous ne me le ferez pas dire, parce que vous savez très bien que, faut-il le répéter sans cesse, je ne suis pas convaincu que le système Paris-Lyon-Marseille ait été fait dans le but de donner des pouvoirs aux Maires de Secteur, que c'est après seulement, que la législation a permis que les Maires de Secteur aient plus de pouvoir. Mais il y a un Maire !

M. MENNUCCI, peut-être un jour postulerez-vous à ce poste ? Peut-être qu'un jour vous présiderez une liste ?

Mais vous savez très bien qu'en 2008, au dernier moment, cela s'est fait entre les deux personnalités qui présidaient les listes, cela s'est fait entre M. GAUDIN et M. GUERINI. Faut-il de temps à autre le rappeler aux Maires de Secteur et pas spécialement qu'à vous !

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

61 - 12/0059/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Lancement d'un appel  
d'offres ouvert pour la passation d'un accord cadre relatif à la  
fourniture de bateaux de sécurité et de moteurs hors-bord à monter  
sur bateaux semi-rigides.

(12-22472-GDB51502)

Le rapport 12/0059/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

62 - 12/0060/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
SERVICE DU NAUTISME ET DES PLAGES - Approbation du  
barème des tarifs du Service du Nautisme et des Plages -  
Approbation du règlement intérieur des bases nautiques  
municipales.

(12-22478-GDB51502)

Le rapport 12/0060/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danièle

63 - 12/0061/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -  
DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE •  
SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Paiement à la Société  
Protectrice des Animaux de la contribution forfaitaire annuelle à la  
gestion du Centre Animalier Municipal - Exercice 2012.

(12-22491-GDB30502)

Madame BOET.- Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport nous propose d'autoriser l'ouverture des crédits relatifs au solde de la contribution forfaitaire pour l'exercice 2012, 1 085 000 euros, pour la SPA Marseille Provence, pour l'exploitation du Centre Animalier Municipal.

En avril dernier, lors du vote de la contribution forfaitaire de 2011, j'avais relevé un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion du Centre Animalier, dysfonctionnements qui avaient amené, Monsieur le Maire, vos Services à diligenter un audit sur le fonctionnement et la comptabilité de 2008. M. GONDARD m'a transmis le rapport d'audit en juillet. L'audit demandait, je précise, la mise en place d'une comptabilité analytique pour une séparation effective entre les activités de la DSP et celles du refuge. Deuxièmement, l'audit demandait aussi des éclaircissements concernant les 14 autres fourrières. L'audit soulevait aussi des interrogations quant à la clé de répartition entre les activités du Centre Animalier et celles du refuge.

Je reprecise : 20 % pour la fourrière, 80 % pour le Centre Animalier.

La Commission de Délégation de Service Public qui devait examiner les comptes 2008-2009-2010 a eu lieu le 15 décembre 2011, en extrême limite. On a pu examiner ces comptes à partir d'un document financier très succinct. Ce qu'il ressort de ce document, c'est qu'il n'y a toujours pas de comptabilité analytique, qu'il n'y a toujours pas d'explication sur les problèmes des deux autres fourrières. De plus, le document ne précisait même pas que Plan-de-Cuques et Cassis avaient quitté le refuge de la SPA pour le refuge de Cabriès. Enfin, que c'est toujours la même clé de répartition qui s'applique et ce, toujours sans fondement, alors que le nombre d'animaux qui transitent par le Centre est en baisse depuis l'audit de 2008, -16 % de chiens et -41 % de chats. Les charges d'exploitation sont à 54 % attribuées au Centre Animalier en 2010 et elles étaient de 59 % en 2009. On ne peut donc pas parler de meilleure prise en compte du contrat de Délégation.

Le document comptable fait aussi apparaître des problèmes quant à la répartition du personnel. En 2008, 12,22 salariés pour la DSP. En 2010, 15 salariés, dont 2 vétérinaires pour 4 en 2008. Sur quelle base sont estimés ces temps de travail ? Pourquoi ces variations ? J'ai demandé en Commission si nous avions les contrats de travail des personnels travaillant à temps plein pour le Centre Animalier. On m'a dit : oui, sans doute. Concernant les vétérinaires, il n'y a pas de vétérinaire dédié au Centre Municipal et les temps de répartition ne sont pas précisés. Pourtant le document précise que 2 vétérinaires sont affectés au Centre Animalier et pourtant aussi, les soins assurés par les vétérinaires libéraux augmentent de manière très importante.

Concernant la stérilisation des chats, une autre mission de la DSP, l'objectif était de 3 000 par an, et tous les ans depuis 2008, c'est 3 000 par an et seulement par la SPA, pas un de plus, pas un de moins.

Quelques aberrations aussi en matière de nourriture et de produits d'entretien. Les sommes consacrées aux croquettes ont augmenté de 65 % alors que les repas diminuent, 56 975 euros contre 35 584 euros. Beaucoup de zones d'ombre dans le rapport financier sur les trois ans de 2008 à 2011. Les quelques préconisations de l'audit n'ont pas été mises en place. En Commission, on m'a dit que des ateliers avaient été mis en place pour former la Présidente et les personnels à la gestion : des ateliers pour gérer 1 085 000 euros, ce n'est pas très sérieux, Monsieur le Maire !

Le 15 décembre 2011, j'ai demandé aussi l'application des préconisations de l'audit, le plan d'action avec la comptabilité analytique et la séparation des activités de la fourrière et celles du refuge, et aussi d'assurer la transparence des comptes. A ce jour, nous n'avons aucune garantie sur la mise en conformité de la gestion avec celle d'une gestion de Délégation de Service Public. Je pèse mes mots, Monsieur le Maire : aucune conformité avec une Délégation de Service Public. Ou alors avez-vous mis peut-être en place des mesures depuis le 1<sup>er</sup> janvier, mesures sur lesquelles nous ne sommes pas informés ?

Vous allez encore une fois accorder la contribution forfaitaire sans garantie, avec tous les risques que cela encourt : 1,085 million d'euros, je disais en 2011 que ce n'était pas du "pipi de chat" ; ce n'est encore pas du "pipi de chat", Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Si plus personne ne demande plus la parole sur ce sujet, Mme SERVANT, pouvez-vous répondre ?

Madame SERVANT.- Monsieur le Maire, ce rapport me donne l'occasion de faire un point d'étape sur la gestion de cette DSP, pour laquelle nous avons demandé un contrôle approfondi, comme nous le faisons classiquement avec toute forme de contrat de ce type. Les conclusions de l'audit ne font ressortir aucun manquement grave à la convention de DSP du délégataire, de quelque nature que ce soit, qui justifierait d'en interrompre l'exécution de façon unilatérale. Cependant, sur la base du rapport définitif de cet audit, une information écrite a été communiquée au délégataire, en date du 19 août 2010, mettant en exergue les différents points d'ordre juridique, social, économique et financier, qui nécessitent des compléments d'information ou des régularisations.

A ce jour, nous ne disposons pas de toutes les garanties de la part du délégataire, comme cela a pu être rapporté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 décembre dernier, pour les trois exercices 2008, 2009 et 2010. En ce sens, deux nouvelles mises en demeure ont été notifiées au délégataire, le 29 juillet 2011, puis le 1<sup>er</sup> février dernier, qui portent principalement sur les demandes de complément sur l'activité, l'organisation et la gestion financière, mises en demeure que nous suivons avec attention.

Aussi, en l'état et en l'absence de manquement grave du délégataire, il n'y a aucune raison de suspendre de façon unilatérale le contrat. Le vote de la participation financière n'est que la traduction de l'exécution des obligations de la Ville, qui est le délégant, à l'égard du délégataire. S'en abstenir reviendrait à mettre la Ville dans une position de transgression de la convention de DSP et engagerait sa responsabilité pour non-exécution des dispositions de ladite convention.

Monsieur le Maire.- Mme BOET, d'abord, on vous avait communiqué l'audit et vous vous en êtes inspirée pour faire votre intervention. Deuxièmement, voilà les réponses de Mme SERVANT. Il est clair que nous faisons des pressions sur cet établissement afin d'obtenir tous les renseignements et de constater si cela a été bien mené, bien dirigé ou autre. Je ne crois pas que cela fasse toujours plaisir à la Directrice de l'établissement, mais c'est notre devoir de le demander. Par conséquent, Mme SERVANT, qui a bien entendu toute notre confiance, fait ce genre d'observation régulièrement. Et si vous dites qu'il n'y a pas, à votre connaissance, de dérapage particulier ni de malversation, etc., dans ce cas-là je souhaite que l'on vote le rapport. Donc je mets aux voix le rapport.

Le rapport 12/0061/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner Marseille votant contre, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

\* \* \*

## 64 - 12/0062/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Aide au ravalement de façades dans le cadre de l'Opération Grand Centre-Ville (OGCV) - Approbation du règlement d'attribution et des pièces constitutives du dossier de demande de subvention.

(12-22566-GDB41502)

Le rapport 12/0062/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 65 - 12/0063/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> arrondissements - Projet de reconfiguration du Stade Vélodrome - Déclassement d'une emprise sise parvis Jean-Bouin parcelle D 60.

(12-22485-GDB42002)

Le rapport 12/0063/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

\* \* \*

## 66 - 12/0064/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 6<sup>ème</sup> arrondissement - Quartier Vauban - 202 rue Paradis - Cession à titre gratuit au profit du Conseil Général des Bouches-du-Rhône de deux lots de volume constituant l'emprise du collège et annexes et un parc de stationnement de 100 places.

(11-22371-GDB42002)

Le rapport 12/0064/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 67 - 12/0065/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 10<sup>ème</sup> arrondissement - Pont-de-Vivoux - Boulevard Mireille Lauze - Cession d'un bien immobilier à la SCI VARESO.

(12-22496-GDB42002)

Le rapport 12/0065/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 68 - 12/0066/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 3<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-Mauront - Cession à Marseille Aménagement des biens situés dans l'opération de résorption d'Habitat Insalubre "Saint-Mauront/Gaillard" - 3<sup>ème</sup> tranche de cession.

(12-22495-GDB42002)

Le rapport 12/0066/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 69

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1<sup>er</sup> arrondissement - Quartier Chapitre - 5 rue de la Rotonde - Cession avec mise à disposition anticipée au profit de Marseille Habitat d'un bien compris dans le PRI Centre-Ville dans le cadre de l'Eradication de l'Habitat Insalubre.

(12-22527-GDB42002)

Rapport Retiré

\* \* \*

70 - 12/0067/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •  
SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 2<sup>ème</sup> arrondissement - Quartier  
Hôtel de Ville - 8 rue Baussenque - Cession avec mise à disposition  
anticipée au profit de Marseille Habitat de divers biens compris dans  
le PRI Panier dans le cadre de l'Eradication de l'Habitat Insalubre.

(12-22530-GDB42002)

Le rapport 12/0067/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

71 - 12/0068/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •  
SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13<sup>ème</sup> arrondissement -  
Malpassé - 18 avenue de Valdonne - Cession d'un bien à l'Hoirie  
Berge.

(12-22494-GDB42002)

Le rapport 12/0068/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

72 - 12/0069/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •  
SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-  
Mitre - Impasse des Taraillettes - Cession d'un bien à Monsieur et  
Madame LHOSTE-CLOS.

(12-22498-GDB42002)

Le rapport 12/0069/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

73 - 12/0070/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •  
SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE  
IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 13<sup>ème</sup> arrondissement -  
Quartier Les Médecins - Chemin du Vallon de la Montade / chemin  
de La Grave - Acquisition par la Ville de Marseille auprès de  
Monsieur et Madame Fauroux Jacques d'un terrain nécessaire à la  
réalisation d'un barrage à sédiments - Annulation de la délibération  
n°11/0842/DEVD du 17 octobre 2011.

(12-22497-GDB42002)

Le rapport 12/0070/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

74 - 12/0071/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •  
SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 4<sup>ème</sup> arrondissement - Cinq Avenues -  
Impasse Fissiaux - Acquisition à titre onéreux d'un lot de copropriété  
appartenant à la SCI 5AV.

(12-22551-GDB42002)

Le rapport 12/0071/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

75 - 12/0072/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •  
SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT -  
1<sup>er</sup> arrondissement - Approbation du protocole transactionnel et du  
bilan de clôture de la convention d'aménagement n°03/0769 relative  
à la ZAC de la Bourse.

(12-22514-GDB42002)

Le rapport 12/0072/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

76 - 12/0073/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •  
SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Opération  
Grand Centre-Ville - îlot Flammarion - 4<sup>ème</sup> arrondissement -  
Instauration d'un sursis à statuer sur le périmètre de l'îlot  
Flammarion.

(12-22515-GDB42002)

Le rapport 12/0073/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

77 - 12/0074/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME •  
SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC des  
Hauts de Sainte-Marthe - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Exonération du  
paiement des participations constructeurs pour les équipements  
d'enseignement.

(12-22520-GDB42002)

Le rapport 12/0074/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

78 - 12/0075/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Organisation  
de la concertation préalable au projet d'une Zone d'Aménagement  
Concertée dans le secteur Bessons-Giraudy - 14<sup>ème</sup> arrondissement.

(12-22539-GDB42002)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de ZAC dite Bessons-Giraudy concerne un secteur de 91 hectares, un secteur mitoyen à la ZAC dite des Hauts de Sainte-Marthe, qui, elle, s'étend sur 150 hectares. Je rappellerai que 300 hectares au total ont été ouverts à l'urbanisation sur le 14<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Laissez-moi tout d'abord vous indiquer que l'ensemble des élus du 13-14 approuvent la décision de prescrire une Zone d'Aménagement Concerté sur ce secteur. Cela aura pour effet de maîtriser l'urbanisation dans une double logique de préservation du riche potentiel environnemental et de valorisation du foncier restant, pour une promotion immobilière respectueuse du site. Nous nous félicitons du recours à cette procédure d'aménagement, qui garantit des dispositions spécifiques quant à l'association des habitants à la définition du projet. Nous accueillons favorablement les modalités de concertation exposées dans ce rapport.

Enfin, nous tenons à souligner notre satisfaction quant à l'élargissement du Comité de suivi de la ZAC de Sainte-Marthe au secteur de Bessons-Giraudy. Ce Comité de suivi a été mis en place à la demande des élus du 13-14, des Comités d'Intérêt de Quartier, des associations de défense de l'environnement. Et il s'est déjà réuni pour aborder, pour l'instant, le seul secteur de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, et est coprésidé par Monsieur le Maire du 13-14 et Monsieur le Conseiller Municipal Délégué au suivi des ZAC. Si ce Comité de suivi a pris un certain temps, pour ne pas dire un temps certain, avant sa mise en place, M. HOVSEPIAN se félicite du travail effectué avec M. VALLETTE dans le cadre de ce Comité. Certains élus en charge de délégation devraient d'ailleurs en prendre exemple et donner ainsi son vrai sens au mot concertation.

Vous voyez, Monsieur le Maire, quand certaines choses dans le 13-14 vont dans le bon sens, nous le disons aussi ! Merci pour votre attention.

Monsieur le Maire.- Très bien ! Quand c'est difficile pour M. HOVSEPIAN de dire que cela va bien, il demande à M. MARI de le dire pour lui ! Allez, on va les associer tous les deux !

M. VALLETTE, avez-vous des commentaires à faire ?

Monsieur VALLETTE.- Monsieur le Maire, chers collègues, je pense simplement que c'est une bonne façon de faire de l'urbanisme, car l'urbanisme doit être partagé. On s'était engagé aussi devant le Conseil Municipal et à votre demande, comme à celle du Maire de Secteur, de le faire ; on le fait.

Et en ce qui concerne la ZAC de Bessons-Giraudy, je crois que c'était encore aussi plus important : c'est une façon, en amont, d'aménager vraiment un des derniers territoires importants de cette ville, d'une très grande qualité. Et je me réjouis que cette fois-ci on rentre vraiment dans cette façon de faire les choses ; c'est peut-être avec une telle ampleur la première fois. Donc, merci, Monsieur le Maire de permettre cela.

Monsieur le Maire.- Merci à M. HOVSEPIAN, à M. MARI et à M. VALLETTE aussi.

Le rapport 12/0075/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VENTURINO Héléne

79 - 12/0076/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Projet de  
tramway de Marseille - Opération de prolongement du réseau de  
tramway sur le tronçon Canebière / Cours Saint-Louis / Castellane -  
Lancement de l'enquête publique pour la constitution de servitudes  
d'ancrage d'appareils d'éclairage public et des câbles d'alimentation.

(12-22552-GDB41502)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, la France est condamnée par l'Europe pour ne pas respecter ses engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre. Marseille fait partie du peloton de tête des mauvais élèves.

Aujourd'hui, avec l'unique projet de tram rue de Rome, nous aurions pu aller jusqu'à desservir le lycée Saint-Exupéry en tramway. Aujourd'hui, on parle de BHNS Quartiers Nord, alors que ce dernier n'est en site propre que seulement pour 10 % de son trajet ; il s'agit en réalité d'un bus normal. Aujourd'hui, avec l'unique projet de tram rue de Rome, nous pourrions largement prévoir un vrai BHNS de la Canebière à Luminy. Aujourd'hui, en optimisant les voies de train existantes, nous pourrions prévoir un tram-train Castellane / Capelette / Saint-Tronc.

Nous venons de le voir, les finances de la Ville sont dans le rouge. Si l'on rajoute à cela la crise économique, un tramway rue de Rome n'est pas un choix d'investissement judicieux pour MPM et la Ville de Marseille. Pourquoi concurrencer le métro, alors qu'un BHNS ou un busway, pour vous faire plaisir, Monsieur le Maire, aurait largement répondu aux besoins sur ce tout petit tronçon, en évitant ainsi les surcoûts pharaoniques liés au sous-sol ?

Vous l'aurez compris, les écologistes sont pour optimiser les transports en commun afin de répondre aux besoins de tous les Marseillais.

Monsieur MARANDAT.- Cela me gêne un peu de prendre la parole après les Verts, parce que je vais aller un petit peu dans le même sens, ce qui me fait presque douter du bénéfice de mon intervention. Mais ceci étant dit, nous voterons contre ce projet de façon opiniâtre, car nous l'avons déjà dit, nous sommes tout à fait opposés à cette extension du tramway.

Réflexion dans la salle : Pourquoi "nous" ?

Monsieur MARANDAT.- C'est un terme générique, mon cher ! C'est vrai que je suis seul, mais je parle au nom de beaucoup de gens. Je dis "nous" malgré ma solitude. Voilà l'explication !

Cette extension du tramway, disais-je, qui ne rime pour nous à rien, qui ne sert à rien, alors qu'il suffirait que l'on double la cadence des bus en site propre, par exemple, ce qui coûterait beaucoup, beaucoup moins cher ! Cette extension du tramway est, de plus, une catastrophe écologique par les embouteillages monstrueux, et de ce fait les dégagements de CO2 dans l'espace, que cela va entraîner sur le Prado et sur le boulevard Baille. Je ne sais pas si vous avez l'occasion de passer dans cet endroit de temps en temps, mais cela devient monstrueux et ceci a déjà bien commencé avec la mise en voie unique de la rue de Rome. C'est bien beau de vouloir tuer l'automobile, mais un peu de modération serait la bienvenue, car il y a des gens qui ne peuvent pas faire autrement que de rouler en voiture et qui ne sont pas obligés de passer des heures et des heures chaque jour dans ces monstrueux embouteillages.

De plus, ce tramway au-dessus de la ligne de métro n'a aucun intérêt, si ce n'est obéir au fantasme à la mode, qui est de vouloir actuellement que toutes les villes aient un tramway, tramway qui d'ailleurs doit être toujours le même partout dans toutes les villes, sans aucune particularité ni individualité, c'est-à-dire malheureusement comme la société que certains veulent nous construire, où tout et tous se doivent d'être ni noirs ni blancs mais d'un gris uniforme, où se distinguer et essayer d'avoir un peu d'identité est perçu comme porteur d'angoisses !

Merci.

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, malgré les critiques de la population de commerçants, d'élus, vous vous acharnez donc à vouloir prolonger le réseau de tramway sur le tronçon Canebière, Cours Saint-Louis et Castellane. Il y a pourtant deux raisons évidentes qui font que cette opération est contraire à l'intérêt général, d'abord son coût exorbitant et ensuite son inutilité puisque, une fois de plus, ce tracé est largement desservi par les bus et le métro.

Si l'on était en droit de plaisanter sur l'utilisation de l'argent public, de l'argent des contribuables, on pourrait dire que les tramways inutiles deviennent la spécialité de Marseille ! En réalité, il y a derrière cette opération bling-bling hors de prix, une volonté de requalification urbaine. Dans votre conception de Marseille, la rue de Rome fait donc tache : ses boutiques bon marché, sa population colorée sont contraires à l'image que vous voulez donner.

Avec un service de transport artificiellement renforcé, vous créez les conditions d'une flambée des prix du logement dans le secteur, entraînant un changement de population, d'enseignes et de clientèle, y compris électorale. Pourtant, d'autres projets plus ambitieux sont plus urgents pour le bien-être des Marseillaises et des Marseillais, pour un traitement plus égalitaire en termes d'aménagement du territoire et de maillage du réseau de transports, comme le prolongement du métro jusqu'à l'Hôpital Nord et Château-Gombert, ou encore la réalisation d'un tram-train inter et intra-urbain qui pourrait partir de la Capelette, comme le propose le Groupe Communiste à la Communauté Urbaine, soutenu par le principal syndicat des cheminots. Mais ces projets ne vous intéressent pas, car ils ne font pas briller la vitrine du centre-ville d'ici 2014.

Comme sur ces rapports ce sont des aménagements qui sont proposés en vue de ce tramway, notre Groupe s'abstiendra sur le rapport 79 et votera "contre" les rapports 80, 81 et 82.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il faut rappeler l'origine du projet de tramway reliant la Canebière à Castellane.

Le projet d'origine validé sous la précédente mandature, à la Communauté Urbaine, quasiment par tous les Groupes politiques, prévoyait le prolongement à partir de la Canebière, en passant par le Cours Saint-Louis, puis la rue de Rome, avant de tourner à droite devant la Préfecture, de passer le boulevard Paul-Peytral, de monter le Cours Pierre-Puget, la Corderie, pour aller jusqu'aux Catalans ! C'était une ligne absolument indispensable pour desservir ce quartier.

Le Maire, le nouveau Maire de Secteur, malencontreusement élu en 2008, a refusé par manque de courage politique (*applaudissements dans les rangs de la majorité*), parce qu'il ne voulait pas assumer l'impopularité de travaux dans ce secteur, que cette ligne pourtant indispensable se fasse, alors que des travaux avaient déjà été réalisés Cours Saint-Louis et qu'il était en conséquence dommage, pour un caprice politique, de jeter l'argent par les fenêtres !

Nous avons, et la Communauté Urbaine avec le Président CASELLI a donc remis le métier sur l'ouvrage pour trouver une autre solution. Puisque le Maire des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> Arrondissements ne veut pas que le 7<sup>ème</sup> arrondissement soit desservi, est-ce que d'autres le veulent ? C'est à partir de là qu'a été développée l'idée que cette ligne de tramway pourrait partir de la Canebière, remonter toute la rue de Rome, aller jusqu'à Castellane et bien évidemment, vous l'avez dit à de nombreuses reprises et Marie-Louise LOTA qui a suivi ce dossier l'a dit également à de nombreuses reprises, pour aller ensuite plus loin !

Et c'est la décision qui a été prise, de prolonger ensuite cette ligne de tramway jusqu'à la Capelette.

Alors cette ligne, d'abord elle n'est pas coûteuse, on a entendu tout et n'importe quoi à ce propos ! On a même entendu 80, 100, 120 millions d'euros ! C'est 41 millions d'euros, selon les chiffres de la Communauté Urbaine, mais peut-être que vous ne faites pas confiance à la Communauté Urbaine ! Je ne sais pas, ce sont vos affaires ! 41 millions d'euros.

Ligne indispensable d'abord pour effectivement, et nous, nous l'assumons sans difficulté, requalifier, poursuivre la requalification du centre-ville de Marseille, parce que le centre-ville de Marseille est le poumon économique de cette ville et que pour continuer à la développer, il faut réhabiliter son centre-ville. Vous, vous faites du misérabilisme, comme le dit le Premier Adjoint, nous pas !

Nous avons à cet égard, effectivement, des conceptions différentes, impératives, de requalification !

Et je voudrais vous dire, M. COPPOLA, que vous avez proféré certainement malencontreusement, par erreur ou par déficit d'informations, une contrevérité ! Quand vous dites que les commerçants sont "contre", c'est que vous êtes extrêmement mal renseigné ! Parce que le Président de l'Association Terre de Commerces, association de commerçants dont le Président a lui-même un commerce Cours Saint-Louis, a écrit à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, pas à nous ! Il a écrit à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine pour lui dire ceci, et je cite, ainsi c'est clair, mieux vaut être précis, ainsi on sait de quoi on parle, mais il faut dire que, moi, je ne suis pas élu dans le Vaucluse, alors je suis les dossiers d'un peu plus près !

Je cite : "Je tenais par ce courrier à vous réaffirmer notre souhait de voir démarrer ces travaux au plus tôt. L'enjeu d'une telle réalisation va bien au-delà de tiraillements locaux et partisans. Et l'événement Marseille Provence 2013 ne doit en aucun cas interférer ou ralentir cette démarche." Et le Président de l'Association des commerces du centre-ville a écrit la même chose à Mme BIAGGI, qui a concerté tous les commerçants de la rue de Rome.

Voilà la réalité de ce dossier impératif de requalification ! Mais aussi impératif en matière de transport ! Parce que vous ne cessez de dire, et vous avez raison, qu'il faut desservir les coins les plus éloignés de la ville, mais il faut bien commencer ! Et pour commencer, quoi de plus logique, quoi de plus normal que de partir du centre-ville pour relier le Nord et l'Est ! Quoi de plus normal que d'amener le tramway jusqu'à la sortie de l'autoroute Est, pour que tous les gens qui viennent travailler à Marseille, le matin, et qui arrivent place Castellane puissent rejoindre leur travail sur Euroméditerranée ! Puisque nous, grâce au projet qui avait été préparé sous la précédente mandature, notamment par Renaud MUSELIER, nous avons amené le tramway jusqu'à Arenc et jusqu'aux Docks des Suds !

Voilà la réalité de ce projet équilibré ! C'est bien parce qu'il est équilibré, c'est bien parce qu'il est ambitieux que le Président de la Communauté Urbaine a accepté de le faire avec nous !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, d'abord, je ne me souviens pas avoir entendu le Maire du 1-7 dire qu'il était contre le tramway rue de Rome, en aucun moment. Et je crois que dire qu'il a été élu malencontreusement, alors que les électeurs marseillais du 1-7 ont voté majoritairement pour lui, n'est pas un argument très digne dans cette assemblée.

Maintenant, sur la pertinence du projet lui-même, le tramway est un système de transport en site propre et un outil de développement durable compatible avec les moyens actuels de financement de nos Collectivités Locales et Territoriales, et bien entendu de la Communauté Urbaine. De plus, le tramway Canebière - Castellane, que l'on présente toujours ainsi, n'a pas vocation à s'arrêter à Castellane. Il s'agit là d'une première tranche, puisqu'il faut avancer ensuite vers le Sud-Est de Marseille.

En effet, d'autres quartiers attendent, au Sud et au Nord de la ville, et d'autres quartiers ne peuvent plus attendre. Voilà pourquoi nous avons, à la Communauté Urbaine, lancé des études pour un tramway Castellane vers le Sud-Est de la ville de Marseille, le plus au Sud-Est possible, et de Saint-Exupéry au Nord, vers le boulevard du Capitaine Gèze. Ainsi l'axe Nord-Sud sera réalisé entre 2014 et 2018-2020.

Et concernant le tramway Castellane, pourquoi terminer en fin 2015 un chantier qui peut être terminé début 2014 ? De plus, si on se rapproche de 2014 pour commencer les travaux, les élections municipales arrivant, prenons garde que la frilosité ne s'empare des élus de tout bord et que le projet ne soit remis en question.

Les Services de MPM sont prêts. Les études sont terminées. Les marchés sont attribués et les financements de MPM, du Conseil Général, de la Région, de la Ville et de l'Etat sont là. Alors, autant commencer dès maintenant le lourd travail de détournement des réseaux qui nous attend.

En tout cas, il y a une artère qui ne peut plus attendre, c'est la rue de Rome, qui doit profiter du passage du tramway pour embellir sa voirie et rénover ses façades. Ainsi cette artère, qui est piétonne sur une partie de sa longueur, verra, le chantier terminé, son activité commerciale probablement dopée. Alors si une majorité de commerçants sont d'accord pour aller vite, avançons et ne perdons plus de temps.

On nous objecte aussi la pertinence de l'opération et son coût. L'argument n'est pas recevable. En effet, l'axe Nord-Sud de transport en commun que chacun appelle de ses vœux passe forcément par la rue de Rome et par Castellane. Il faut donc faire ce tramway, même si les coûts engendrés par la nature des sous-sols au niveau des réseaux et de la présence du grand émissaire, nécessitent des financements certes plus importants et nécessaires.

Et quand on nous objecte le prix des rames que nous allons acheter, ajoutant les 30 millions d'euros de rames au prix des travaux, pour dire que ces travaux vont coûter 80 millions d'euros, l'argument n'est pas recevable non plus, parce que ces rames ont vocation à circuler dans tout le réseau de tramway marseillais, et pas simplement sur le km 100 du Cours Saint-Louis jusqu'à Castellane. Donc l'argument non plus n'est pas pertinent et n'est pas recevable !

Cet investissement, c'est un investissement d'avenir, alors assumons-le ! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MENNUCCI. - Je souhaitais quand même rétablir la vérité, on ne peut pas affirmer des choses dans un Conseil Municipal et attendre qu'on les accepte sans intervenir ! Donc le malencontreux Président du Groupe UMP a tort, parce que, lui et moi, dans beaucoup de domaines nous travaillons de façon très active dans l'intérêt des Marseillais. Alors je comprends que de temps en temps il ait besoin de donner des gages à ses amis, qu'il fait de la politique politicienne, mais autant dire la vérité... (*Réflexions dans les rangs de la majorité*)

Dans quelques jours, avec Martine VASSAL, Sylvie ANDRIEUX, Yves MORAINÉ, le Président CASELLI et moi-même, nous présenterons les fruits d'un travail coopératif qui a été fait et qui, je crois, satisfera à la fois l'assemblée communautaire et le Conseil Municipal. Donc je préférerais que l'on en reste à la réalité.

Alors pourquoi n'y aura-t-il pas de tramway jusqu'aux Catalans ? Cela n'a rien de malencontreux ! C'est tout simplement que pendant les élections municipales, en ce qui concerne la liste qui était dirigée au niveau de la ville par Jean-Noël GUERINI et par moi-même dans les 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements, j'ai dit et j'ai écrit sur ma profession de foi : "Si je suis élu Maire, il n'y aura pas de tramway jusqu'au 4 Septembre". Je n'ai pris personne en traître, je l'ai posé aux Marseillais et ils ont choisi de dire que j'avais raison ! Donc je n'ai trahi personne ; au contraire, je l'ai écrit noir sur blanc !

Et je vais dire pourquoi. Parce que, quand le tramway a été fait, il y a une dizaine d'années, que les projets ont été faits, ils ne l'ont pas été sur la base de la logique, c'est-à-dire le Nord, le Sud, et que de toute façon il fallait passer par la rue de Rome, c'est pourquoi Eugène CASELLI a très bien fait de dire que je ne me suis jamais opposé au passage par la rue de Rome, simplement je voulais m'assurer que l'on continuerait et que la Place Castellane n'était pas une fin en soi.

Mais qu'est-ce que vous avez fait ? Les élections approchant, vous avez fait une ligne BLUM, qui n'est pas mal, c'est la ligne qui va dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Mais il y a un autre personnage dans ce Conseil Municipal qui à l'époque était non pas Ministre mais Secrétaire d'Etat, mais c'est pareil, et qui voulait sa ligne ! Donc vous avez mis la ligne MUSELIER ! C'est la ligne du boulevard Chave, très utile comme chacun le sait !

Et puis il y a un de vos amis, vous avez prouvé d'ailleurs récemment que vous aviez le sens de l'amitié, je vous en félicite, il y a un de vos amis qui voulait la ligne ROATTA ! Mais comme lui n'était pas Ministre, comme lui avait moins d'influence que M. BLUM et que M. MUSELIER, quand on a présenté le projet, on a dit : on va aller jusqu'au 4 Septembre, mais il n'y a jamais eu une étude qui a été faite ! Il n'y a jamais eu un franc mobilisé. Et en fait, on s'est un peu moqué, comme très souvent dans cette affaire-là, à la fois des habitants du 7<sup>ème</sup> et de leur Maire de l'époque.

Donc, Monsieur le Maire de Marseille, si j'ai réclamé que le tramway n'aille pas au 4 Septembre, c'est tout simplement parce que je savais que jamais il n'y aurait eu une décision pour y aller. Et moi, je n'ai pas une vision cantonale ou micro locale de Marseille ! Je pense que la question des quartiers Est est une question décisive et joindre le centre-ville et le Nord à la Vallée de l'Huveaune et peut-être un jour nous relier à Aubagne et au travail que fait la Collectivité de l'Etoile, ça c'est une possibilité d'avenir !

J'ajoute et je termine, pour vous montrer bien sûr, Monsieur le Maire, que jamais vous n'avez eu l'intention de faire un tramway là : comment auriez-vous pu faire un tramway sur la Corderie et faire l'opération Vieux-Port ?

Le silence me répond !

Et comment auriez-vous pu faire un tramway jusqu'aux Catalans sans prévoir un parking ? C'était quoi, alors, exactement, ce tramway ?

Je rappelle que le trafic RTM, c'est 3 500 personnes entre les Catalans et le centre-ville. Et il me semble qu'Eugène CASELLI a bien précisé quelles étaient les orientations. Et ce qui me rassure, c'est que je sais que ce sont les vôtres aussi.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur MULLER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au MoDem on reste cohérent sur ce sujet avec les positions prises depuis le milieu des années 2000 et je suis ravi de lire ce matin dans *La Provence* qu'un de vos élus majeurs se rallie aux mêmes préoccupations que les nôtres. Remarquez qu'en ce moment au MoDem, lorsque l'on soutient M. BAYROU, on prend l'habitude de recevoir tous les soutiens, qu'ils viennent de Droite ou de Gauche.

Evidemment, on applaudit toute mesure qui a pour effet de réduire les émissions de carbone. Et en ce sens, le tramway est une avancée, assurément. Cependant, les investissements sont extrêmement importants, même si M. MORAINÉ a l'air de ne pas trouver qu'autour de 50 millions, même si c'est un tout petit peu moins, c'est quand même important. Et cela l'est beaucoup plus évidemment que ne seraient les investissements pour avoir des bus électriques dans des couloirs exclusifs : il n'y a pas de rail à monter, il n'y a pas de travaux massifs et aussi importants. C'était ce que nous recommandions pour cette liaison, pour cette partie-là et notamment la rue de Rome, avant même les dernières municipales. Alors, on ne peut pas non plus continuer à agir comme si la crise de la dette n'existait pas.

Monsieur le Maire, on comprend que chaque Maire de Secteur souhaite obtenir, ce que rappelait M. MENNUCCI, son morceau de tramway. Mais quand même, depuis 2005 les choses ont bien changé !

Et on comprend aussi les commerçants qui vont souffrir. Quoique en dise votre étude, je me souviens des réactions des commerçants dans le quartier Longchamp et des habitants aussi, qui sont très heureux aujourd'hui du tramway, mais qui à l'époque en avaient souffert. Il n'empêche qu'un bus électrique, qui présente les mêmes avantages, ne les fait pas souffrir, M. MORAINÉ.

Depuis 2006, seul dans le paysage politique, François BAYROU tire la sonnette sur cette crise de la dette. Monsieur le Maire, je ne vais pas m'étendre sur ces sommes dont la Ville et nos concitoyens ont besoin aussi ailleurs. D'autres choix et d'autres répartitions semblent possibles. Je comprends que certains souhaitent voir le tramway parader rue de Rome, mais est-ce que c'est la première urgence du moment ?

Alors, pour toutes ces raisons, au nom du MoDem, on s'abstient sur cette résolution et les trois suivantes.

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

S'il y a une vérité à dire, M. MENNUCCI, je suis désolée, mais vous avez même monté une association "contre", dans la rue de Rome, pour que le tramway ne se fasse pas ! Et c'est parce que j'ai fait faire des sondages et que je travaille sur le terrain avec tous les commerçants, et que j'ai eu le soutien de la Fédération des Commerçants et de Terre de Commerces, où on vous montre les lettres ! Oui, M. MENNUCCI, vous avez voulu faire cela !

Et si on avait fait le tramway, comme on l'avait décidé, en 2008, ce serait tout fini et on pourrait attaquer le Vieux-Port sans problème ! Et au moins, le centre-ville, avec la rue Paradis où on a été obligé de rendre l'argent parce que vous aviez tout bloqué, la rue Saint-Ferréol, heureusement que M. CASELLI maintenant veut participer, et la rue de Rome, donc le centre-ville serait complètement réhabilité et on pourrait faire face, pour 2013, aux Terrasses du Port qui arrivent et avoir une cohérence complète sur la redynamisation du centre-ville !

Et sur les 150 000 m<sup>2</sup> que l'on refait à Marseille, Mme PONCET-RAMADE, bien sûr que c'est fondamental ! On manque de commerces à Marseille ! Pourquoi Marseille manque-t-elle de taxes et les gens vont-ils dépenser un milliard d'euros ailleurs ? Parce qu'il n'y a pas les surfaces commerciales dont on a besoin !

Donc, personnellement, j'insiste et je trouve que c'est très courageux, et merci, Monsieur le Maire, et merci maintenant à M. CASELLI, de nous faire le tramway et de réhabiliter cet espace ! Et le Vieux-Port viendra aussi pour réhabiliter ces quartiers.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, lorsqu'il s'agit d'investissements qui sont importants, il est clair que cela suscite beaucoup de discussions, même si des concertations ont été menées. Dans d'autres projets aussi, il y a eu des concertations très longues, très difficiles, et il n'est pas dit qu'à tel ou tel moment, il ne faille pas réparer telle ou telle erreur.

Mais il est clair que vous ne pouvez pas, mes chers collègues de l'opposition, nous reprocher d'avoir fait 2 kilomètres de métro supplémentaires dans cette ville, au coût que cela représente, et également 12,5 kilomètres de tramway. Que vous l'appeliez MUSELIER, BLUM ou Bruno GILLES, le tramway existe, il est pris tous les jours par nos concitoyens et c'est une belle réussite. Identique, disait M. MARANDAT, à d'autres villes. Oui, il m'arrive, et sans doute les Députés européens encore plus que moi, de me rendre à Strasbourg. Dès que je suis à Strasbourg, la première des choses que je regarde, c'est le tramway. Comment est-il ? Comment a-t-il été fait ? Est-ce agréable d'y être ? Etc. Nous, nous avons fait cela. Et personnellement, je serai assez fier, dans les réalisations de municipalités que j'aurai eu l'honneur de présider, d'avoir contribué à cela.

C'était une volonté, il faut bien le dire, de Renaud MUSELIER de faire ce tramway. C'est lui-même qui a mené cette opération. Rendons à César ce qui est à César ! N'ironisons pas tout de suite et ne transformons pas tout de suite en volontés politiques ! Chacun les a, quel que soit son camp ou sa famille.

Nous venons d'entendre M. MULLER qui nous a fait l'éloge de M. BAYROU, ce qui, d'un certain côté, me fait assez plaisir puisque de tout temps et même sans doute avant M. MULLER, j'ai eu de très bons rapports avec François BAYROU, regrettant simplement, cher M. MULLER, qu'à une époque il critiquait violemment le Président de la République et que cela ne me paraissait pas quelque chose de très naturel dans l'esprit démocratique et républicain, non ! Il réserve aujourd'hui ses critiques sur d'autres programmes qui sont imparfaits, c'est une autre affaire, cela se discutera à un autre moment. Et puis nous verrons bien ce que les Françaises et les Français vont décider.

Vous savez très bien que je n'ai jamais accepté que sur une dépense de 800 millions d'euros, nous n'ayons eu comme aide pour faire...

Monsieur MENNUCCI.- ...Cela recommence !

Monsieur le Maire.- Eh oui, cela recommence ! Et cela recommence parce que je ne le vois jamais écrit nulle part ! Voilà pourquoi je le répète encore ! C'est mon devoir de le faire !

Sur une dépense de 800 millions d'euros, l'Etat nous avait donné 60 millions, cela m'a valu un temps de froid, vous le savez, avec le Premier Ministre de l'époque, c'est réparé aujourd'hui parce que les choses effacent tout, bien entendu. Mais en même temps, quand M. JOSPIN nous a offert le MUCEM, pendant des années ses amis politiques ont essayé d'empêcher sa réalisation ! Et aujourd'hui, c'est l'Etat actuel qui paie le MUCEM, ce n'est pas M. JOSPIN, il y a longtemps qu'il n'est plus aux affaires !

Et nous y participons, nous, pour 20 millions. Je mets cela entre parenthèses pour l'explication des choses. 60 millions de l'Etat à l'époque, 29 millions du Conseil Général, 27 millions d'euros du Conseil Régional : avec ça, sur 800 millions, vous êtes bien obligé d'augmenter la dette, excusez-moi ! Mais nous avons fait cette réalisation !

De la même manière que souvent j'entends des critiques à la RTM et Mme LOTA qui, à l'époque où je présidais moi-même la Communauté Urbaine, a suivi tout cela, oui aujourd'hui ce n'est plus moi qui signe le chèque d'équilibre à la RTM, c'est le Président CASELLI, mais ce chèque n'a pas cessé d'être augmenté depuis des années et des années, et sans l'aide financière de la Communauté Urbaine, la RTM ne pourrait pas envisager de faire des lignes supplémentaires ou d'aller vers les quartiers Nord pour faire telle ou telle opération ! Voilà la vérité des choses !

Alors, en réalité, ce tramway entre le Cours Saint-Louis pour aller jusqu'à Castellane, bien sûr que c'est un tronçon supplémentaire ! J'aurais souhaité moi-même qu'on le réalise un peu plus tôt. Bien sûr que cela doit être poursuivi, et à la fois par le Nord, où M. DUTOIT se rappelle quand même que M. MUSELIER, souvent, lui a demandé par où il fallait passer, quel était le tracé, et que dès lors que vous parlez du tracé, que ce soit celui du tramway, que ce soit jadis celui du TGV Paris-Marseille, ou de la LGV aujourd'hui, c'est clair que personne n'en veut ! Tout le monde veut un tracé, mais le tracé à côté !

Dire que le métro qui passe à Notre-Dame du Mont doublonne avec la rue de Rome, c'est se moquer du monde ! L'inquiétude que nous avons eue, c'est de savoir si les commerçants y étaient favorables. Et que nous disent-ils ? Et que disent-ils au Président CASELLI ? "Si vous devez le faire, c'est à l'autorité des politiques de décider ; si vous devez le faire, alors allez-y et n'hésitez plus !"

On a hésité, parce qu'il y a des arguments vers le Sud qui sont des arguments à prendre en compte et qu'il est clair qu'il faut aller aussi vers le boulevard Michelet, qu'il faut aller demain vers Luminy ! C'est clair ! De la même manière qu'il faudra aller vers le Nord lorsque l'on se sera arrêté définitivement sur un tracé

Alors, ne parlons plus du tracé pour aller jusqu'aux Catalans ou du tracé ou de la pose des horodateurs, M. MENNUCCI, sur lesquels je me souviens que récemment *La Provence* a fait une page à la une, pour dire que désormais c'était un succès. Cela n'a pas toujours été le succès que certains souhaitaient ! Et pourtant, c'était indispensable pour la circulation.

Ayant dit cela, je souhaite bien entendu que l'on aille vers la Capelette, je souhaite que l'on aille le plus au Sud, je souhaite que l'on aille au Nord. C'est la volonté qu'a le Président CASELLI, mais attendez, il faut que nous trouvions aussi les moyens financiers et que la Ville et la Communauté Urbaine puissent assumer les dépenses qu'elles organisent.

Et je voudrais dire très sincèrement, parce que c'est là l'exemple du travail en commun, oui on n'avait pas envisagé cela, on pensait toujours peut-être que le Maire de Marseille et le Président de la Communauté Urbaine seraient du même bord, tel n'est pas le cas, telle n'a pas été la décision souveraine. Mais à partir de là, faut-il ne pas se parler ? Faut-il éviter les photographies ? Faut-il faire en sorte que nous disions : "on laisse tout en stand-by" ? Pour d'autres raisons, qui Dieu merci, je crois, vont évoluer, on a été en stand-by avec déjà une Institution pendant plus d'une année. Je souhaite que les choses changent. Je l'ai dit, je ne crains rien, je peux assumer ce que je dis !

Mais je dis merci au Président Eugène CASELLI, parce que s'il n'avait pas voulu et si avec ses amis politiques il avait voulu bloquer le tramway entre la Canebière et Castellane, il aurait pu le faire ! Eh bien, il a eu une attitude tout à fait différente. J'espère qu'un jour c'est moi qui aurai à sa demande une autre attitude sur un autre projet, de telle manière que l'on voit bien qu'il y a un échange de travail fait, respecté par les fonctionnaires, par les ingénieurs, et ensuite par une décision qui est une décision politique.

Alors, certains diront : "mais pourquoi, qu'est-ce que cela veut dire ?" J'ai vu des journalistes venir aux vœux, ceux où j'étais invité, c'est-à-dire dans les quatre Mairies de Secteur de mes amis politiques. J'ai vu des journalistes venir uniquement pour savoir si entre mes amis politiques et moi il y avait une différence ! Si nous allions échanger quelques mots qui pourraient nous dresser les uns contre les autres !

Eh bien, cela non, pas plus au 11-12 qu'ailleurs !

Et je vous dis, M. MENNUCCI, l'année prochaine, moi-même je réorganiserai des vœux, non pas pour 4 000 personnes, sûrement plus cela ! Mais j'organiserai moi aussi des vœux, parce que moi aussi je veux dire un certain nombre de choses ! Et si vous m'aviez invité, les uns et les autres, là où vous les avez organisés, mais vous faites mille et autres choses pour dépenser l'argent que la Mairie vous octroie ! Et quand vous dites "je", "parce que je suis élu Maire de ce secteur, je fais, je décide", vous n'avez pas les pouvoirs de décider, ce n'est pas vous qui décidez, c'est le Président de la Communauté Urbaine qui décide avec le Maire de Marseille ! Faut-il humblement vous rappeler à la réalité des textes de loi ! C'est cela, la réalité !

Eh bien, la réalité d'aujourd'hui, je l'ai dit fortement, je remercie le Président CASELLI de nous avoir permis la possibilité qu'ensemble nous puissions faire notamment ce morceau de tramway ! Et pour trouver les sous, nous les trouverons, même auprès de l'Etat, je m'y engage tant que l'Etat est ce qu'il est. Et peut-être subviendriez-vous à nos besoins si les choses changeaient !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/0076/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts, et M. MARANDAT votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, Mme GOY et M. MULLER s'abstenant, Mme CHANTELOT et M. TEISSIER ne participant pas au vote.

\* \* \*

80 - 12/0077/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Projet de tramway de Marseille - Ancrages en façade d'immeubles, riverains de l'opération de prolongement du réseau de tramway sur le tronçon Canebière - Cours Saint-Louis - Castellane, d'appareils d'éclairage public et de câbles d'alimentation - Approbation de documents types : protocole d'accord constituant servitude d'ancrage et convention d'occupation du domaine public.

(12-22541-GDB41502)

Le rapport 12/0077/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts, et M. MARANDAT votant contre, Mme GOY et M. MULLER s'abstenant, Mme CHANTELOT et M. TEISSIER ne participant pas au vote.

\* \* \*

81 - 12/0078/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Projet de tramway de Marseille - Ancrages en façade d'immeubles, riverains de l'opération de prolongement du réseau de tramway sur le tronçon Canebière - Cours Saint-Louis - Castellane, d'appareils d'éclairage public et de câbles - Approbation d'une convention d'usage partagé avec Numéricable.

(12-22545-GDB41502)

Le rapport 12/0078/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts, et M. MARANDAT votant contre, Mme GOY et M. MULLER s'abstenant, Mme CHANTELOT et M. TEISSIER ne participant pas au vote.

\* \* \*

82 - 12/0079/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS - Projet de tramway de Marseille - Ancrages en façade d'immeubles, riverains de l'opération de prolongement du réseau de tramway sur le tronçon Canebière/Cours Saint-Louis/Castellane, d'appareils d'éclairage public et de câbles - Approbation d'une convention d'usage partagé avec France Telecom.

(12-22550-GDB41502)

Le rapport 12/0079/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts, et M. MARANDAT votant contre, Mme GOY et M. MULLER s'abstenant, Mme CHANTELOT et M. TEISSIER ne participant pas au vote.

Monsieur le Maire. - Mme VENTURINO, nous avons tout à fait confiance en vous. Et quand je dis : "nous", c'est un pluriel à la MARANDAT. Si vous devez faire quelques économies d'éclairage dans les jours qui viennent, à l'exception de Notre-Dame de la Garde, qui est symbolique et que même les gens qui ont des insomnies la nuit regardent, m'a-t-on dit, en dehors de Notre-Dame de la Garde, s'il faut faire un peu d'économies de lumière, faites-le, c'est vous qui décidez, vous avez notre confiance ! Merci, beaucoup !

\* \* \*

**SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

83 - 12/0080/SOSP

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • MISSION 2013 - Association des sites hôtes de l'Euro 2016 - Désignation du représentant de la Ville de Marseille pour siéger au Conseil d'Administration - Cotisation 2012.

(12-22500-GDB10102)

Le rapport 12/0080/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. BOURGAT Michel

84 - 12/0081/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Partenariat entre le Samu Social de la Ville de Marseille et le centre pénitentiaire d'Aix-Luynes.

(11-22439-GDB21502)

Le rapport 12/0081/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

85 - 12/0082/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • Partenariat entre le Samu Social de la Ville de Marseille et la RTM.

(12-22473-GDB21502)

Le rapport 12/0082/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CASANOVA Danielle

86 - 12/0083/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Désaffectation de logements d'instituteurs vacants.

(11-22455-GDB20102)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, ces deux rapports 86 et 87 portent sur la désaffectation de maisons affectées aux logements d'enseignants. Si le statut des professeurs des écoles n'impose plus de loger ces enseignants, rien n'interdit de garder des capacités de logement pour des catégories de fonctionnaires qui ne trouvent plus dans le parc locatif privé un logement, car on leur demande des revenus égaux à trois fois le montant du loyer, ce qui laisse peu de place avec des grilles indiciaires qui en moyenne représentent des salaires de 1 500 euros.

Chez les employés municipaux, dont les salaires sont en moyenne dans les mêmes grilles que ceux des fonctionnaires de l'Etat, on trouve des besoins identiques, et la Municipalité pourrait, si elle s'en donnait les moyens, pourvoir à un certain nombre d'affectations pour leur trouver des logements. A la place, cela a été débattu au Conseil d'Arrondissements, on voit bien que vos amis sont toujours dans l'idée d'opérations spéculatives pour mettre sur le marché des logements qui ne pourront plus être obtenus par des gens qui travaillent, qui ne sont pas des pauvres, mais qui cherchent des logements en centre-ville ou dans les arrondissements des quartiers Sud. Donc, nous voterons contre ces deux rapports.

Madame BRYA.- Monsieur le Maire, sur les rapports 86 à 89, qui concernent la désaffectation de locaux scolaires et de logements d'instituteurs, la question qui nous est posée, c'est celle de la réaffectation après cette désaffectation. Lorsque l'on affecte ces locaux à des équipements de type public, comme cela va être le cas à Frais Vallon où ces locaux sont pressentis pour être affectés à un institut médico-éducatif, il est bien entendu que dans ce cas-là nous ne pouvons qu'être d'accord sur l'affectation qui est faite. Lorsque l'affectation se fait en faveur d'équipements publics, comme cela est apparemment pressenti pour Saint-Jérôme Susini, pareillement.

Par contre, lorsque l'on a une affectation qui est prévue où l'on pressent que l'Ecole Beau Plan, par exemple, va être affectée à une opération qui est dite opération immobilière, puisqu'elle est prévue à la vente de promoteurs, nous pouvons difficilement accepter cette situation-là au regard du foncier actuel qui est élevé, au regard d'un foncier qui sur notre ville de Marseille devient rare et au regard d'un patrimoine que nous allons vendre à des promoteurs immobiliers et qui reste également, Monsieur le Maire, le patrimoine des Marseillais. Donc vendre à des promoteurs immobiliers des outils qui demain pourraient nous être utiles, en termes d'équipements sociaux, d'équipements publics, puisque nous avons un manque crucial de crèches, vous le savez bien, d'équipements en faveur du public et en faveur d'outils associatifs, il nous semble dommageable que ces outils-là soient utilisés à des fins qui ne soient pas des fins qui seraient utiles aux Marseillais.

J'entendais ce que disait M. VALLETTE tout à l'heure lorsqu'il disait que l'urbanisme doit être partagé.

Je partage tout à fait sa phrase et son intervention. Nous aimerions que les habitants, que les premiers citoyens concernés soient associés à ce type d'affectation et que leur parole soit entendue sur le devenir de ces outils localement.

Monsieur le Maire.- Mme BRYA, on prend note de vos remarques et de vos suggestions, et Mme CASANOVA va vous répondre. Cependant, nous sommes dans une ville où nos ressources sont particulièrement limitées et où nous avons actuellement des appartements qui sont squattés ou qui ne sont pas utilisés, nous souhaitons donc les vendre, de telle manière à récupérer de l'argent pour faire face à toutes nos demandes. Mais Mme CASANOVA et M. MALRAIT suivent ce processus et Mme CASANOVA va vous répondre dans un premier temps.

Madame CASANOVA.- Monsieur le Maire, merci. Permettez-moi d'abord de regretter que cette discussion n'ait pas pu avoir lieu lors de la Commission de Solidarité de mercredi, puisque l'opposition n'a pas jugé bon d'y assister, sauf Mme ALLIBERT, qui est apparemment la seule à s'intéresser à la solidarité dans nos quartiers. Quand les journalistes ne sont pas là, le sort de nos concitoyens n'intéresse plus les élus de l'opposition, et nous avons pu le constater à maintes reprises !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame CASANOVA.- En ce qui concerne ces quatre rapports, ils sont pour moi une grande satisfaction puisqu'ils sont la concrétisation d'un projet qui me tient particulièrement à cœur. Je vais résumer l'essentiel de ces quatre rapports en deux parties.

La première partie concerne la désaffectation de certaines petites écoles en perte d'effectifs du fait du vieillissement de la population ou de la modernisation de nos quartiers. Ces fermetures sont largement compensées par la création ou la réhabilitation de 37 écoles et de plus de 200 selfs accueillants et fonctionnels. Nous livrons, entre autres, une superbe école à la rentrée des vacances de février dans un quartier du 3<sup>ème</sup>, à Chevalier Paul. Ces anciennes écoles aujourd'hui désaffectées sont le plus souvent remises au service de la population sous forme de services de proximité ou de locaux associatifs. Il en est, pour exemple, un Centre Social dans les anciens locaux de l'école de la Maurelle, un institut médico-éducatif à la place de l'école de Frais Vallon, mais aussi à la place de l'école maternelle Cabot Nazury, qui ne comptait plus que 24 élèves, une crèche qui accueille aujourd'hui, une fois rénovée, 80 berceaux, ou l'école de la cité Saint-Louis mise à la disposition du SAMU Social. Donc on ne peut pas nous accuser de ne pas mettre à disposition de la population toutes ces écoles.

La deuxième partie de ces rapports concerne les anciens logements de fonction des instituteurs, remplacés par les professeurs des écoles, qui n'ont plus à être logés par la commune. Nous avons donc décidé un plan de réorganisation et de valorisation de ces 300 logements. Après une étude attentive de chaque logement, initiée avec l'aide de Mme FRUCTUS, nous avons défini deux catégories. La première concerne les appartements indépendants, extérieurs à l'enceinte du scolaire, qui pourront être mis à disposition des services publics ou d'associations ou faire l'objet d'une cession. La deuxième partie, les logements situés dans l'enceinte des écoles seront remis en état grâce justement à la vente d'un certain nombre des appartements extérieurs aux écoles, pour être transformés en locaux pédagogiques, en classes supplémentaires, par exemple, comme nous l'avons déjà fait à l'école maternelle Chave, ou en conciergeries, absolument nécessaires à la sécurité des écoles.

Je tiens à remercier M. MALRAIT et la complémentarité de nos deux Services Education et Patrimoine, dans cette volonté de valoriser le patrimoine municipal, dans une démarche exemplaire d'autofinancement, afin de remettre ces locaux rénovés dans les meilleurs délais au service de nos concitoyens.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(Mme BRYA demande à nouveau la parole)

Monsieur le Maire.- Mme BRYA, vous avez déjà posé la question Allez-y, mais ce n'est pas un débat : le débat se fait en Commission, il ne se fait pas ici !

Madame BRYA.- Ce n'est pas un débat, Monsieur le Maire. Mais simplement, puisque l'on aborde la question des écoles et que nous sommes dans la période des orientations budgétaires, il me semblait important également de vous faire part, puisque Monsieur le Maire, tout à l'heure vous nous faisiez part de votre attachement à l'école et à l'école républicaine, il n'est absolument pas question de remettre en question votre attachement, je le sais et je le sais personnellement puisque j'ai eu l'opportunité en 1992, il y a très longtemps, de vous voir dans l'opposition marquer votre attachement, donc la question n'est pas là, on n'est pas sur le champ de l'attachement que vous pouvez y porter.

Simplement, puisque l'on est à la période où l'on discute des orientations budgétaires, on a un certain nombre de difficultés sur les écoles qui ne sont pas des difficultés liées à une seule école, Monsieur le Maire. On a des difficultés sur des travaux sur plusieurs écoles. Alors je ne sais pas ce que l'on vous dit, je ne sais pas ce que l'on vous relate, mais je vous invite vraiment à venir dans plusieurs écoles, pas qu'une seule, Monsieur le Maire. Et aujourd'hui, de nombreux parents délégués ont demandé au Groupe Faire Gagner Marseille de vous lire cette lettre, une lettre qu'ils ont vraiment souhaité que l'on puisse vous lire, Monsieur le Maire.

(Différentes réflexions dans la salle)

Monsieur le Maire.- Mme BRYA, vous avez eu la parole alors que votre Groupe n'a plus de temps de parole, et vous venez encore de vous exprimer, puisqu'une fois, et je m'en excuse encore, je vous ai répondu un peu brutalement. Mais je ne peux pas, Mme BRYA, accepter des critiques systématiques ou caricaturales pour nous dans le domaine de l'Education Nationale !

Mme CASANOVA et, sur le patrimoine, M. MALRAIT travaillent sur le logement, avec Mme FRUCTUS. Rien n'est laissé au hasard ! Et tout est bien fait ! Nous mettons plus de 30 millions d'euros par an dans les travaux de nos écoles, en augmentant le nombre de selfs...

Madame BRYA.- ...Mais la question n'est pas là !

Monsieur le Maire.- Mais la question est là justement ! Ce sont des sommes d'argent considérables et ce n'est pas parce qu'un jour... rappelez-vous dans cette école maternelle où un enfant poussant la porte coupe le doigt d'un autre enfant, nous avons connu cela !

(Mme BRYA poursuit ses remarques)

Monsieur le Maire.- Mme BRYA, écoutez-moi, je vous fais la réponse ! Il se peut qu'à un endroit, un jour, les toilettes soient bouchées et qu'il faille réparer les choses, mais ce n'est pas la peine de nous faire avec une association une manifestation devant l'école ! Si vous téléphonez, si vous le dites, si vous le demandez, instantanément on y va ! Mais ne faites pas ça ! C'est de la politique politicienne ! Je récuse cela ! Vous alimentez des associations contre la Mairie et vous voulez faire cela, eh bien nous ne l'acceptons pas, Madame, parce que le travail que nous faisons est un travail exemplaire !

(Mme BRYA insiste)

Monsieur le Maire.- Non, vous avez fini votre temps de parole, c'est terminé !

(Plusieurs réflexions dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Bien sûr ! Surtout lorsque les parents sont politisés et animés ! Bien entendu que c'est la vérité !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/0083/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

\* \* \*

87 - 12/0084/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Désaffectation de logements d'instituteurs vacants.

(11-22457-GDB20102)

Le rapport 12/0084/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

\* \* \*

88 - 12/0085/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Désaffectation de locaux scolaires - Ecoles maternelles Beauvallon, Beau Plan et Saint-Just HBM - Ecoles élémentaires Cité Saint-Louis et Saint-Jérôme Susini.

(11-22458-GDB20102)

Le rapport 12/0085/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille s'abstenant.

\* \* \*

92 - 12/0089/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 11<sup>ème</sup> arrondissement - 25 traverse de la Dominique - Subvention à la Société ICF SUD EST MEDITERRANEE pour la construction de quatorze logements sociaux (11 PLUS et 3 PLAI).

(12-22512-GDB42002)

Le rapport 12/0089/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

89 - 12/0086/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Désaffectation de locaux scolaires et d'un logement d'instituteur vacant.

(11-22460-GDB20102)

Le rapport 12/0086/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

93 - 12/0090/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(12-22523-GDB42002)

Le rapport 12/0090/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CHANTELOT Catherine

90 - 12/0087/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Subventions complémentaires.

(11-22441-GDB20102)

Le rapport 12/0087/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme FRUCTUS Arlette

91 - 12/0088/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 1<sup>er</sup> arrondissement - 1 rue de la Palud - Subvention à la SEML Marseille Habitat pour l'acquisition-amélioration de cinq logements sociaux PLUS.

(12-22511-GDB42002)

Le rapport 12/0088/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

94 - 12/0091/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Réhabilitation de l'habitat ancien - Subventions aux propriétaires privés - OPAH RU "Marseille Euroméditerranée" - Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé OAHD lot 1 - Programme d'intérêt Général communautaire - Prorogations et régularisations de subventions attribuées dans le cadre de l'OPAH "Centre Ville II" et dégageant de subventions de l'OPAH "République".

(12-22521-GDB42002)

Le rapport 12/0091/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

95 - 12/0092/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'OPAH RU "Marseille - Euroméditerranée" - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements - Evolution du dispositif des aides.

(12-22516-GDB42002)

Le rapport 12/0092/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. MIRON Richard

96

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire d'un  
terrain municipal au profit du groupe Sportif Consolat.

(11-22138-GDB51502)

Rapport Retiré

\* \* \*

97 - 12/0093/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES •  
Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire d'un  
terrain municipal au profit du Stade Marseillais Université Club.

(11-22448-GDB51502)

Le rapport 12/0093/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

98 - 12/0094/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS -  
DIRECTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • Travaux  
d'entretien, réparation et rénovation des installations hydrauliques et  
thermiques des piscines municipales.

(11-22205-GDB52302)

Monsieur CHAMASSIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,  
en mai 2006 votre majorité a voté la réalisation d'un centre aquatique  
au boulevard Schloësing sous forme d'un PPP. Le montant des  
études votées sur ce dossier était de 1 million d'euros. En décembre  
2007, vous avez voté 100 000 euros d'études dans le cadre du  
Schéma Directeur des Piscines. En décembre 2008, il nous a été  
présenté, avec beaucoup de lyrisme et d'enthousiasme, un compte  
rendu des études préalables du Schéma Directeur des Piscines. Ce  
rapport indiquait que notre ville souffrait d'un parc vétuste et  
insuffisant, ce qui n'était pas vraiment une révélation, et il préconisait  
la restructuration de la totalité des piscines de proximité, la création,  
à partir des installations existantes, d'une dizaine d'équipements  
sports loisirs de nouvelle génération répartis sur l'ensemble du  
territoire. Ces équipements devaient avoir, toujours selon ce rapport,  
une large amplitude d'ouverture en soirée ainsi que le samedi et le  
dimanche. Enfin, la création d'un grand pôle aquatique situé, cette  
fois-ci, sur l'opération Euroméditerranée.

Bien évidemment, et comme d'habitude, il était décidé de voter des  
crédits d'études, soit 500 000 euros pour la restructuration d'un parc  
de piscines de proximité, 350 000 euros pour les pôles aquatiques  
sports loisirs et 150 000 euros pour le grand pôle aquatique.

Mes chers collègues de la majorité, je sais que comme le Président  
de la République, vous êtes des fervents partisans de la culture, de  
l'efficacité et de l'évaluation des politiques publiques. Ainsi, au bout  
de six années d'études qui auront coûté 2,1 millions d'euros, je  
souhaiterais savoir, avec de nombreux Marseillais, quelles sont les  
réalisations, je dis bien les réalisations, et les perspectives à court  
terme de votre politique en matière de piscines. Je vous remercie.

Monsieur MIRON.-Monsieur le Maire, il a dû échapper à M.  
CHAMASSIAN ce qu'il a voté ensuite aussi, c'est-à-dire les travaux  
que nous faisons en 2012 et en 2013, soit 5,5 millions d'euros pour  
la Mairie de Marseille, plus 1 million, et je remercie aussi à mon tour  
le Conseil Régional, le Président VAUZELLE et M. COPPOLA qui a  
beaucoup travaillé dans ce sens-là, cela fait 6,5 millions d'euros qui  
sont injectés dans les piscines.

Sur Vallier notamment, la prochaine Commission d'appel d'offres va  
décider d'un certain nombre d'entreprises pour les travaux sur cette  
piscine. Nous avons la piscine de la Granière également, chère au  
Maire de Secteur qui est à mes côtés, Robert ASSANTE ; nous  
avons changé la verrière. Et un certain nombre d'autres travaux qui  
sont en route, parce qu'avant d'attaquer des travaux de  
reconstruction de nouveaux sites, encore faut-il maintenir ceux qui  
existent, et cela aussi, c'était dans le cadre de la politique sportive et  
particulièrement dans celle du Schéma Directeur des Piscines.

Donc les choses sont engagées, Monsieur le Maire. On fait avec nos  
moyens, dans une évolution des choses, sur l'ensemble des sites de  
la ville de Marseille, j'en ai cité quelques-uns.

Monsieur le Maire.- Voilà, M. CHAMASSIAN, une réponse claire et  
précise.

Le rapport 12/0094/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

99 - 12/0095/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE -  
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE  
DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES - Approbation d'une  
convention de partenariat et de financement entre la Ville de  
Marseille et la CUMPM sur le dispositif Allô Mairie.

(12-22577-GDB30102)

Le rapport 12/0095/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

100 - 12/0096/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES  
RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION •  
Procédure de télétransmission des délibérations du Conseil  
Municipal - Délégations.

(12-22584-GDB63502)

Le rapport 12/0096/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est  
adopté à l'unanimité.

\* \* \*

101 - 12/0097/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(12-22589-GDB63002)

Le rapport 12/0097/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

102 - 12/0098/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - garantie d'emprunt - Société Sogima - Opération "Ferrari/Complément" - Construction de 9 logements dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement.

(12-22588-GDB62002)

Le rapport 12/0098/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**DEVELOPPEMENT DURABLE**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

103 - 12/0099/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE PLANIFICATION URBAINE - 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> arrondissements - Approbation d'une convention locale entre l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'EPAEM et la Ville de Marseille dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir.

(12-22575-GDB42002)

Le rapport 12/0099/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

104 - 12/0100/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE PLANIFICATION URBAINE - Déclaration de projet d'intérêt général et mise en compatibilité du POS de Marseille pour le projet de semi-piétonisation du Vieux-Port.

(12-22583-GDB42002)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, le rapport qui est soumis au vote sur la déclaration de projet d'intérêt général et la mise en compatibilité du POS de Marseille pour le projet de semi-piétonisation du Vieux-Port, propose un avis favorable. Une synthèse et une analyse des dispositions prises en réponse aux recommandations de la Commission d'enquête sont annexées au rapport qui sera présenté à la CUM la semaine prochaine.

Or, si on suit la plupart des recommandations de l'enquête publique, elles rejoignent les critiques que j'ai émises en séance au nom des élus du Groupe Communiste de Marseille.

Comme pour tous les autres dossiers d'ailleurs soumis à enquête publique, le Stade Vélodrome, le Parc National des Calanques et maintenant le projet de semi-piétonisation du centre-ville, les commissaires enquêteurs, chaque fois, ont émis des critiques en tout point conformes aux positions du Groupe Communiste Républicain et Citoyen de cette ville. Comme quoi, même minoritaires pour le moment, nous sommes bien en phase avec les aspirations des Marseillaises et des Marseillais.

Notre position sur la piétonisation du Vieux-Port n'a pas changé depuis le début. Si l'on veut donner à notre ville la place qui devrait être la sienne en tant que grande métropole, il faut savoir bouger les conceptions, les us et coutumes des Marseillaises et des Marseillais, et mener un projet sur une logique de ville durable. La requalification du centre-ville passe par la piétonisation du Vieux-Port et la maîtrise de la circulation, en modernisant l'offre de transport en commun, busway, bateau bus, etc., avec accès aux seuls riverains en apportant des réponses sur la politique tarifaire du stationnement dans les parkings déjà existants pour les résidents, et la création de parkings relais aux abords de la ville pour les non-résidents, là aussi avec une grille tarifaire adaptée.

Aussi, il faut trancher des débats : est-ce que ces rues doivent être piétonnes ? Si elles sont piétonnes, elles ne sont pas semi-piétonnes avec des voitures au milieu ! Toutes les grandes villes de France ont leur centre-ville historique piéton, Lille, Bordeaux, Lyon, Toulouse, Montpellier et Strasbourg. Monsieur le Maire, soyons à la hauteur !

Monsieur le Maire.- J'ai donné quelque temps de parole supplémentaire puisque l'on n'aurait pas dû y incorporer la discussion budgétaire.

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, sur ce rapport, au risque de choquer encore une fois, vous savez que nous sommes opposés à ce projet de semi-piétonisation. Tout ce qui peut limiter très fortement la réalisation de ces nouvelles constructions, telle cette ridicule ombrière complètement inappropriée dans le contexte, sera, nous pensons, toujours ça de gagné pour les Marseillais, qui pourront profiter encore un peu plus de ce Vieux-Port, un des derniers endroits où il fait bon encore aller se promener, avant que celui-ci ne devienne comme, contrairement à ce que dit le parti Communiste, ce que sont devenues toutes les zones piétonnes, c'est-à-dire un véritable no man's land, une véritable cour des miracles, où plus personne, si ce n'est une certaine clientèle, n'ose aller.

Et l'on n'a qu'à voir, par exemple, ce qu'est devenu le quartier de l'Opéra, qui était, il n'y a pas encore longtemps, un lieu de vie incontournable et qui depuis la piétonisation est devenu un impressionnant désert et que, le soir, on ne traverse qu'en se pressant si l'on veut aller dans les rares endroits qui ont encore survécu. Et j'étais, l'autre soir, au Son des Guitares avec des amis parisiens, qui ont été, je crois, assez étonnés en sortant de cet endroit de se retrouver dans cette zone piétonne qui apporte rarement la qualité de vie que vous proclamez. Merci.

Monsieur le Maire.- M. MARANDAT, lorsque l'on est sur le Quai de Rive-Neuve et que les gens stationnent en double file, en triple file, suivant une certaine heure, je suis stupéfait que vous trouviez que le quartier de l'Opéra, quand nous allons les uns et les autres dîner chez Rose, nous sortons de là pour faire quelques pas avant de récupérer une voiture. Il y a quelques bistrotts avec quelques personnes intéressantes et quand j'y vais avec des Sénateurs, il y a même une de ces personnes qui a dit à un Sénateur particulièrement honorable, issu de l'Est, où ce ne sont pas des gens qui rigolent tous les jours : "Mon biquet, viens te réchauffer !" Eh bien, il ne me semble pas que ce soit ahurissant tout cela ! Il me semble que c'est la vie, c'est la vie d'un cœur de ville !

Et vous le caricaturez et vous détruisez tout ce que nous essayons de suggérer.

Et puisqu'il s'agit de suggérer et que cela dépend de la Communauté Urbaine, écoutez ce que vous dit le Président CASELLI.

Monsieur CASELLI.- Mes chers collègues, j'aimerais aborder ce débat en le replaçant sur les vrais enjeux du projet Vieux-Port.

Marseille est actuellement une ville en pleine mutation. Par le passé, c'est bien à partir du Vieux-Port, où le centre-ville s'est historiquement ancré, que s'est développée une commune de 850 000 habitants qui est devenue le pôle de centralité à la fois de la Communauté Urbaine et du département des Bouches-du-Rhône.

Mais malgré la mise en synergie d'interventions publiques très nombreuses depuis plus de 30 ans, le centre-ville de Marseille est confronté à une double évolution. D'un côté, la requalification de ses fonctions tendant à hisser le centre-ville au niveau des grands centres-villes des métropoles européennes, avec le métro, le tramway, la faculté Canebière, le PRI, l'artère Saint-Ferréol, les commerces du pourtour du Port, la rénovation du Centre Bourse, l'Alcazar, le Mémorial de la Marseillaise, etc., et j'en passe beaucoup d'autres. D'un autre côté, on constate néanmoins l'aggravation des situations de précarité, à la fois sociales et urbaines.

Alors, face à ces deux lignes de force qui tirent le cœur de Marseille dans des sens opposés, il est nécessaire de proposer un projet global de requalification du centre-ville, en prenant en compte l'ensemble des paramètres urbains et sociaux. Et le but est de faire en sorte que le cœur de Marseille, à la fois symbole et lieu des échanges, comme dirait M. VIARD, qui caractérise les activités urbaines, le commerce, l'animation, les transports, l'attractivité, reprenne toute sa place dans la prospérité de la ville, à travers une forte volonté des acteurs institutionnels, la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine, le Département et la Région. Parce que demain, en 2013, Marseille sera Capitale Européenne de la Culture. Et il s'agit là d'un événement majeur pour son rayonnement et pour son développement futur. Et le centre-ville, à travers le projet Vieux-Port, doit bien entendu y jouer un rôle clé ; le Vieux-Port doit être la courroie urbaine de Marseille 2013.

Marseille 2013 est en effet un rendez-vous privilégié qui ne peut être manqué et auquel il convient de se préparer en développant une action publique à la hauteur des enjeux. Car le centre-ville et le Vieux-Port sont à l'articulation de ces enjeux majeurs pour la ville. Et c'est de leur amélioration et de l'offre urbaine, touristique, commerciale, culturelle et nautique, que dépendra le développement de l'ensemble de la ville. Car toutes les grandes métropoles européennes, Milan, Barcelone, Hambourg, Munich, rayonnent à partir de leur centre-ville historique, M. DUTOIT l'a dit et il a raison, rénové, prestigieux, piéton pour certains, semi-piéton pour d'autres, et je ne parle pas des grandes capitales. Voilà tout l'enjeu stratégique du projet Vieux-Port, qui a reçu tout de même un avis favorable sans réserve, ce ne sont que des recommandations, mais sans réserve aucune du Commissaire enquêteur et du grand Conseil Nautique.

Et ce projet du Vieux-Port n'est pas un projet isolé. Il s'inscrit dans une suite de réalisations importantes, qui vont valoriser une promenade urbaine qui fera rêver et qui ira d'Euroméditerranée jusqu'au Pharo. Parce qu'à partir des Docks, on pourra emprunter le boulevard du Littoral, où les Marseillais vont redécouvrir leur espace maritime, jusqu'au J4, avec le MUCEM, le CEREM, la fondation Regards de Provence et les grandes Darses au pied du Fort Saint-Jean.

Puis on pénétrera sur un Vieux-Port réaménagé au niveau du pavement, au niveau de la reconquête de l'espace public et de la relation au plan d'eau. Un plan d'eau magnifié, où tous les usages des pêcheurs et des plaisanciers sont maintenus, un Vieux-Port mis en scène le soir par un grand artiste lumière, Yann CARCEL, et par un mobilier urbain revisité par Norman FOSTER, dont la signature prestigieuse sera la grande ombrière du Quai de la Fraternité.

Un Vieux-Port où la circulation automobile sera enfin réduite de 50 %, en contraignant les automobilistes en transit à traverser Marseille via les tunnels et en détournant une partie de la circulation sur un ensemble de boulevards urbains rendus plus fluides par un aménagement des grands carrefours, 4 Septembre, Place des Marseillaises, et les voies du boulevard d'Athènes, et la mise en place de la vidéo verbalisation tout au long du parcours. Un Vieux-Port aussi où les transports en commun en site propre et les modes doux de circulation, vélo, scooter et piéton, seront privilégiés, avec la multiplication des stations deux-roues et un accès aux parkings publics facilité, et des aires de stationnement et de livraison qui ont été très concertées en amont.

Et après 2014, jusqu'aux alentours de 2018-2020, une deuxième tranche de travaux permettra de continuer la promenade urbaine des Docks jusqu'à l'anse du Pharo, grâce à la chaîne des parcs réalisée par Michel DESVIGNE.

Alors, me direz-vous, on entend ça et là des critiques. On vient d'en entendre dans cette instance. Mais on connaît bien cela. Chaque fois, dans cette ville, qu'un grand projet est décidé, apparaît en corollaire son cortège d'opposants, et c'est leur droit le plus absolu. Mais nous, nous ne sommes pas obligés de les suivre. Et en attendant les futures joutes électorales, qui auront lieu quand même seulement dans deux ans, nous avons le devoir de faire avancer la ville. En effet, les projets qui embellissent la ville renforcent à la fois sa notoriété internationale et son attractivité, et donc, par voie de conséquence, son activité commerciale et ses créations d'emplois induits.

Sur le projet Vieux-Port lui-même, certains nous disent que les boulevards urbains vont être saturés. Et nous leur disons qu'un comptage précis des véhicules a été réalisé et que des projections sérieuses concluent que le transit vers les tunnels pour ceux qui ne font que traverser la ville et la fluidité de la circulation due à l'impossibilité des doubles files grâce à la vidéo verbalisation éviteront même beaucoup d'embouteillages que l'on connaît aujourd'hui.

D'autres nous disent de façon contradictoire, on vient de l'entendre, qu'il faut encore plus de piétonisation sur le Vieux-Port. A ceux-là, nous leur disons : dans ce cas, où mettons-nous les voitures ? Parce que contrairement à d'autres capitales européennes, nous n'avons que trois côtés, nous n'en avons pas quatre. Il faut donc attendre que la L2 et le boulevard Urbain Sud soient réalisés, c'est-à-dire aux alentours de 2018-2020, et là, nous piétonniserons effectivement le Quai de la Fraternité. C'est prévu dans le projet.

D'autres nous avancent le coût de l'opération, 44 millions d'euros pour la première tranche, celle de 2012, 35 millions pour le Vieux-Port et 9 millions pour le réaménagement des boulevards urbains. A ceux-là, nous leur disons que c'est un coût équivalent à de nombreuses opérations que l'on voit sur Euroméditerranée, comme la rénovation de la place de la Joliette et l'aménagement du boulevard Littoral, et qui répondent, sans que personne ne les critique d'ailleurs, à la même vocation d'attractivité et de valeur ajoutée commerciale pour notre ville.

D'autres nous ont dit, je l'ai lu, que dans le mot Vieux-Port il y avait Port et que l'on oubliait le Port. Eh bien, je leur dis en toute amitié de se pencher sur le projet avec une attention nouvelle, d'aller à l'Espace Vieux-Port voir les maquettes des estacades destinées à accueillir les clubs nautiques et leur activité, avec leurs 250 à 350 m<sup>2</sup> de surface, des clubs houses redessinés par Norman FOSTER, et leurs grues de carénage préservées, mais mises aux normes environnementales, ce qui sera bien meilleur pour la qualité des eaux du Vieux-Port, vous me l'accorderez.

On nous dit aussi : mais où sont les pistes cyclables ? Et nous répondons : les vélos pourront circuler dans les voies de bus en site propre, les bus ne passant que toutes les six minutes ; le parcours des cyclistes en sera facilité et sécurisé. Et demain, lorsque tout sera terminé, ils pourront d'un seul trait se promener de la Tour CMA-CGM jusqu'au Pharo, en vélo.

Voilà ce qu'est le projet Vieux-Port, n'en déplaise aux Cassandre ! On y a aménagé un des plus vastes espaces piétons d'Europe, on y dope l'activité commerciale et l'activité touristique, et on pose là, et c'est important, la première pierre d'une vaste réhabilitation des rues du centre-ville historique de Marseille, du Fort Saint-Jean aux Réformés et des Réformés à la Préfecture, d'où d'ici 2018 à 2020, après la mise en service de la L2 et du boulevard Urbain Sud, l'ensemble du périmètre sera piéton pour une part et semi-piéton pour l'autre.

Mais le rôle des politiques en la matière, n'est-ce pas d'avoir une vision à long terme et ne pas céder en permanence à la pression de l'immédiateté ? A ceux qui nous disent aussi, et c'est un argument : pourquoi ne pas attendre 2020, que tout soit terminé ? A ceux-là, nous leur répondons : on avance pour donner une dynamique supplémentaire à cette ville, parce que Marseille a souffert de trop attendre ! Marseille mérite un centre-ville prestigieux et cela commence par le projet du Vieux-Port ! Je vous remercie.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur le Maire.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur MORAINÉ.- Monsieur le Maire, la tâche n'est pas facile parce que le Président CASELLI a tout dit et bien dit, et pour l'essentiel ce qui correspond à la position également de la majorité municipale. Quand les choses vont dans ce sens, il faut le dire ! Objectivement, la position de ceux qui viennent de s'exprimer ou de ceux qui ne se sont pas exprimés ce matin, mais qui n'en pensent pas moins à propos du projet d'embellissement du Vieux-Port, est incompréhensible et à certains égards, incohérente.

Le Vieux-Port, le Président CASELLI l'a illustré, c'est à la fois l'histoire et l'avenir de notre ville. Qui peut sérieusement soutenir que la situation actuelle est satisfaisante ? Lorsque le site le plus emblématique de Marseille dans le monde entier ressemble à une autoroute dédiée à la reine bagnole, de mauvais choix faits il y a 50 ans et dont nous payons le prix aujourd'hui. Lorsqu'il disparaît derrière les cars de tourisme, qui sont une bonne chose pour notre ville, mais qu'il faut gérer. Lorsqu'il souffre à l'extrême du stationnement interdit, des usages anarchiques, d'un plan d'eau sans organisation, mangé par les bateaux ventouses, et d'une pollution consécutive à de mauvaises habitudes que l'on rebaptise traditions.

Alors, on peut toujours ne rien faire ! On peut céder au confort douillet de l'immobilisme, à la facilité du conservatisme. On peut reculer à la première difficulté, on peut flancher face au moindre mécontentement. Mais ce ne serait pas responsable et Monsieur le Maire, Monsieur le Président, vous avez fait tous les deux, ensemble, un autre choix, celui du développement et celui de l'ambition.

Vous l'avez dit dans la matinée, Monsieur le Maire, toute œuvre humaine est imparfaite. Et si l'on attend la perfection ou l'unanimité, on ne fait jamais rien. Il n'y a pas de projet parfait. Le Stade Vélodrome, le Parc National des Calanques ou la rénovation du Vieux-Port sont sûrement des projets qui peuvent être critiqués, ici ou là, améliorés aussi certainement, mais ils ne peuvent pas être bloqués, car ils sont indispensables pour continuer à faire avancer Marseille sur les chemins de la modernité et du développement. Notre ville ne doit pas être un cimetière à projets.

S'agissant du Vieux-Port, le dossier est consensuel, on le voit, puisqu'il a été décidé, lancé et suivi par le politique au plus haut niveau, vous-même, Monsieur le Maire, et le Président de la Communauté Urbaine, ou vos représentants, et je veux saluer le travail effectué par Jean VIARD et Patrick MENNUCI. L'exécution de ce projet, jusque dans les détails, a été préparée en commun par l'administration et des élus très présents et très compétents. Et c'est ici l'occasion de saluer l'engagement de vos Adjointes, Monsieur le Maire, là il n'y a pas de parité, il n'y a que des femmes : Dominique VLASTO, Danielle SERVANT, Martine VASSAL, Marie-Louise LOTA, Solange BIAGGI, Laure-Agnès CARADEC, Caroline POZMENTIER et Hélène VENTURINO, qui ont impressionné, au fil des réunions, les techniciens par leurs connaissances des dossiers.

Ce projet est l'œuvre d'un groupement d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et d'éclairagistes, de renommée internationale, qui comptent à leur actif parmi les plus belles rénovations urbaines du monde. Ce projet, enfin, a été concerté selon différents modes pendant trois ans, avec les CIQ, les sociétés nautiques, les commerçants, les professionnels du tourisme, la Chambre de Commerce, les divers usagers et les habitants eux-mêmes, au cours de trois grandes réunions ouvertes, où les élus ont répondu en direct aux questions posées par les habitants.

La meilleure preuve, mes chers collègues, que ce projet est réussi, c'est que les critiques qui lui sont faites aujourd'hui sont contradictoires. Pour certains, il ferait encore trop de place à la voiture et il faudrait tout de suite une piétonisation complète. Pour d'autres, il restreindrait trop la circulation. En fait, ce projet est donc équilibré. C'est parce que ce projet est équilibré, c'est parce qu'il est beau, c'est parce qu'il est ambitieux qu'il est soutenu, il faut le dire, par 80 % des Marseillais !

Certains ont cru pouvoir interpréter le rapport de la Commission d'enquête comme validant leur position d'opposition. Ceux-là déforment la réalité. La Commission d'enquête donne un avis favorable sans réserve, aucune, avec seulement sept recommandations, mineures pour la plupart. En fait, deux types de recommandations seulement méritent l'attention.

La première irait dans le sens d'une plus grande restriction de la place de la voiture, à la fois sur les boulevards urbains et sur le Vieux-Port lui-même, avec la proposition, qui rejoint en particulier celle que l'on a entendue chez les Communistes ou les Verts, d'une piétonisation quasi totale immédiatement. Mais cette recommandation est impossible à mettre en œuvre ou en tout cas déraisonnable à lancer tant que la L2 ou le boulevard Urbain Sud ne sont pas en service. Notre projet commun, c'est de transformer sans chambouler, d'évoluer sans révolutionner. Nous assumons le choix qui a été fait, nous assumons l'équilibre du projet.

La deuxième recommandation prône une organisation spécifique pour la gestion du futur espace. Et sur ce point, nous n'avons pas attendu la recommandation pour penser à cela, puisque nous avons décidé, et vous avez décidé, Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, de la mise en place d'une brigade mixte Ville-Communauté Urbaine dédiée à l'espace, qui devra gérer en commun la propreté, la sécurité et le bon déroulement des usages.

La Commission demande enfin qu'un grand soin soit donné à l'information en cours de chantier. Et c'est nécessaire parce que les travaux, M. MULLER, c'est vrai, c'est toujours difficile, mais vous l'avez dit vous-même, après les habitants sont heureux du travail qui a été réalisé. Il faut savoir assumer quelquefois l'impopularité lorsque cela va dans le sens de l'intérêt général. C'est vrai que les travaux seront difficiles, mais là aussi les choses ont été anticipées sur l'information en cours de chantier, qui est déjà en place, avec un local dédié, une lettre des chantiers, les informations sur les sites de la Ville et de la Communauté Urbaine.

Donc, mes chers collègues, tout est prêt et les travaux peuvent commencer, enfin, ma chère Martine VASSAL, et le Président s'y est, je crois, engagé, du moins j'ai cru le déceler, après la fin du Forum Mondial de l'Eau. Lorsque les travaux seront terminés, nous aurons la satisfaction d'avoir rendu son lustre au cœur emblématique de notre cité. De plus, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous aurons tenu une promesse électorale, une promesse qui figurait dans le programme des listes GAUDIN-MUSELIER, bien sûr ! Mais une promesse qui avait été faite aussi, Monsieur le Maire, par votre concurrent principal. Et je voudrais à cette occasion rappeler aux membres de l'opposition qui sont contre ce projet aujourd'hui, les Communistes et les Verts, qui voudraient bien l'oublier parfois, qu'ils ont tous été élus sur la liste conduite par M. GUERINI et qu'il s'était engagé, je cite le livre qu'il a écrit avec Jean VIARD ou que Jean VIARD a écrit avec lui, "à une piétonisation partielle du Vieux-Port, avec création d'une vaste place piétonne qui lie le Quai à la Canebière et une réduction de l'emprise de la voiture Quai de Rive-Neuve et Quai du Port", soit exactement ce que nous faisons !

Donc je pose la question à ceux qui dans l'opposition sont contre aujourd'hui : pourquoi ce qui était bon lorsqu'il s'agissait de se faire élire serait devenu mauvais aujourd'hui ? Est-ce que c'est ça l'exemplarité démocratique que vous appelez de vos vœux à longueur de discours ? Allez camarades, un peu de cohérence, notre Vieux-Port le vaut bien !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame BOULAY.- Monsieur le Maire, par rapport au temps qui nous reste, vous savez que le temps de parole sur le budget a été pris en compte et décompté, donc je vous demanderai de laisser parler ma collègue tout à l'heure, très rapidement.

Puisque l'on a été interpellé, merci de me laisser répondre. On n'a jamais dit que l'on était contre le projet Vieux-Port. On a soulevé seulement, et je n'y reviendrai pas, quelques problèmes liés au Jury. Sur la semi-piétonisation du Vieux-Port, nous trouvons que c'est un projet emblématique pour la ville de Marseille. Et j'ai entendu tout à l'heure avec intérêt M. CASELLI proposer pour les vélos, par exemple, qu'ils puissent utiliser les voies de bus sur ce tronçon-là. Il y a une chose très facile à faire, c'est de proposer un arrêté municipal permettant aux vélos d'utiliser les voies de bus dès maintenant. Donc, je vous encourage à le faire, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Je retiens la conclusion aussi sur le projet. Il peut y avoir des améliorations qui peuvent être encore apportées, elles le seront. Ne détruisons pas les ombrières alors que l'on a regardé cela cinquante fois pour que ce soit justement parfait !

Quant à la conclusion de M. MORAINÉ, vous n'avez pas été élus sur vos noms ni sur vos étiquettes, vous avez été élus sur une liste que conduisait M. GUERINI. Et il m'est arrivé dans l'année qui vient de s'écouler, alors que je ne dois rien à M. GUERINI qui ne me doit rien d'ailleurs non plus, d'être choqué par les propos que certains de ses colistiers à l'époque ont tenus, d'autant plus que si vous ne partagiez pas ce que l'on disait à M. GUERINI, vous auriez très bien pu démissionner.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/0100/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant, MM. REAULT et TEISSIER ne participant pas au vote.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

105 - 12/0101/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN •  
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Jardin botanique  
Edouard-Marie Heckel - Octroi de la gratuité d'accès à l'occasion de  
la Japan Expo Sud, du 2 au 4 mars 2012 au Parc Chanot.

(12-22587-GDB41502)

Le rapport 12/0101/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme SERVANT Danielle

106 - 12/0102/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Aubagne - Quartiers La  
Bourbonne et les Fillols Est - Dérivation du Canal de Coulin -  
Désaffectation et déclassement des parcelles cadastrées section CV  
n°214 et n°233 - Cession d'une emprise d'environ 800 m<sup>2</sup> au  
propriétaire riverain.

(12-22499-GDB42002)

Le rapport 12/0102/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

107 - 12/0103/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -  
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME  
• SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-  
Giniez - Boulevard Rabatau - Retrait partiel de la délibération  
n°10/1274/DEVD mettant à disposition par baux à construction deux  
tènements constituant une emprise adjacente au Parc Chanot au  
bénéfice de la Société Naos Groupe pour la réalisation d'un  
ensemble hôtelier et d'un immeuble de bureaux.

(12-22508-GDB42002)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'avoue avoir un peu de peine à suivre les méandres de ces deux dossiers. Dans le rapport 107 on nous annonce l'existence d'un recours lié à un problème de domanialité publique, pour annuler la délibération de décembre 2010. On aurait aimé en savoir un peu plus sur ce recours.

Le rapport 108 rétablit ce que l'on vient d'annuler. La SHON augmente de 17 % pour la partie hôtelière, sans augmentation du loyer, et diminue de 11 % pour les bureaux. Mais pour le reste, il s'agit d'une pure et simple réitération des dispositions précédentes. Donc rassurez-moi, je n'ose croire qu'il s'agit de décourager les recours en obligeant les justiciables à repartir à zéro.

Monsieur le Maire.- Oh oui !

Madame HUGON.- Autre interrogation, pourquoi nous donner la possibilité de consentir un bail emphytéotique sur un bien du domaine public, certes seulement de 70 ans, si l'opération est d'intérêt général ? Nous aurions ainsi évité le risque d'une cession ultérieure de cette portion du Parc Chanot. Rassurez-moi encore, devons-nous nous attendre à une vente de terrain dans quelque temps ?

Et, Monsieur le Maire, pour terminer je vais encore vous faire de la peine. Vous nous affirmez que la Ville vend à 10 % au-dessus du prix de France Domaine. Les rapports votés aujourd'hui démentent cette croyance. Dans les rapports 67, 71 et 72, nous vendons au prix défini par France Domaine, mais dans le rapport 75 nous achetons à 10 % au-dessus du prix des Domaines.

Merci, Monsieur le Maire, de votre attention.

Monsieur le Maire.- Mme HUGON, quand je parle d'un prix majoré de 10 %, c'est lorsqu'il s'agit d'importances qui peuvent susciter des remarques sur le plan politique. Et je fais allusion à quelque chose que certains peuvent avoir en mémoire.

Pour le reste, la multiplicité des recours est un vrai scandale ! Et vous savez bien qu'il y a des avocats qui se spécialisent dans ces recours et qui permettent ensuite des négociations pour une place de parking ou pour un appartement plus important. Et certains ont été mis en examen. Eh bien, nous ne céderons pas non plus à ces pressions qui nous empêchent de construire et d'accueillir de nouveaux habitants à Marseille !

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, sur les rapports 107 et 108, sur l'hôtel au Parc Chanot, c'est la démonstration concrète de l'inefficacité du projet du Stade Vélodrome et de l'urbanisation aux alentours. Il n'y a aucun besoin d'un hôtel à cet endroit du Parc Chanot.

Monsieur le Maire.- Non, si j'ai bien compris, c'est au Palais des Arts.

Et même, Dieu sait s'il y a un hôtelier, là, dont j'ai entendu et j'ai encore gardé en mémoire les critiques. Mais je reconnais que le chantier de la poursuite du tunnel Sud aura provoqué dans le boulevard Rabatau des complications extrêmes, et notamment pour un hôtelier. La Communauté Urbaine participe financièrement au dédommagement, la Ville suit également ce projet. Il est clair que, comme disait notre collègue MULLER, quand on fait un chantier de cette importance, on crée des désagréments. Il nous appartient d'essayer de les compenser. Nous le faisons du mieux que nous pouvons. Et moi-même, je m'excuse auprès de cet hôtelier parce qu'un jour j'ai bousculé ses propos dans une réunion et le temps passant, je me dis que j'avais sans doute eu tort de le faire. Donc, si un jour cela lui est répété, cela me fera plaisir.

Le rapport 12/0103/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

\* \* \*

108 - 12/0104/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8<sup>ème</sup> arrondissement - Saint-Giniez - Boulevard Rabatau - Mise à disposition par baux à construction de trois volumes à créer sur deux tenements constituant une emprise adjacente au Parc Chanot au bénéfice des Sociétés Congrès Hôtel, Chanot Hôtel pour la réalisation d'un ensemble hôtelier et NR Marseille pour la réalisation d'un immeuble de bureaux.

(12-22506-GDB42002)

Le rapport 12/0104/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

\* \* \*

**CULTURE ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

109 - 12/0105/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE • SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Opération de relogement du théâtre de la Minoterie - Place de la Méditerranée - 2<sup>ème</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°11/0890.

(11-22276-GDB50202)

Le rapport 12/0105/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

110 - 12/0106/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et l'organisation "Art for the World" dans le cadre de l'exposition "The Mediterranean Approach".

(12-22501-GDB20502)

Le rapport 12/0106/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

111 - 12/0107/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Actualisation du règlement général de la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale (BMVR).

(12-22535-GDB20502)

Le rapport 12/0107/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

112 - 12/0108/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation d'une convention de constitution d'un groupement de commandes conclue entre la Ville de Marseille et la Bibliothèque Publique d'Information.

(12-22553-GDB20502)

Le rapport 12/0108/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme IMBERT Jeanine

113 - 12/0109/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation d'une convention de partenariat conclue entre la Ville de Marseille et la SACEM pour une mise à disposition de l'Orchestre Philharmonique.

(12-22572-GDB20502)

Le rapport 12/0109/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme ZAYAN Eliane

114 - 12/0110/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public n°10/0546 pour la gestion et l'animation du Château de la Buzine.

(12-22505-GDB20502)

Le rapport 12/0110/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

\* \* \*

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. TOURRET Jean-Louis

115 - 12/0111/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Adoma - Opération "rue du Relais" - 1<sup>er</sup> arrondissement - Construction d'une pension de famille de 25 logements.

(12-22594-GDB62002)

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, simplement c'est une garantie d'emprunt qui est donnée à une société pour construire des logements. Je voudrais simplement alerter et faire une dédicace à Mme BIAGGI, c'est que concernant la grande surface à côté du stade Tasso, dans l'immeuble, le Conseil d'Etat a donné un avis négatif et a demandé l'annulation de l'autorisation d'implantation. Ce qui veut dire que la garantie d'emprunt qui était prévue pour la Sogima, il va falloir envisager vraisemblablement de la faire jouer.

Monsieur le Maire.- Ce qui serait exceptionnel, on va voir, mais, Mme BIAGGI, vous avez suivi cette affaire ?

Madame BIAGGI.- Tout à fait, Monsieur le Maire. Au niveau de la grande surface, c'est Casino qui avait fait un recours. On est passé en CNAC, je me suis rendue à Paris, parce qu'il y avait eu un appel d'offres et donc c'était complètement en légitimité, et c'est Carrefour qui avait été le mieux placé, surtout par rapport à la Sogima. Et en CNAC cela a été voté positivement. Par contre, il y a un recours au niveau des permis de construire, mais pas sur l'implantation commerciale. Et si de toute façon, il y a un recours total sur le projet, on verra à ce moment-là. Mais pour le moment, c'est Carrefour qui a obtenu la grande surface. Je cherche le nom...

Monsieur MENNUCCI.- Ce n'est pas grave ! Net Cacao, ça s'appelle !

Monsieur le Maire.- Arrêtez !

Madame BIAGGI.- La Différence avec vous, M. MENNUCCI, c'est que moi au moins, quand je ne fais pas quelque chose, je le dis et je ne fais pas de la démagogie comme vous ! Si vous avez que ça à me reprocher, ce n'est pas grand-chose !

Monsieur le Maire.- M. PELLICANI, ce projet Tasso est superbe. Et c'est parce qu'il y a 25 logements que l'on doit attaquer sur 25 logements !

Madame BIAGGI.- Exactement ! C'est sur les logements, ce n'est pas du tout sur le reste !

Monsieur le Maire.- Un jour, d'ailleurs, dans ce secteur il faudra penser au stade Tellène. Peut-être qu'il faudra faire des parkings et mettre le stade Tellène au-dessus, pour mettre des parkings parce que les bus ne peuvent plus arriver à Notre-Dame de la Garde et qu'un jour on y aura un problème de stationnement, si nous ne l'avons pas déjà. Il faudra bien qu'un jour, même si cela coûte cher et même si c'est un rêve, nous essayions de le réaliser !

Merci, Mme BIAGGI.

Le rapport 12/0111/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme CARADEC Laure-Agnès

116 - 12/0112/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Délégation de service public n°07/1098 relative à l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique de la Tour des Pins - 14<sup>ème</sup> arrondissement - Résiliation du contrat - Inscription d'une créance.

(12-22592-GDB41502)

Le rapport 12/0112/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. VALLETTE Claude

117 - 12/0113/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE PLANIFICATION URBAINE- Appel à projet pour la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques sur le Domaine Public Maritime du Grand Port Maritime de Marseille.

(12-22585-GDB42002)

Le rapport 12/0113/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALLEGRINI José

118 - 12/0114/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Avis sur le projet de règlement du Plan de Prévention des Risques Technologiques pour la société ARKEMA, 123 boulevard de la Millière - 11<sup>ème</sup> arrondissement.

(12-22581-GDB30502)

Le rapport 12/0114/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Faire Gagner Marseille, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et le Groupe Europe Ecologie - Les Verts s'abstenant.

\* \* \*

119 - 12/0115/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Avis sur le projet de règlement du Plan de Prévention des Risques Naturels "Mouvements de terrain - Retrait/gonflement des argiles" pour la commune de Marseille.

(12-22582-GDB30502)

Le rapport 12/0115/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BABOUCHIAN Colette

120 - 12/0116/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Lancement d'un appel à projets auprès de partenaires afin de créer et gérer un équipement d'accueil du jeune enfant dans le programme d'aménagement d'ensemble "La Souvenance" - 13<sup>ème</sup> arrondissement.

(12-22490-GDB20001)

Le rapport 12/0116/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire.- Nous transmettons à Mme BABOUCHIAN, par les collègues du 9-10, toute notre amitié, notre estime et notre considération. Et qu'elle lutte bien.

\* \* \*

**CULTURE ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

121 - 12/0117/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public n°11/0231 pour la gestion, l'animation et l'exploitation "des espaces culturels du Silo d'Arenc".

(12-22503-GDB20502)

Le rapport 12/0117/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Europe Ecologie - Les Verts votant contre.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. HERMANN Daniel

122 - 12/0118/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Création d'un pôle Théâtre à la Friche Belle-de-Mai.

(12-22599-GDB20502)

Le rapport 12/0118/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

123 - 12/0119/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - DELEGATION GENERALE VILLE ET DEVELOPPEMENT DURABLE - Exposition "Hundertwasser, le rêve de la couleur" - Approbation d'un contrat de coproduction conclu entre la Ville de Marseille, l'Association "Viens à Marseille" et la Fondation Hundertwasser.

(12-22609-GDB20001)

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, je voudrais faire le point rapidement sur le projet Hundertwasser. Je profite de ce rapport, avec mon ami Daniel HERMANN et après il y a le rapport 125 sur lequel j'interviens, pour faire le point sur ce projet concernant le quartier Belsunce, qui prend donc une ampleur considérable et qui déborde la ville de Marseille.

Tout d'abord, ce projet vient d'être labellisé 2013. Ce projet, c'est vraiment le bébé de 2013. Les actions vont s'étaler sur deux ans, 2012 et 2013. En 2012, un parcours qui part de Belsunce pour découvrir une exposition de 60 timbres originaux, 2 rue Lucien-Gaillard, avec une scénographie à part, accès à l'art pour tous, c'est vraiment la philosophie d'Hundertwasser. Il y aura dans une partie du local de 2 400 m<sup>2</sup> de la Ville de Marseille, pas utilisés depuis longtemps, la franchise Franprix, qui s'installe sur 900 m<sup>2</sup> et réhabilite complètement ce local, c'est sa part de sponsoring, 900 m<sup>2</sup> de produits discount et d'enseignes nationales, vrac et circuit court, dans le respect de la population qui occupe ce quartier ; 500 m<sup>2</sup> d'espace culturel, où il y aura l'exposition, et 500 m<sup>2</sup> de café-boutique ; le reste des m<sup>2</sup>, ce seront les réserves.

Donc Franprix joue un rôle majeur, car non seulement ils réhabilitent complètement ce lieu commercialement, mais aussi grâce à eux la Ville de Marseille offre un nouvel espace culturel de quartier pour 2013, qui vivra via l'association "Viens à Marseille" cours Belsunce, et grâce au café-boutique qui permettra de financer des mini-projets de quartier.

Le deuxième endroit, c'est l'Alcazar, où il y aura des expositions de livres originaux de l'artiste qui pourront être consultés par tous. Troisième endroit, le Centre Bourse est aussi partenaire du projet, avec une plateforme de communication, stands et des animations. Enfin, pour la communication, nous avons un partenariat avec Gares et Connexions : tous les panneaux de tête de train à partir de la Gare de Lyon TGV, de la Gare d'Avignon TGV et de la Gare Saint-Charles seront à l'effigie d'Hundertwasser et de la Ville de Marseille, bien sûr. Et la cerise sur le gâteau, l'exposition à la Vieille Charité du 27 avril au 9 septembre 2012, avec 96 œuvres graphiques, peintures, dessins, gravures, tapisseries. C'est la plus grande rétrospective en France depuis la mort d'Hundertwasser en 2000. Et ceci, c'est grâce à mon ami Daniel HERMANN et à Mme Christine POUILLAIN, qui est la Directrice des Musées. Pour finir, le quartier de Belsunce devient le point de mire d'un événement national.

Donc, M. MENNUCCI, pour un projet qui ne devait pas se faire et vous m'aviez dit plein de bêtises sur ce projet, je trouve que cela prend une ampleur extraordinaire. Et la prochaine fois, je vous dirai beaucoup de choses qui vont se faire en 2013. Donc, M. MENNUCCI, vous devriez être content !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 12/0119/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. GAUDIN Jean-Claude

124 - 12/0120/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Désignation du représentant de la Ville de Marseille au Conseil du Groupement d'Intérêt Public Agence Française pour des Villes et Territoires Méditerranéens Durables.

(12-22605-GDB12402)

Le rapport 12/0120/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme BIAGGI Solange

125 - 12/0121/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • DELEGATION GENERALE VILLE ET DEVELOPPEMENT DURABLE - Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs passée avec l'Association "Viens à Marseille", Cours Belsunce".

(12-22597-GDB10102)

Le rapport 12/0121/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VASSAL Martine

126 - 12/0122/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES • DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES - Attribution d'une subvention à l'association Les Puits du Désert.

(12-22604-GDB10001)

Le rapport 12/0122/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

Monsieur le Maire. - Mme VASSAL, tous les collègues, bien sûr, sont invités à tout moment, à tout ce qui se passera à partir du 12 mars.

Madame VASSAL. - Une petite annonce, Monsieur le Maire. Effectivement, tous les collègues sont invités du 12 au 17 mars. Vous allez tous recevoir un code d'accès. La seule chose que je vous demande, c'est de vous inscrire sur les jours et les ateliers qui vous intéressent, pour que l'on puisse adapter les moyens et vous recevoir le mieux possible.

C'est valable également pour les collègues du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Communauté Urbaine.

\* \* \*

#### CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : Mme VLASTO Dominique

127 - 12/0123/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Demande de classement de l'Office de Tourisme et des Congrès de Marseille en catégorie 1 auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône.

(12-22602-GDB40202)

Le rapport 12/0123/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

128 - 12/0124/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE TOURISME ET CONGRES - Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(12-22603-GDB40202)

Le rapport 12/0124/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

Monsieur le Maire. - Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 12 h 45

**DEMANDE D'ABONNEMENT  
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du .....

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

**M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille**

*A adresser à :*  
La Trésorerie Principale - Service recouvrement  
33 A, rue Montgrand  
13006 Marseille

**REDACTION ABONNEMENTS :** SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS  
12, RUE DE LA REPUBLIQUE  
13001 MARSEILLE  
TEL : 04 91 55 15 55 - FAX : 04 91 56 23 61

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** M. LE MAIRE DE MARSEILLE

**REDACTEUR EN CHEF :** M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

**DIRECTEUR GERANT :** Mme Anne-Marie M.COLIN

**IMPRIMERIE :** POLE EDITION